



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Sommaire

1. Avant-propos

2. Les grandes évolutions en 2017

3. Les activités de la CIDD

- 3.1. Les missions de la CIDD
- 3.2. Les membres de la CIDD
- 3.3. Les activités de la CIDD

4. Les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

- 4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable
- 4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT
- 4.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

- 5.1. Les systèmes de gestion durable choisis
- 5.2. Le dialogue avec les stakeholders
- 5.3. Les rapports GRI
- 5.4. Les marchés publics durables
- 5.5. L'état du parc automobile
- 5.6. La mobilité durable
- 5.7. L'alimentation durable
- 5.8. Les événements durables
- 5.9. Les ressources humaines durables

6. Les rapports d'activités des Cellules de Développement durable

- 6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre
- 6.2. SPF Soutien et Appui
- 6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- 6.4. SPF Intérieur
- 6.5. SPF Finances
- 6.6. SPF Mobilité et Transports
- 6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- 6.8. SPF Sécurité Sociale
- 6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- 6.10. SPF Justice
- 6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- 6.12. Ministère de la Défense
- 6.13. SPP Intégration sociale
- 6.14. SPP Politique Scientifique

7. La liste des abréviations

8. Annexe

1. Avant-propos

2017 est une année jubilaire pour le développement durable. Différents anniversaires ont ponctué l'agenda : les 30 ans du fameux rapport « Our Common Future » de la Commission Brundtland, les 25 ans du premier sommet de l'ONU dédié au développement durable à Rio, les 20 ans de la loi relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable (loi du 5 mai 1997), les 15 ans de la création d'une administration fédérale spécifique pour le développement durable – aujourd'hui baptisée Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) – et les 10 ans de l'intégration du développement durable comme objectif dans la Constitution belge. La Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD) a donc vu le jour il y a 20 ans, comme les autres acteurs de la loi que sont le Conseil fédéral du développement durable et la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan.

L'un des plus grands défis auxquels doivent aujourd'hui s'atteler les services publics fédéraux concerne les SDGs. Les 17 Sustainable Development Goals (SDGs) ont pris effet au 1er janvier 2016, année durant laquelle les bases de leur mise en œuvre ont été jetées, au sein de l'Etat fédéral, avec les entités fédérées et les acteurs de la société civile. 2017 a vu naître plusieurs initiatives qui témoignent de leur intégration dans les objectifs des autorités fédérales. Citons par exemple, le rôle important joué par la CIDD pour collecter les contributions des services publics fédéraux concernant leurs politiques qui contribuent à la réalisation des SDGs dans le cadre de la rédaction du National Voluntary Review. Vous en lirez un aperçu au chapitre consacré aux grandes évolutions de l'année ainsi que dans les rapports d'activités des Cellules de Développement durable ([voir chapitres 2 et 6](#)).

Les groupes de travail (GT) de la CIDD affichent également d'importantes réalisations à leur actif. En matière de responsabilité sociale, l'adoption du Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme » par le gouvernement constitue une étape essentielle pour les collaborateurs qui y ont œuvré au sein du GT ([voir chapitre 3](#)). Sur le plan de la stratégie fédérale, la commande d'une étude mesurant l'écart entre les objectifs mondiaux de développement durable (SDGs) et les engagements fédéraux apporte un outil de travail majeur pour définir les orientations des futurs travaux du GT ([voir chapitres 2 et 3](#)). Et en ce qui concerne les marchés publics, deux analyses complémentaires – l'une centrée sur l'intégration de critères de durabilité dans les marchés publics en général et l'autre sur l'application de la circulaire du 16 mai 2014 par les SPF et SPP – fournissent des indications essentielles qui influenceront les prochaines activités de ce GT ([voir chapitre 3](#)).

Ce rapport s'attache enfin à vous livrer, pour la deuxième année consécutive, un aperçu transversal sur l'approche stratégique des différents services publics fédéraux en matière de politique de développement durable et de gestion interne durable ([voir chapitres 4 et 5](#)).

Je vous en souhaite une bonne lecture,

Dieter Vander Beke,
Président de la CIDD

2. Les grandes évolutions en 2017

Dans ce chapitre, nous vous livrons les principales évolutions qui marquent l'année 2017.

2.1. La Belgique s'attelle à la mise en œuvre des objectifs mondiaux de développement durable

Au cours de cette deuxième année d'entrée en vigueur des SDGs, les entités fédérales et fédérées prennent des initiatives pour coordonner leurs efforts, harmoniser leurs stratégies dans le cadre de leurs compétences respectives et travailler de manière cohérente aux objectifs mondiaux de développement durable.



[2.1.1. Le Comité de concertation approuve la Stratégie nationale de Développement durable \(SNDD\)](#)

Le 31 mai 2017, le Comité de concertation approuve la Stratégie nationale de Développement durable préparée par la Conférence interministérielle pour le Développement durable (CIMDD). Cette stratégie vise à unir les efforts de toutes les entités et améliorer la cohérence des actions entreprises pour répondre aux défis des SDGs. Concrètement, les autorités entendent mener des actions de sensibilisation concernant les SDGs (sensibilisation, suivi et évaluation), les marchés publics durables, l'habitat et la construction durables, l'alimentation durable et les instruments de promotion du développement durable.

Lisez [le texte-cadre de la Stratégie nationale de Développement durable approuvée par le Comité de concertation](#) le 31 mai 2017 sur le site [SDGs.be](#).

[2.1.2. La Belgique présente sa Voluntary National Review aux Nations Unies](#)

Le 18 juillet 2017, le Ministre Alexander De Croo présente le rapport volontaire de la Belgique (Voluntary National Review) aux Nations Unies lors du High Level Political Forum. Ce Forum est la plateforme centrale sur la scène internationale où se réunissent tous les pays afin de s'entretenir des progrès en matière de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Belgique n'est d'ailleurs pas le seul pays à réaliser cet exercice. Pas moins de 44 pays, dont les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Inde et l'Afghanistan,

présentent leur état d'avancement lors de ce deuxième High Level Political Forum.

Les rapports, dont celui de la Belgique, présentés lors de cette rencontre internationale sont disponibles sur [le site des Nations Unies consacré au High Level Political Forum on Sustainable Development](#).

2.1.3. L'ICEDD et l'IDO analysent les engagements et projets fédéraux dans le cadre des SDGs

A la demande de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD), un consortium de chercheurs de l'ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement durable) et de l'IDO (Instituut voor Duurzame Ontwikkeling) analyse l'écart qui existe entre :

- d'une part, les engagements et projets des autorités fédérales (ministres et services publics fédéraux) identifiés comme contribuant à une démarche de développement durable ;
- et d'autre part, la situation souhaitée en 2030 telle qu'elle est décrite au travers des SDGs.

La question centrale posée par cette étude est : les engagements fédéraux sont-ils suffisants pour placer la Belgique dans la trajectoire permettant d'atteindre les cibles SDGs ? L'analyse des trajectoires repose sur les indicateurs développés par les Nations Unies dans le cadre des SDGs. La mesure de l'écart n'est donc faisable que pour les cibles/sous-cibles pour lesquelles des indicateurs et des données sont actuellement disponibles pour la Belgique.

Il ressort des conclusions des chercheurs que, si l'autorité fédérale prend effectivement des mesures stratégiques pour la plupart des SDGs, ces dernières ne suffisent pas. Les domaines de la pauvreté (SDG 1), de la consommation et de la production responsables

(SDG 12), du climat (SDG 13), des mers et océans (SDG 14) et des partenariats (SDG 17) sont les principaux parents pauvres de la politique fédérale. Par contre, sur les plans de la santé (SDG 3) et de l'eau douce (SDG 6), l'autorité fédérale se distingue positivement.

Vous pouvez consulter [l'intégralité de cette étude sur le site SDGs.be](#).

2.1.4. Le groupe de travail « Indicateurs pour les SDGs » de l'IIS élabore des indicateurs propres à la Belgique

Au sein de l'Institut Interfédéral de Statistique, un groupe de travail « Indicateurs pour les SDGs » a été créé en 2016. Dans une première étape, clôturée en septembre 2017, ce groupe de travail s'attache à examiner quels indicateurs déjà existant en Belgique, tant au niveau fédéral que dans les Régions et Communautés, correspondent aux 232 indicateurs retenus par l'ONU pour suivre le progrès vers les SDGs. Dans une deuxième étape, il entreprend de rassembler les données de ces indicateurs. Ce GT prépare également l'annexe statistique du rapport d'Evaluation nationale volontaire présenté en juillet 2017 à l'ONU. Cette annexe contient 34 indicateurs et leurs ventilations (indicateurs disponibles sur www.indicators.be).

2.1.5. Le Bureau fédéral du Plan publie le 8e Rapport fédéral sur le développement durable 2017 (volet prospective)

Articulé lui aussi autour des SDGs, ce rapport rédigé par la Task Force Développement durable du BFP analyse la distance par rapport aux sous-objectifs, à l'aide de 34 indicateurs. Il compare les résultats à ceux d'autres rapports internationaux, comme celui de l'OCDE, en indiquant les différentes méthodologies utilisées. Pour 3 thèmes, Pauvreté, Energie et Climat, et Transport, il proposera par ailleurs

des scénarios sur la base de projections (forecasting) à l'horizon 2030 et 2050. Des scénarios de backcasting au départ d'hypothèses visant à atteindre les objectifs fixés pour 2050 en matière d'énergie-climat et de transport sont également analysés.

Consultez le [8e Rapport fédéral sur le développement durable 2017 sur le site du Bureau fédéral du Plan](#).

2.2. La loi fédérale relative au développement durable a 20 ans

2017 est une année de jubilaire pour le développement durable en Belgique. Elle marque en effet le 20e anniversaire de la loi fédérale relative au développement durable, le 15e anniversaire de la création du SPP Développement durable devenu depuis lors l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD), et le 10e anniversaire de l'ancrage du développement durable dans la Constitution belge. Pour célébrer ces moments clés, l'IFDD organise un événement le 19 octobre sur le thème « Back to the Future: Sustainable Development Policy at Federal Level ».

[Le programme de cet événement ainsi que les principales interventions](#) sont disponibles sur le site [SDGs.be](#).

2.3. Le Conseil des Ministres prend acte du premier Plan d'action national « Entreprises et Droits de l'Homme »

Par ce plan d'action national, les autorités belges fédérales et fédérées compétentes entendent concrétiser leur engagement en matière d'entreprises et de droits de l'Homme. Elles marquent leur volonté d'introduire les droits de l'Homme dans le cadre de l'entrepreneuriat socialement responsable et du développement durable et de soutenir activement l'entrepreneuriat socialement

responsable en général. Ceci, en coopération avec les entreprises belges qui ont un niveau d'ambition élevé dans ce domaine ou qui veulent accorder plus d'importance à cette problématique dans leurs opérations.

Le Plan d'action national exécute les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations unies. Il contribue en outre aux efforts de la Belgique en vue de l'accomplissement du Programme de Développement durable à l'horizon 2030.

Découvrez [l'intégralité du contenu de ce plan sur le site SDGs.be](#). [Au chapitre 3 du présent rapport](#), voyez aussi les activités que le Groupe de Travail « Responsabilité sociétale » de la CIDD a menées en 2017 pour mener ce plan à bon port.

2.4. L'Institut des comptes nationaux et le Bureau fédéral du Plan publient leur 2e rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB

Cette publication présente une mise à jour d'un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB, publiés pour la première fois en février 2016. Treize thèmes sont ainsi explorés, parmi la qualité de vie, le développement humain, le progrès social, la durabilité de notre économie, le climat et l'énergie. Certains indicateurs ont été ajoutés par rapport à l'édition précédente, de manière à établir le lien avec les 17 SDGs et évaluer le progrès de ces indicateurs vers leurs objectifs.

Les rapports sur les indicateurs complémentaires au PIB sont téléchargeables sur le site [Indicateurs de développement durable du Bureau fédéral du Plan](#).

2.5. La circulaire 307 sexies impose de nouvelles règles et des objectifs aux organisations publiques fédérales pour l'achat de véhicules de personnes

Cette 6e version de la circulaire, promulguée le 21 avril 2017, tient compte de la volonté du gouvernement de rendre le parc automobile fédéral plus vert au cours des prochaines années. Elle intègre donc de nouveaux critères, notamment en matière d'écoparc, compte-tenu des modèles et des technologies actuellement disponibles sur le marché. Elle fixe également des quotas de véhicules électriques, hybrides ou CNG à atteindre, en fonction de la taille du parc automobile des organisations concernées. Et enfin, elle rend obligatoire un rapportage annuel auprès du ministre en charge du développement durable et de l'inspection des Finances, du commissaire du gouvernement du Budget ou du délégué du ministre du Budget.

Au chapitre 5 du présent rapport, vous trouverez un aperçu des SPF et SPP ayant actualisé les données 2017 de leur parc automobile dans la base de données de la CIDD.

2.6. La CIDD et les acheteurs fédéraux évaluent la circulaire du 16 mai 2014 relative aux marchés publics durables

La circulaire du 16 mai 2014 porte sur l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre des marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Elle a pour objectif générique de rendre les marchés publics plus durables / socialement responsables. Elle charge la CIDD de remettre un avis aux ministres en charge du développement durable et des affaires sociales, trois ans après son entrée en vigueur, sur base d'une

évaluation du respect de la circulaire par les services publics fédéraux et de programmation.

De septembre à novembre 2017, les membres du groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD, les coordinateurs des cellules de développement durable et les acheteurs fédéraux sont mis à contribution pour réaliser cette évaluation.

Vous trouverez le rapport final et l'avis de la CIDD (executive summary) sur la circulaire du 16 mai 2014 à l'annexe 1 du présent rapport. Les activités du groupe de travail « Marchés publics durables » de la CIDD sont quant à elles présentées au chapitre 3.



3. Les activités de la CIDD

Dans ce chapitre, nous vous livrons un aperçu des missions, des membres et des activités que la CIDD a réalisées en 2017.

3.1. Les missions de la CIDD

La CIDD est chargée de préparer et de coordonner le suivi des actions des services publics fédéraux en matière de développement durable.

Elle a également pour mission légale :

- De suggérer des pistes à l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) et des thèmes au Bureau fédéral du plan dans leurs missions visées par la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, modifiée par la loi du 30 juillet 2010 et par la loi du 15 janvier 2014, et de veiller à leur bon déroulement;
- De coordonner le rapport des membres, qu'ils sont tenus de rédiger 18 mois avant la fin du Plan fédéral de Développement durable (PFDD) en cours;
- De préparer l'avant-projet de PFDD et le projet de PFDD;
- De formuler une proposition concernant les modalités de consultation de la population sur l'avant-projet de PFDD.

3.2. Les membres de la CIDD

La CIDD est composée de représentants de tous les services publics fédéraux et du Ministère de la Défense. Les Régions et les Communautés sont également invitées à désigner un membre. Le Bureau fédéral du Plan ainsi que l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes y sont représentés par un observateur. L'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

Le renouvellement du mandat des membres de la CIDD représentant les services publics fédéraux, pour une durée de 5 ans, s'est opéré au début de l'année 2016. Le mandat des représentants des Régions et Communautés s'est quant à lui achevé en juin 2017. En juillet, un AR modificatif (Arrêté royal du 21 juillet 2017 portant démission et nomination des membres de la Commission interdépartementale pour le Développement durable) a donc été publié au Moniteur Belge afin de couvrir la période suivante. Ce nouvel AR concerne à la fois la nomination des représentants des Régions et Communautés et le remplacement de certains représentants des services publics fédéraux.

Président :

Dieter VANDER BEKE

Secrétaires:

- Liesbeth VIAENE jusqu'au 30 mars 2017; Anneleen MALESEVIC à partir du 1er avril 2017 ;
- Cédric VAN DE WALLE.

Membres représentant les SFP, SPP et le ministère de la Défense :

- Christophe CUCHE, représentant du SPF Chancellerie du Premier ministre ; suppléante : Aude VAN GROOTENBRUEL ;
- Géraldine MATT, représentante du SPF Personnel et Organisation ; suppléant : Vincent TRIEST ;
- Ellen CHEYNS, représentante du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement ; suppléant : Tim BOGAERT ;
- Samantha BUTERELI, représentante du SPF Intérieur ; suppléant : Frank DE NEVE ;
- Ilse NEIRINCKX , représentante du SPF Finances ;
- Cindy DEQUESNE, représentante du SPF Mobilité et Transport ; suppléante : Audrey DAVISTER;
- Els BORGERS, représentante du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; suppléant : Stany CHIGOHO KALIMO ;
- Liesbeth MAHO , représentante du SPF Sécurité sociale ; suppléant : Peter BAEKE ;
- Marielle SMEETS, représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement ; suppléant : Pol GERITS ;
- Cindy RENARD, représentante du SPF Justice ; suppléant : Paul LOGGHE ;

- Françoise DEVLEESCHOUWER, représentante du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie ; suppléant : Christian FERDINAND ;
- Peter VANDERSTUYF, représentant du Ministère de la Défense ; suppléant : Steve HAMELS ;
- Jean-Marc DUBOIS, représentant du SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté et Economie sociale ; suppléante : Bérengère STEPPE ;
- Olivier DETONGRE, représentant du SPP Politique scientifique ; suppléante : Anne FIERENS ;

Représentants des gouvernements régionaux et communautaires :

- Griet VERSTRAETEN et Ine BAETENS, représentantes du gouvernement flamand ;
- Anne SAUDMONT, représentante du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- Daniel HILLIGSMANN, représentant du gouvernement de la Communauté germanophone ;
- Natacha ZUINEN, représentante du gouvernement de la Région wallonne ;
- Pierre MOUREAUX, représentant du gouvernement de la Communauté française.

Observateurs :

- Patricia DELBAERE, représentante du Bureau fédéral du Plan;
- Jeroen DECUYPER, représentant de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes.

En début de chaque année civile, la CIDD doit constituer son Bureau. Lors de la séance plénière du 23 février, la CIDD a désigné Madame Marielle Smeets et Monsieur Peter Vanderstuyf comme vice-présidents.

3.3. Les activités de la CIDD

3.3.1. Le Secrétariat

Le secrétariat de la CIDD et de ses groupes de travail est assuré par l'Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD).

Durant l'année 2017, en tant que secrétaires de la CIDD, Anneleen Malesevic et Cédric Van de Walle gèrent le secrétariat des réunions du bureau et de la plénière de la CIDD.

Le secrétariat des groupes de travail de la CIDD est quant à lui assuré par différents membres de l'IFDD.

Chaque année, le secrétariat de la CIDD rédige le rapport d'activités de la CIDD.

3.3.2. Les réunions plénières

En 2017, les membres de la CIDD se réunissent en plénière à cinq reprises : les 23 février, 30 mars, 18 mai, 21 septembre et 23 novembre.



Contributions à la mise en œuvre de l'Agenda 2030

La mise en œuvre des SDGs au niveau fédéral constitue le fil rouge des réunions de la CIDD en 2017. Les membres de la CIDD sont informés de l'avancée des travaux relatifs à l'élaboration de la **stratégie nationale de développement durable**.

- Lors de la réunion de la CIDD de février, le secrétariat explique que le projet a été traité début janvier par le Groupe de Travail de la CIMDD et un intercabinet a approuvé le texte le 8/2/2017. Puis il a été envoyé pour avis au CFDD et aux Conseils consultatifs régionaux qui ont remis un avis commun. La stratégie prévoit une vision commune, partageant une traduction des SDGs dans le contexte belge et propose 6 chantiers de coopération.
- En mai, le secrétariat annonce aux membres que le texte cadre de la SNDD est passé au Conseil des ministres fédéral et doit encore être approuvé par le Comité de concertation pour s'assurer de l'appui de tous les gouvernements. Il s'agit d'un texte-cadre en ce sens qu'il complète les stratégies de chaque niveau de pouvoir. La SNDD vise à renforcer :
 - La cohérence au travers une vision partagée de la société belge à l'horizon 2030. Elle traduit les SDGs dans le contexte belge et suit la structure des 5P's du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.
 - La coordination par 6 chantiers de coopération. Ils constituent des premières étapes modestes en vue de montrer la plus-value du travail de la CIMDD :
 - Sensibilisation : préparation d'un événement commun sur la mise en œuvre des SDGs d'ici fin 2017 ;
 - Monitoring : 2 rapports d'avancement concernant la mise en œuvre des SDGs : le premier normalement avant le HLPF 2017 et le second 1er trimestre 2019 ;
 - Marchés publics durables : poursuite des initiatives au

sein du groupe de travail existant (suivi des dossiers internationaux et européens, élaboration conjointe de critères et instruments, monitoring) ;

→ Logement : suivi d'un outil d'évaluation des performances environnementales des bâtiments et matériaux de constructions, gestion commune d'un référentiel de reconnaissance des bâtiments durables, échanges de pratiques ;

→ Alimentation : inventaire de l'existant et recherche de coopération ;

→ Instruments : inventaire de l'existant, recherche de coopération.

Le point est régulièrement fait sur les préparatifs de la **National Voluntary Review**. Les apports des services publics fédéraux constituent le volet interne de la contribution fédérale à la NVR. L'IFDD est désigné comme point focal pour collecter des informations sur la contribution interne (en Belgique) du volet fédéral tandis que le comité de rédaction géré par le SPF Affaires Etrangères travaille sous la tutelle du Premier Ministre.

- En février, les membres de la CIDD sont informés que les documents fournis ont été envoyés à la Présidence de la CIMDD pour compilation et ensuite transmis à l'intercabinet interfédéral qui coordonne le processus de préparation. Un intercabinet interfédéral s'est tenu le 10/02 et a décidé que le contenu était suffisant. Il retient deux bonnes pratiques ou défis importants par SDG et par entité.
- Lors de la réunion de mars, le comité de rédaction du SPF Affaires étrangères fait savoir qu'il poursuit les contacts bilatéraux avec les SPF/SPP pour clarifier les bonnes pratiques qui seront présentées aux Nations Unies.
- En mai, le représentant du SPF Affaires étrangères, co-rédacteur du Rapport, rappelle le processus parcouru et présente l'état de

la situation actuelle : contributions de toutes les administrations reçues jusqu'en février, avancement du travail du comité de rédaction du SPF Affaires étrangères, fin mars premier draft en COORMULTI DD, reformulation avec les points focaux désignés pour chaque entité, début mai envoi du projet de rapport pour avis au CFDD. Le 19/5, les « main messages » seront envoyés à l'ONU. Le 16/6 le rapport lui-même sera envoyé. En juin, les brochures, présentations et autres matériels de communication seront disponibles. Le Premier Ministre fera la présentation du Rapport en juillet.

- En mai également, le représentant du Bureau fédéral du Plan complète l'exposé des collègues précédents en abordant l'annexe statistique qui a été élaborée pour le NVR au sein de l'Institut Interfédéral de la Statistique par un groupe de travail chargé de faire l'inventaire des indicateurs disponibles pour faire le suivi des SDGs en Belgique sur base de la liste des 230 indicateurs établie par UNSTAT. La demande du Premier ministre de définir deux indicateurs par SDG a élargi ce mandat. Le groupe de travail a sélectionné les indicateurs sur base des questions suivantes : pertinence, disponibilité, collecte de données, ventilation par genre, revenu, etc., en lien avec les évolutions de la liste UNSTAT. Les discussions ont démarré sur base de la publication du BfP de juin 2016. Une liste de 34 indicateurs a été établie et rapidement acceptée. Elle a également été publiée sur le site indicators.be. La CIDD n'a pas été impliquée dans le choix de ces indicateurs.
- En septembre, le collaborateur de l'IFDD chargé de la politique internationale en matière de DD aborde les éléments marquants du HLPF tenu à New York en juillet 2017. La première semaine était consacrée à une revue des SDGs au niveau des experts. Le thème général était « Eradicating poverty and promoting prosperity in a changing world » de façon à couvrir les SDGs 1, 2, 3, 5, 9, 14. Parmi les points saillants de discussion, les éléments suivants sont relevés : set d'indicateurs UNSTAT pour le suivi

des SDGs et travaux pour la suite du processus, importance des thèmes liés au financement, matière fiscale et à la taxation, SDG budgeting (DK), mais en général peu d'interactions possible entre les panelistes et la salle, et peu d'interventions innovantes des « major groups ». La seconde semaine se composait du segment « High level » dédié à la présentation des Voluntary National Review (VNR) – Rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre des SDGs présentés par 44 pays. La présentation de la Belgique par le Ministre De Croo s'est bien déroulée et a reçu un bon accueil médiatique. Le Rapport belge ainsi que le Rapport de synthèse du HLPF sont disponibles sur le site des Nations Unies. L'évaluation de la politique fédérale belge au regard des engagements pris par la Belgique en adoptant les Objectifs de développement durable 2015-2030 des Nations Unies (SDGs) est indispensable afin d'identifier les pistes d'actions prioritaires. L'IFDD décide donc de s'adjoindre les services d'un prestataire externe chargé d'élaborer et d'appliquer une méthodologie basée sur une « **gap analysis** » permettant :

1. D'établir la pertinence des cibles des 17 SDGs pour l'Etat fédéral (sur base de l'inventaire et des évaluations des situations et tendances existantes) ;
 2. De mesurer l'écart entre l'engagement/la situation existante et l'objectif : objectif (in)suffisant, objectif suffisant mais en dehors de la trajectoire observée, etc. ;
 3. De mesurer l'écart entre le SDG et l'absence d'engagements alors que des leviers fédéraux existent.
- En mai, l'IFDD annonce l'attribution de cette mission à un groupe de chercheurs chargé d'identifier l'écart entre la situation actuelle et les objectifs (SDGs) à atteindre d'ici 2030 (gap analysis). Après une analyse de la pertinence des cibles pour l'Etat fédéral, les chercheurs évalueront si nous sommes sur la trajectoire ou non. Un comité d'utilisateurs sera réuni pour prendre en compte

les besoins spécifiques des parties prenantes potentielles. Des recommandations identifieront des pistes et leviers.

- Une réunion du comité d'utilisateurs se tient le 15 juin et les chercheurs y présentent la méthodologie et des résultats préliminaires. Suite aux remarques et aux compléments d'informations reçus des participants, l'étude peut être finalisée.

- En septembre, l'IFDD présente les grandes lignes de la recherche « gap analysis », dont le rapport est en cours de finalisation. Les éléments suivants peuvent être mis en évidence :

→ Sur les 169 cibles, 164 concernent le fédéral, 31 pour des compétences exclusives et 133 pour des compétences partagées en tant que principal responsable ou partie concernée ;

→ Les engagements sont souvent formulés de façon trop vague (étant donné qu'ils n'ont pas été formulés pour répondre aux SDGs et ont parfois été formulés avant l'adoption des SDGs) ;

→ Dans de nombreux cas, les indicateurs ou les données sont manquantes ;

→ L'évaluation ne concerne que le niveau fédéral, ce qui peut entre autres expliquer les différences de résultat par rapport à d'autres études.

Les chercheurs avancent les recommandations suivantes :

→ Mise en cohérence des SDGs et des objectifs de la vision à long terme de développement durable ;

→ Interaction entre administrations, avec les cabinets ministériels pour une intégration stratégique ;

→ Accord entre entités belges pour un inventaire et un rapportage uniforme ;

→ Etablissement d'un set complet d'indicateurs belges pour tous les objectifs ;

→ Efforts supplémentaires concernant les cibles hors trajectoires ;

→ Suivi plus systématique des engagements internationaux.

• En novembre, l'IFDD détaille la structure des fiches qui sont en cours d'élaboration sur base de la « gap analysis ». Des fiches sont établies pour les 169 cibles des SDGs (une fiche par cible). Parallèlement, des fiches sont également regroupées par service public fédéral de manière à permettre à chacun de réfléchir aux actions à entreprendre pour répondre aux objectifs des SDGs et aux éventuels écarts constatés.

→ Le secrétariat poursuit la relecture des fiches réalisées par les chercheurs pour terminer la mise en page et la cohérence entre les versions en français et en néerlandais ;

→ Les fiches seront envoyées pour relecture aux membres de la CIDD ;

→ Le Président de la CIDD enverra un courrier aux Présidents des SPF reprenant le rapport de synthèse, et les fiches par cible ressortant de la compétence du SPF. Il sera accompagné du Rapport VNR afin de présenter la situation existante et identifier les carences de façon notamment à alimenter les prochains contrats d'administration ;

→ Le Président proposera à la Ministre un courrier présentant l'étude et la VNR comme un état de la situation existante leur demandant ce qu'ils peuvent faire à brève échéance et leur proposer de contribuer à la mise à jour de façon à recueillir les informations actualisées ;

→ La CIDD relancera les travaux du GT stratégie fédérale de façon à discuter de la mise à jour des informations, de donner suite aux résultats de l'étude et de les prendre en compte dans la préparation du prochain Plan fédéral de développement durable en 2018.

Suivi des instruments de la loi

Les réunions plénières abordent de façon récurrente le suivi des activités des groupes de travail et l'évolution des instruments de la loi de coordination de la politique fédérale de développement durable.

- En février, le représentant de la Task Force DD du Bureau Fédéral du Plan présente aux membres de la CIDD le 2e rapport sur les indicateurs complémentaires au PIB. Cette publication présente une première mise à jour d'un ensemble d'indicateurs complémentaires au PIB, portant, en fonction de la disponibilité des données, sur la période 1990-2015.
- En mars, l'IFDD fait un exposé sur le contenu et les nouveautés de la Circulaire 307 sexies qui entrera en application le mois suivant. La discussion qui s'en suit porte notamment sur le fait que la circulaire, et donc le rapportage, ne vise que les acquisitions de véhicules par les services publics fédéraux. Elle ne contient pas de lignes directrices sur la politique de mobilité des SPF/SPP. Par ailleurs, l'inventaire constitué ne reprend pas les véhicules personnels des fonctionnaires qui travaillent avec leur voiture et perçoivent des indemnités à ce titre (inspecteurs etc.).
- En septembre, le processus d'évaluation de la circulaire du 16 mai 2014 a démarré. Un questionnaire a été envoyé aux coordinateurs des Cellules de développement durable ainsi qu'aux membres du groupe de travail « Marchés publics durables » au début du mois. L'analyse des résultats fera l'objet d'un rapport, intégrant des recommandations, sur lequel les membres de la CIDD sont invités à réagir dans le courant du mois de novembre. Le rapport définitif est clôturé en décembre et envoyé ensuite aux ministres en charge du Développement durable et des Affaires sociales, ainsi qu'au Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées.
- En novembre, la représentante de la Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan annonce les grandes lignes du prochain Rapport fédéral sur le développement durable. Une présentation plus détaillée suivra en début d'année prochaine.

→ Le 8ème Rapport abordera également les objectifs de développement durable ;

→ Il analysera la distance par rapport aux sous-objectifs, à l'aide de 34 indicateurs ;

→ Il abordera 3 thèmes plus en détails (transports, énergie-climat et pauvreté) ;

→ Il comparera les résultats vis-à-vis d'autres rapports comme celui de l'OCDE en indiquant les différentes méthodologies utilisées ;

→ Il proposera des scénarios sur la base de projections (forecasting) à l'horizon 2030 et 2050 et de backcasting au départ d'hypothèse visant à atteindre les objectifs fixés pour 2050 en matière d'énergie-climat et de transports.



3.3.3. Les groupes de travail

A. Le GT Stratégie fédérale

Mandat

Le groupe de travail Stratégie Fédérale de la CIDD a été mis sur pied en vue d'assurer la préparation et le suivi des instruments et des projets liés à la stratégie fédérale de développement durable. Son mandat a été mis à jour lors de la séance plénière du 18 février 2013. Il porte principalement sur l'élaboration et le suivi de la Vision stratégique fédérale à Long Terme de développement durable, du plan fédéral de développement durable et de l'étude d'incidence des décisions sur un développement durable intégrée depuis 2014 dans l'Analyse d'Impact de la Réglementation (AIR).

Comme la plupart des groupes de travail de la CIDD, l'objectif visé est d'assurer la plus large participation possible des services publics fédéraux à la politique fédérale de développement durable par le biais d'une coordination interdépartementale de certains projets. Cette participation à la préparation des instruments vise à récolter un maximum d'expertise au sein des services publics fédéraux et à encourager une appropriation des instruments développés.

Missions

Le GT Stratégie Fédérale a pour missions de:

- Contribuer à élaborer et mettre à jour la Vision à Long Terme de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- Définir les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le cadre de la rédaction des plans fédéraux de développement durable (PFDD) ;
- Définir des indicateurs de suivi et réaliser le monitoring des actions prévues dans les PFDD (rapport des membres de la CIDD et rapports d'activités de la CIDD) ;

- Mettre au point, au sein des administrations fédérales, les processus d'application internes des mesures décidées par le gouvernement en matière de développement durable. Comme par exemple, l'intégration de certains objectifs dans les plans de management et les contrats de gestion, ou les plans d'actions propres aux SPF dans le cadre du Plan fédéral de développement durable ;
- Etre un lieu de formation, d'information, d'échange et de partage pour les participants au GT ;
- Mettre à profit la connaissance et l'expérience accumulées pour améliorer chaque cycle, définir de nouvelles actions à mener et de nouvelles mesures à prendre.

Activités en 2017

En l'absence d'adoption d'un plan fédéral de développement durable, les activités du GT Stratégie Fédérale ont été focalisées sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Comme évoqué dans le rapport annuel 2016, la CIDD, avec le soutien de l'IFDD, a débuté un travail d'inventaire des engagements existants qui contribuent à l'atteinte des Sustainable Development Goals (SDGs). Ce travail a débuté par une analyse de l'accord de gouvernement et des notes de politiques générales pour 2016 et ensuite 2017. Par ailleurs, en concertation étroite avec les membres de la CIDD, il a été complété par d'autres engagements issus des contrats d'administrations ou d'autres projets des administrations fédérales. Ce travail d'inventaire (mapping) est conçu pour être un processus continu et itératif, nécessitant des mises à jour régulières.

Cet inventaire a été exploité de plusieurs façons en 2017. D'une part, il permet aux SPF d'établir des liens entre leurs politiques et initiatives et les SDGs en vue de nourrir leur plan d'action propre ou d'alimenter leurs outils de planification stratégique. D'autre part, ce mapping a été utilisé pour fournir la contribution fédérale au Rapport National Volontaire présenté par la Belgique lors du Forum Politique

de Haut Niveau des Nations Unies en juillet 2017 à New York. Enfin, il a servi de base documentaire pour une étude confiée par l'IFDD à un consortium de chercheurs (ICEDD – IDO) afin de présenter une « gap analysis » : une évaluation de l'écart entre les engagements existants et les ambitions des SDGs. Cette évaluation a été exposée en octobre 2017 lors d'une conférence publique et les résultats ont été communiqués à chaque membre du gouvernement et à tous les présidents des comités de direction des SPF et SPP. La ministre en charge du Développement durable souhaite y donner suite par deux voies complémentaires. D'une part, dans une perspective à court terme, elle a demandé à ses collègues du gouvernement des engagements pour répondre à certains des « gaps » identifiés par des contributions spécifiques d'ici la fin de la législature. D'autre part, la ministre a demandé à la CIDD de tenir compte des résultats de la « gap analysis » pour préparer un prochain plan fédéral de développement durable.

En 2018, le GT Stratégie aura donc pour tâche de démarrer le processus du prochain plan en se focalisant sur des domaines prioritaires identifiés notamment grâce à la « gap analysis ».

B. Le GT Marchés Publics Durables

Mandat

La circulaire du 16 mai 2014, Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales, publiée au Moniteur Belge le 21 mai 2014, confie diverses tâches au Groupe de Travail Marchés publics durables de la CIDD.

Missions

La circulaire susmentionnée prévoit en son chapitre 5, section 3 que la CIDD est « chargée de développer des stratégies en matière de marchés publics durables ». Et de préciser la nécessité d'une concertation interdépartementale dans le cadre de l'organe de concertation des acheteurs fédéraux : « Il s'agit d'un organe de concertation au sein duquel les bonnes pratiques sont échangées, en ce compris celles qui ont trait à la problématique du développement durable ».

Le chapitre 5, section 5, renvoie à l'évaluation et au suivi de l'application de la circulaire : « [...] La Commission interdépartementale remet en outre un avis sur le respect de cette circulaire et ce, sur la base des informations collectées par les différentes cellules de développement durable et des recommandations pratiques formulées par celles-ci quant à l'utilisation des clauses sociales. Afin d'obtenir de plus amples informations sur ce dernier point, la Commission consultera les organismes publics de placements ou apparentés et le Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. »

Activités en 2017

1) La politique en matière de marchés publics durables

1.1. Concertation avec le GT Marchés publics durables

Le groupe de travail discute de la politique en matière de marchés publics durables au niveau fédéral, en harmonie avec les régions et le niveau européen. Il s'est réuni le 16 mai 2017 et le 26 septembre 2017. Les principaux thèmes abordés furent :

- a) la circulaire 307 sexies (voir 1.7 ci-dessous) ;
- b) l'organisation de la base de données de la CIDD ;
- c) l'organisation de l'évaluation de la circulaire du 16 mai 2014 (voir 1.3. ci-dessous) ;
- d) la Loi du 20 avril 2017 portant diverses mesures en matière de sélection comparative de recrutement et en matière de stage en vue d'optimiser le quota en matière d'emploi de personnes handicapées dans les services publics fédéraux ;
- e) des initiatives politiques en matière d'économie circulaire (voir 1.5. ci-dessous) et ;
- f) la préparation de la concertation européenne en matière d'achats verts (voir 1.2. ci-dessous).

1.2. Coopération internationale

Le 6 juillet 2017, le Ministère français de l'action et des comptes publics a, en collaboration avec UN Environment, organisé à Paris la conférence intitulée : 'Le panorama mondial 2017 des achats publics durables et de la norme internationale sur les achats responsables ISO 24000'. L'IFDD et le SPW ont été invités à y commenter les thèmes politiques belges pertinents.

L'organisation du monitoring en matière de développement durable (voir 2.2. ci-dessous) est un thème qui retient l'attention des différents États membres et régions européennes. Des échanges sur le

développement des systèmes belge et néerlandais ont eu lieu le 27 mars 2017 à La Haye.

Une concertation particulière a également été organisée le 22 septembre 2017 à Rotterdam, entre une quinzaine d'experts politiques belges et néerlandais en matière de marchés publics durables. Les principaux points d'attention, essentiellement en vue d'inventorier les coopérations futures éventuelles, concernaient la mise en place d'instruments et les nouveaux développements politiques, la responsabilité sociale dans la chaîne des fournisseurs, l'élaboration de critères, les achats circulaires (green deal) et le monitoring.

Des représentants belges (IFDD et le Département Chancellerie et Administration de la Région Flamande) ont également pris part à la concertation semestrielle au sein du SPP Next et de l'Advisory Group de la Commission européenne, du 3 au 5 avril 2017 (Dublin, Irlande) et du 16 au 18 octobre (Tallinn, Estonie).

1.3. Évaluation de la circulaire du 16 mai 2014

Au cours de l'automne 2017, le groupe de travail a examiné la mise en œuvre de la circulaire du 16 mai 2014 - Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales.

L'évaluation de la politique est décrite à la section 5 du texte : « Enfin, l'application de la présente circulaire par les différents services publics fédéraux ou de programmation ou par le Ministère de la Défense sera examinée par le ministre responsable du développement durable ainsi que, pour ce qui concerne les considérations sociales, par le ministre en charge des Affaires sociales qui demandera un avis à ce sujet au Conseil Supérieur National des Personnes Handicapées. Cet examen se fait trois ans après la publication de la présente circulaire au Moniteur belge. Une attention particulière sera, dans ce cadre, accordée à la pertinence des seuils utilisés. »

L'examen a porté sur la manière dont les services fédéraux ont tenu compte du développement durable dans leur politique d'achat. La circulaire avait en effet pour objectif générique de rendre ces marchés publics plus durables / socialement responsables. L'attention à accorder à la durabilité revient en effet à plusieurs endroits dans la Loi relative aux Marchés publics du 17 juin 2016 et dans différents arrêtés royaux et circulaires plus thématiques.

L'organisation de l'évaluation a été discutée dans le cadre du groupe de travail Marchés publics durables et a été accompagnée d'un questionnaire détaillé adressé aux services assujettis à l'exécution de la circulaire. Dans le courant du mois de septembre 2017, les SPF, SPP et le Ministère de la Défense ont été invités à communiquer leurs retours d'expérience après 3 années de mise en œuvre de la politique. Le SPF Stratégie et Appui, le SPF Finances, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, le SPF Justice, le SPF Intérieur, le SPF Économie, le SPF Chancellerie, le SPF Mobilité, le SPP Politique scientifique, la Régie des Bâtiments, le SPF Affaires étrangères et le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ont répondu à ce questionnaire.

Le texte a été soumis à la réunion plénière de la CIDD du 23 novembre 2017. Les membres ont encore eu l'occasion de réagir jusqu'au 15 décembre 2017. La version finale de l'évaluation est publiée sur www.guidedesachatsdurables.be.

1.4. Concertation avec le réseau des acheteurs et Politique fédérale stratégique d'Achats

Le réseau des acheteurs fédéraux a discuté de l'actualisation du site www.guidedesachatsdurables.be (25 janvier 2017), de 250 références de marchés publics socialement et éthiquement responsables (23 février 2017) et de la nouvelle circulaire relative à l'achat de voitures par les services publics fédéraux (20 avril 2017).

Dans le cadre de la réorientation de la politique fédérale d'achat, en juin 2017, ce réseau a été abrogé et remplacé par la nouvelle Concertation stratégique fédérale sur les Achats (CSA). Cette CSA sera as-

sistée par un Centre de services Achats auprès du SPF SA et donnera pour mission à différents organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat (OTOFCA) de procéder à des achats fédéraux communs. Dans ces derniers organes, des représentants de différents services seront responsables de l'élaboration concrète des achats (communs) sous la direction d'un SPF faisant office de centrale d'achat. Cette CSA se chargera également de l'élaboration de la politique d'achat fédérale. Les achats durables sont considérés ici comme l'un des quatre objectifs stratégiques.

Des modules de formation détaillés sur le fonctionnement de cette nouvelle structure d'achat ont été dispensés en octobre et en novembre 2017. La nouvelle structure de concertation CSA s'est réunie le 15 juin, le 21 septembre, le 26 octobre, le 23 novembre et le 21 décembre 2017.

La circulaire du 16 mai 2014 n'est pas adaptée aux organes de concertation créés en 2017 (CSA, OTOFCA, Centre de services) qui mettent plus particulièrement l'accent sur l'efficacité budgétaire (avantages d'échelle) via e.a. une analyse des besoins, la planification pluriannuelle et les achats groupés. Il faudra donc s'atteler à intégrer dans le futur ces aspects stratégiques et opérationnels dans la circulaire relative aux achats durables.

Comme premier pas vers l'intégration des aspects durables dans la nouvelle structure d'achat, l'IFDD et le SPF Économie ont présenté une ligne de conduite concrète pour les OTOFCA. Le projet de ligne de conduite a été soumis à la réunion de la CSA des 23 novembre et 21 décembre et a été discuté lors d'une concertation spécifique le 14 novembre. La finalisation du texte est attendue pour 2018.

À titre d'essai, on a également examiné comment un OTOFCA peut intégrer des opportunités durables dans un futur achat groupé fédéral de PC et d'ordinateurs portables. L'IFDD a, dans ce cadre, discuté d'une proposition de clauses et spécifications avec le Ministère de la Défense (responsable de ce marché), lors d'une concertation spécifique le 15 décembre 2017.

1.5. Économie circulaire et marchés publics

Le thème de l'économie circulaire a été abordé lors de la conférence nationale sur le développement durable, organisée par l'IFDD le 11 mai 2017 (voir 3.1. ci-dessous).

Le Groupe de Travail Marchés publics durables a activement coopéré avec le pilote belge pour la Coordination environnementale internationale (groupe de travail Économie circulaire) et a régulièrement fourni des contributions destinées à la politique européenne, en particulier sur le thème des indicateurs en matière d'économie circulaire et achats circulaires/respectueux de l'environnement. Le Groupe de Travail Marchés publics durables a également suivi les discussions de la Commission européenne (Advisory group) (voir 1.2. ci-dessus).

1.6. Coopération avec d'autres initiatives politiques

Le Groupe de Travail Marchés publics durables de la CIDD vise la coordination et assure une représentation concernant différentes initiatives stratégiques qui prennent corps au sein des secteurs. Il s'agit en particulier de la concertation au sujet de la pierre naturelle équitable et de la concertation au sujet de la mise en œuvre d'une échelle de performances CO2 en Belgique (selon l'exemple néerlandais).

L'IFDD a également pris part à différentes concertations avec la structure d'appui des administrations locales flamandes.

L'IFDD a, enfin, collaboré au projet de l'OVAM (administration régionale flamande chargée de la gestion des déchets) lié à l'utilisation des plastiques recyclés (e.a. via des marchés publics). La concertation du groupe de travail responsable de ce projet s'est déroulée les 18 janvier, 15 février, 26 avril et 18 septembre 2017. Elle a également été communiquée pour information à la Commission européenne.



1.7. Circulaire 307 sexies relative à l'achat de véhicules plus propres par les services publics fédéraux

Le 21 avril 2017, le gouvernement fédéral a donné son feu vert à un nouveau cadre relatif à l'achat de voitures de personnes destinées aux services de l'État et à certains organismes d'intérêt public. [Cette circulaire 307 sexies](#) est une version améliorée et actualisée d'un texte ancien et contient un certain nombre d'obligations supplémentaires et de possibilités dans le domaine de l'achat ou du leasing de voitures vertes. Différents services publics fédéraux ont collaboré à l'élaboration des dispositions qualitatives et écologiques.

En premier lieu, un certain nombre d'objectifs clairs y sont formulés. Par exemple, les services possédant un parc automobile d'au moins 20 véhicules doivent atteindre un minimum de 5 % de modèles électriques, hybrides ou CNG pour l'ensemble de leurs nouvelles acquisitions, achetées ou prises en leasing. Ces services doivent également acheter au moins 10 % de leurs achats ou prises en leasing, sur des voitures possédant un écoscore supérieur à 75. Le suivi des objectifs et des écoscores du parc automobile fédéral sera évalué par la Ministre du Développement durable.

La circulaire impose également un calcul ambitieux du cycle de vie en tant que critère d'attribution, mettant en balance des éléments qualitatifs (comme un écoscore minimal de 50 %, le label européen pour les pneus, des systèmes d'aide à la conduite, les options de sécurité, les modalités de livraison, ...) par rapport à un large éventail de coûts d'achat ou de leasing, ainsi que de frais fixes et variables. Les annexes du texte fournissent de larges commentaires sur les calculs et font ainsi en sorte que le texte constitue un outil pratique pour les acheteurs.

La circulaire publiée a également été comparée à une circulaire analogue en France, pour un parc automobile de 65.000 voitures (Circulaire relative à la gestion du parc automobile de l'État, des établissements publics de l'État et autres organismes du 21 avril 2017). Aucune suite n'a provisoirement été donnée à la comparaison des deux textes.

La Commission européenne a également soumis, le 8 novembre 2017, une nouvelle proposition de révision de la Directive 2009/33/EU relative à la promotion de véhicules de transport routier propres et économes en énergie (à acquérir par les services publics). Cette proposition a été discutée le 12 décembre 2017 avec différents services fédéraux et régionaux, sous la présidence du SPF Mobilité, en vue de l'harmoniser au niveau belge et de définir notre position.

2) Projets pilotes et études

2.1. Responsabilité sociétale des fournisseurs fédéraux

L'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) encourage les acheteurs (fédéraux) et leurs adjudicataires à garantir une meilleure vision de leur chaîne d'approvisionnement. À cet effet, l'IFDD a désigné en 2015 le bureau Ecovadis pour réaliser une vingtaine d'analyses des risques dans le domaine de la responsabilité sociétale et, en particulier, de la responsabilité éthique auprès de ses fournisseurs (par exemple l'interdiction du travail des enfants ou du travail forcé, etc.). Les analyses ont eu lieu dans le cadre de l'exécution de certains marchés.

Pour ce projet pilote, nous avons collaboré avec la Police fédérale, l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, le SPF Stratégie et Appui et le SPF Finances. En vue d'acquérir de l'expérience dans cette problématique au sein d'un réseau d'apprentissage, l'IFDD a organisé des rencontres de concertation en 2017 : 24 avril, 12 juin et 17 juillet 2017. Le projet a été finalisé fin octobre.

Au total, 15 fournisseurs du type tier 1 et tier 2 ont été examinés, sur base d'une collaboration obligatoire ou volontaire, dans les secteurs de l'ICT, du textile, des nettoyyages et du traitement des archives. Une carte de score a été établie pour 14 fournisseurs. Un fournisseur a refusé de collaborer.

L'IFDD a souhaité se concentrer sur les leçons qui pourraient être tirées du projet pilote afin d'ainsi pouvoir formuler des recommandations sur la politique future en matière de définition de la responsabilité sociétale des fournisseurs. À cette fin, il échange également

des expériences avec des experts organisant des projets pilotes similaires dans les régions ou auprès des autorités locales. Il étudie par ailleurs des projets semblables auprès des autorités suédoises et des services publics néerlandais.

Les expériences relatives au projet seront regroupées dans un rapport final, qui sera disponible sur www.guidedesachatsdurables.be.

2.2. Dresser l'inventaire des marchés publics durables

Sous le mandat de la Conférence interministérielle développement durable et de son groupe technique Marchés publics durables, différents experts fédéraux et régionaux ont examiné les possibilités de dresser un inventaire des achats durables. L'instrument E-Notification, sur lequel sont publiés les avis de marchés belges, constitue dans ce cadre une base de données intéressante. Le groupe de travail se compose de 14 experts de différents départements et s'est réuni les 17 janvier, 6 mars, 3 mai, 7 juin, 25 octobre et 22 novembre 2017.

Les membres ont examiné quels champs de recherche sur les achats durables pouvaient être définis dans un consensus national, étant donné les nouvelles opportunités offertes par la récente loi belge relative aux marchés publics (2017). Le groupe a étudié comment et dans quelles conditions budgétaires et administratives les champs de recherche pourraient être intégrés via un questionnaire limité dans la plateforme E-Notification. Ses activités sont décrites dans le Rapport final sur les activités de suivi national des marchés publics durables via E-Procurement du 6 mars 2017.

Le groupe de travail examine également la manière de garantir la mise en œuvre des recommandations du rapport et de prévoir un rapportage adéquat. Le SPF Stratégie et Appui a déjà libéré le budget nécessaire à la mise en œuvre de la première phase du projet (à savoir le système de champs de recherche dans E-Notification). La mise en œuvre est prévue pour février 2018. L'IFDD a coopéré à l'élaboration d'un manuel d'aide aux acheteurs.

Ces activités sont également en harmonie avec les activités du SPF Chancellerie, pour ce qui concerne la désignation d'un point de contact pour la collaboration avec la Commission européenne en matière de

marchés publics et de contrats de concessions et pour la création d'un Comité de pilotage des marchés publics (concertations du 1er mars et du 6 novembre 2017). Ce comité s'est penché sur les données disponibles pour le rapportage futur au sujet :

- a) des sources d'applications erronées ou d'incertitude juridique et de problèmes lors de l'application des règles des marchés publics ;
- b) de la fraude, corruption, conflits d'intérêts et autres irrégularités graves ;
- c) de la part des PME participant à des marchés publics et ;
- d) des adjudications stratégiques nationales.

Ce dernier point se concrétise à partir de la responsabilité environnementale, les achats socialement/éthiquement responsables et l'innovation. Un premier rapport à la Commission est prévu pour 2018. Les adjudications stratégiques nationales n'ont, dans ce contexte, provisoirement qu'un caractère plutôt volontaire.

En complément, l'IFDD a voulu examiner dans quelle mesure les acheteurs ont effectivement tenu compte, au cours des 5 dernières années, de la politique relative aux marchés publics durables dans E-Notification. La Radboud Universiteit de Nijmegen a été désignée pour réaliser cette étude. Elle a examiné des indices sur le plan des achats écologiques, sociaux, éthiques et innovants dans des marchés publics concrets. 145.186 avis et 28.452 dossiers (cahiers spéciaux des charges et annexes) publiés entre 2011 et 2016 ont été examinés dans le cadre de cette étude (pour l'heure) relativement unique. L'étude prend le plus de dimensions possibles en compte, à savoir quelle attention les autorités accordent-elles aux aspects environnementaux, sociaux, éthiques et circulaires ? Existe-t-il une marge suffisante pour l'innovation, les entreprises locales et les PME ou les labels durables ? Ce classement détaillé a dressé l'inventaire d'importantes évolutions et de bonnes pratiques dans les achats durables des autorités.

Le groupe des experts politiques fédéraux et régionaux s'est réuni le 13 février 2017 pour discuter de cette étude. Le rapport final a été délivré en novembre. Un atelier spécifique pour les experts politiques et acheteurs intéressés sera organisé le 12 janvier 2018.

3) Formation et sensibilisation

3.1. Conférence 'Marchés publics durables et responsables en Belgique'

Le jeudi 11 mai 2017, l'IFDD a organisé la conférence 'Marchés publics durables et responsables en Belgique'. Les thèmes suivants ont été abordés et discutés, devant un public de 250 participants :

- a) Tendances et évolution : Les achats durables occuperont une position centrale dans le futur : nouvelle réglementation, nouvelle stratégie et nouveaux outils ;
- b) Innovation : Les achats durables comme levier d'une économie circulaire ;
- c) Éthique : Lutter pour plus de transparence dans la chaîne d'approvisionnement ;
- d) Dumping social : Comment garantir le respect des droits sociaux du travailleur et d'une saine concurrence entre les entreprises ?

Des représentants belges, néerlandais, suédois et français ont expliqué leur vision sur différents thèmes politiques.

Des informations plus détaillées sur cette conférence et les présentations sont disponibles sur le Guide des achats durables.

Le thème de l'éthique a été approfondi au cours de l'après-midi de cette conférence du 11 mai 2017. Des experts belges ont échangé des informations avec leurs collègues suédois, au sujet de la politique menée et des outils utilisés par les deux pays.

3.2. Formation sur les achats durables

Des formations générales sur les achats durables ont été dispensées par l'IFDD les 7 et 14 février 2017 au profit du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Bruxelles) et le 19 septembre 2017 au profit de la Masterclass Achats durables (CSR Campus) (Gand).

La mise en œuvre des clauses sociales dans les marchés publics de la Régie des Bâtiments a été discutée le 20 mars 2017.

4) Instruments

4.1. Guide pour lutter contre le dumping social

La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics accorde une attention particulière à la problématique du dumping social. Le terme 'dumping social' réfère souvent à des abus dans la construction. Cela va, dans ce cas, de la concurrence déloyale du fait de systèmes de détachement, à la traite d'êtres humains pure et simple, en passant par la fraude au détachement, la mise à disposition injustifiée de personnel et les faux indépendants.

Les règles permettant de lutter contre le dumping social ont été sensiblement renforcées. Ces mesures ont été élaborées en 2017 en concertation avec les partenaires sociaux et la Commission des marchés publics.

Pour aider les acheteurs publics, tant le gouvernement fédéral que les gouvernements flamand et wallon ont rédigé différents guides comprenant les lignes directrices pratiques destinées aux pouvoirs adjudicateurs dans le cadre de la lutte contre le dumping social.

Le guide du gouvernement fédéral se réfère à une Charte reprenant des propositions d'engagement pour les pouvoirs adjudicateurs. Une circulaire afférente doit faire en sorte que la Charte soit mise en application au sein des pouvoirs adjudicateurs fédéraux, qui doivent montrer l'exemple en la matière. Ce guide a été coordonné depuis le SPF Chancellerie, commenté par l'IFDD (mai 2017) et finalisé en juillet 2017.

Pour plus d'informations sur les différents guides sur le [Guide des achats durables](#).

4.2. Actualisation du 'Guide des achats durables'

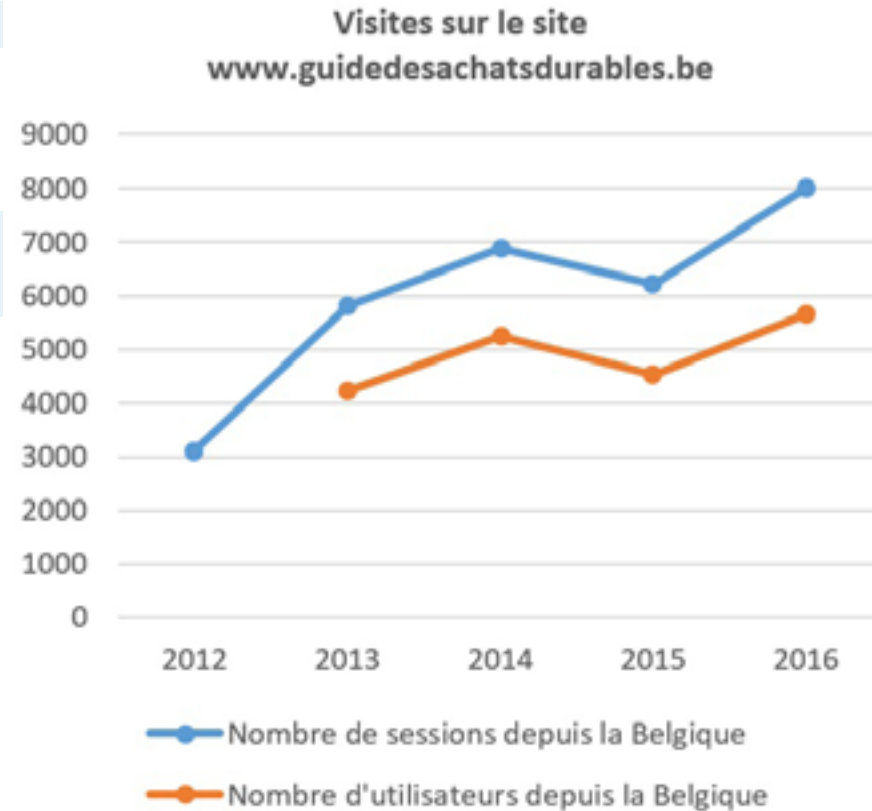
Depuis 12 ans déjà, les experts en achats peuvent s'appuyer sur le Guide des achats durables pour y trouver des indications sur la manière de rendre leurs marchés publics innovants, respectueux de l'environnement et socialement et éthiquement responsables. Outre des informations sur les règles et la politique, le Guide réfère

également à de bonnes pratiques, des exemples de cahiers spéciaux des charges, des labels, des critères et des clauses. Le guide comporte aussi de nombreuses fiches, rassemblées par groupe de produit, qui doivent aider les acheteurs à préparer leur cahier spécial des charges.

En 2015 et 2016, l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) a apporté de profondes modifications aux 63 fiches existantes (voir rapport CIDD 2016). Le Guide a également été complété de conseils et de bons exemples. L'IFDD espère que les acheteurs belges disposent ainsi d'un instrument nouveau et entièrement gratuit pour répondre à la volonté des autorités de procéder à des achats innovants, socialement et éthiquement responsables, qui soient également respectueux de l'environnement. Les fiches ont été finalisées et publiées en janvier 2017. Toutes les informations actualisées peuvent être retrouvées à partir de la page d'accueil <http://www.guidedesachatsdurables.be/fr>

Les informations dans le guide ont été coordonnées par l'IFDD mais sont souvent le résultat d'une collaboration entre différents services et experts. Un appui particulier à l'actualisation des fiches relatives aux appareils électroménagers a été fourni par le Ministère de la Défense (mai 2017). Pour la fiche relative à l'alimentation, un appui supplémentaire a été fourni par le Département flamand de l'Environnement, Cadre de vie, Nature et Énergie ('Departement Omgeving, Leefmilieu, Natuur en Energie'). Des suggestions relatives aux labels du guide ont été formulées en juillet par le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement et Fair Trade Belgium.

L'intérêt du site pour les acheteurs belges peut être déduit des statistiques suivantes (chiffres filtrés pour les visites belges) :



Des informations supplémentaires sur le site figurent dans le tableau ci-dessous :

Période <small>Plot Area</small>	Nombre de sessions depuis la Belgique	Nombre de nouvelles sessions depuis la Belgique	Nombre d'utilisateurs depuis la Belgique	Nombre de nouveaux utilisateurs depuis la Belgique	Durée moyenne d'une session	Pages par session
1/12/2011 - 1/12/2012	4.392	61 %			3:49	
1/12/2012 - 1/12/2013	3.118	70,0 %			2:59	
1/12/2013 - 1/12/2014	5.812	64,2 %	4.223	1.203	4:27	5.53
1/12/2014 - 1/12/2015	6.884	66,5 %	5.254	1.360	3:40	5.09
1/12/2015 - 1/12/2016	6.206	66,74 %	4.527	1.295	3:55	4.51
1/12/2016 - 1/12/2017	8.010	69,56 %	5.647	1.716	3:02	4.51

- Pour les sessions et utilisateurs avec accès direct (c.-à-d. les utilisateurs qui ont introduit immédiatement l'URL du guide dans leur navigateur ou qui ont placé un signet à la page du site) (période 1/12/2016 – 1/12/2017) : 3.212 sessions en Belgique, 832 nouveaux utilisateurs et 2.442 utilisateurs réguliers.
- Nombre de pages de destination des utilisateurs correspondant à des pages de produit avec fiches, labels et exemples de bonne pratique : 1.125 en néerlandais et 980 en français.
- Pour le téléchargement de documents : 432 fiches en néerlandais, 246 fiches en français et 275 autres documents (en néerlandais).

Ces statistiques, ainsi que le questionnaire détaillé envoyé au public cible (2016) et le retour d'informations lors de l'évaluation de la circulaire du 16 mai 2014 (voir 1.3. ci-dessus) indiquent qu'un tel instrument répond aux besoins des acheteurs.

C. Le GT Responsabilité Sociétale

Mandat

Ce groupe de travail coordonne des actions pour stimuler, faciliter et promouvoir la responsabilité sociétale des organisations – tant privées que publiques - et les investissements socialement responsables en Belgique.

Missions

- Etablir le cadre de référence belge en matière de RS;
- Etablir le plan d'Action Responsabilité Sociétale et le Plan d'Action National « Entreprises et droits de l'Homme », assurer le suivi de leur mise en œuvre et leur actualisation ;
- Organiser une concertation avec les parties prenantes pour identifier les actions à entreprendre afin d'atteindre l'objectif du GT et définir le contenu des plans d'actions ;
- Coordonner et mettre en œuvre les engagements politiques pris en matière de Responsabilité sociétale ;
- Créer une plateforme de concertation informelle en matière de Responsabilité sociétale entre les acteurs fédéraux et régionaux.

Activités en 2017

Le Groupe de Travail Responsabilité sociétale de la CIDD s'est réuni 3 fois dans le courant de l'année 2017. Il a privilégié au maximum une coordination du travail par voie électronique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été nécessaire de le réunir plus souvent.

Les activités du groupe de travail se sont focalisées principalement sur les points suivants :

1. Suivi des discussions politiques portant sur le contenu du Plan d'actions national (PAN) « Entreprises et Droits de l'Homme » en vue d'un accord interfédéral pour adoption ;

2. Communication & diffusion du PAN Entreprises et Droits de l'Homme ;

3. Mise en œuvre des actions du PAN.

1) Suivi des discussions politiques portant sur le contenu du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme » en vue d'un accord interfédéral pour adoption.

Le 20 juillet 2017, le Conseil des Ministres a pris acte du premier « [Plan d'action national \(PAN\) Entreprises et Droits de l'Homme](#) ». L'adoption du PAN par les gouvernements a marqué la fin d'un processus entamé fin 2013. Ce fut un long processus fait de hauts et de bas, connaissant tantôt des coups d'accélérateur, tantôt des coups de frein. Vous pouvez découvrir les étapes importantes qui ont jalonné le processus sur le site www.developpementdurable.be.

Le PAN belge décline 33 actions différentes. La plupart des actions sont liées au premier pilier du cadre de référence « Entreprises & Droits de l'Homme » à savoir : L'obligation qui incombe à l'État de protéger les personnes contre les violations des Droits de l'Homme par des tiers, y compris les sociétés.

Dans le contexte belge, il était très important que le PAN soit porté au niveau national. Il a fait l'objet de discussions entre l'État fédéral et les différentes Régions pour aboutir à un accord. Les entreprises et les Droits de l'Homme sont un sujet très vaste qui touche à différents domaines, politiques et compétences. C'est pourquoi il a fallu en tenir compte dans le PAN afin d'en traiter les différentes dimensions.

Tout l'enjeu du processus était aussi d'inclure différents groupes de parties prenantes. Les parties prenantes ont eu plusieurs occasions d'apporter leur contribution. 51 organisations de la société civile ont été impliquées. Plusieurs Conseils consultatifs ont été mobilisés, comme le Conseil Fédéral du Développement durable, le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement durable, le Conseil de la Consommation et le Conseil Supérieur

des Indépendants et des PME. Puisque le dialogue social reste très important en Belgique, le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Économie, où employeurs et syndicats sont représentés sur un pied d'égalité, ont également été consultés.

Outre l'apport des parties prenantes, une analyse de fond ou « [mapping](#) », visant à cartographier le taux de mise en œuvre, au niveau fédéral et dans les régions, des 31 directives des Nations Unies concernant les entreprises et les Droits de l'Homme, a servi également de base à l'élaboration du plan d'action.

Dans le PAN, la Belgique souligne l'importance d'une approche et d'un cadre internationaux. À l'image des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme, ce document encourage également l'utilisation du [Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable](#), de la [déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales](#) et la politique sociale de l'OIT, des [Principes directeurs de l'OCDE](#), des [lignes directrices ISO 26000](#) sur la responsabilité sociétale et des initiatives telles que le Pacte mondial et la « [Global Reporting Initiative](#) ».

A travers la promotion de ces normes, lignes directrices et cadres, le PAN souhaite les consolider et leur donner plus de visibilité en tant qu'instruments qualitatifs.

Étant donné les liens très étroits entre respecter et promouvoir les Droits de l'Homme, d'une part, et stimuler et assumer sa responsabilité sociétale d'autre part, il a été décidé d'établir un plan d'action « Entreprises et Droits de l'Homme » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « Responsabilité sociétale des organisations », via une approche intégrée.

En choisissant cette approche, soutenue par les parties prenantes, l'Autorité fédérale voulait signifier aux entreprises et autres organisations que le respect et la promotion des Droits de l'Homme font partie intégrante de l'assomption d'une responsabilité sociétale qui

peut revêtir de multiples formes.

C'est la raison pour laquelle les travaux/projets menés par le GT Responsabilité sociétale de la CIDD s'inscrivent principalement dans le cadre du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme ».

Le PAN prévoit également un processus de contrôle. Chaque année, la Commission Interdépartementale pour le Développement durable rend compte, dans son rapport annuel, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAN. Dans un délai de trois ans, il est prévu de procéder à une évaluation et une mise à jour avec l'ensemble des parties prenantes.

2) Communication & diffusion du PAN Entreprises et Droits de l'Homme

Le plan de communication porte plusieurs volets.

Après une première phase de communication passive qui a suivi l'adoption du PAN, via la presse, les réseaux sociaux et les sites internet de l'IFDD et administrations impliquées dans les travaux de développement du PAN, il a fallu procéder à une mise en page du document dans les 3 langues afin de le rendre plus lisible pour une publication. L'équipe de l'IFDD s'est attelée à cette tâche.

Une phase de communication plus active a suivi en novembre et décembre 2017 lors de laquelle toutes les parties prenantes (experts, services publics, entreprises, ONGs, Conseils d'avis,...) ayant participé à la concrétisation du projet ont été personnellement remerciées pour leur contribution et invitées à prendre connaissance du fruit de notre concertation.

C'est sous l'impulsion des institutions de l'Union européenne et internationales que les gouvernements fédéral, et régionaux flamand, wallon et bruxellois ont décidé de développer un Plan d'action national (PAN) portant exécution des « [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme](#) » (UNGPs) adoptés à l'unanimité le 17 juin 2011 par le Conseil des droits de l'Homme des Na-

tions unies. Dès lors, la diffusion au niveau international n'a pas été négligée.

le Plan d'action de la Belgique est répertorié sur : <https://globalnaps.org/country/belgium/>.

La Belgique a activement participé au 6ème Forum des Nations Unies « Entreprise et Droits de l'Homme » (26-29 novembre à Genève). Le Forum annuel des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme est la plate-forme mondiale de référence pour examiner et échanger les informations sur les efforts entrepris pour porter les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme de la théorie à la pratique. Le thème phare du Forum 2017 était « réaliser l'accès à des voies de recours effectifs ». L'édition 2017 comptait plus de 2500 participants de tout profil et tout horizon et programmation riche de 60 sessions parallèles. Vous trouverez plus d'info sur le [site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme \(HCDH\)](#).

Une large délégation belge, composée de 2 responsables de l'IFDD, du responsable du PCN belge auprès de l'OCDE, d'expert académiques belges et de représentants des employeurs, accompagnée par les représentants du SPF Affaires étrangères, en faisait partie. La Belgique a eu l'occasion de valoriser ses travaux/projet en la matière via sa participation active à 3 panels :

- Dieter Vander Beke, directeur a.i. de l'IFDD, a présenté un aperçu du PAN « Entreprises et Droits de l'Homme » dans le panel consacré à National actions plans and access to remedy ;
- Cyril Liance, responsable du PCN belge, a présenté l'expérience belge dans la session consacrée à Improving effectiveness of non-judicial mechanisms : lessons learned from the OECD NCP peer review process ;

- Liliana Lizarazo, expert académique DH, a présenté les travaux réalisés pour le compte de l'IFDD portant sur les Mécanismes d'accès aux recours en Belgique.

3) Mise en œuvre des actions du PAN

Comme énoncé plus haut, étant donné les liens très étroits entre respecter et promouvoir les Droits de l'Homme, d'une part, et stimuler et assumer sa responsabilité sociétale d'autre part, il a été décidé d'établir un plan d'action « Entreprises et Droits de l'Homme » conjointement à l'actualisation du plan d'action fédéral « Responsabilité sociétale des organisations », via une approche intégrée.

Une brève description des actions et projets coordonnés ou menés par les membres du GT et leurs administrations respectives dans le courant de 2017 est disponible sur le site www.developpementdurable.be. Ce tableau correspondant au 1er rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PAN.

On retiendra l'effort déployé pour la mise en œuvre des actions suivantes :

Action 1 : Elaborer une boîte à outils destinée aux entreprises et organisations concernant les Droits de l'Homme, via un premier travail d'analyse, de sélection et d'organisation des instruments qualitatifs existants, par les membres du GT RSO, et le lancement d'un marché public pour le développement technique d'un outil en ligne qui réponde aux besoins des utilisateurs.

Action 2 : Elaborer une brochure sur les mécanismes de réparation liés à l'autorité publique, via la réalisation d'une recherche exhaustive sur les mécanismes étatiques à disposition des victimes de violations des Droits de l'Homme par une équipe d'expert académiques. De cette recherche approfondie, une brochure a été extraite avec un lay-out lisible pour faciliter l'accès de l'information au public cible

(victime, entreprises, associations, avocats,...). La brochure a été développée dans une version en ligne mais aussi dans une version papier (disponible sur commande auprès de l'IFDD).

Action 3 : Formulation de recommandations en vue d'améliorer l'accès à un mécanisme de réparation judiciaire, via la réalisation d'une analyse approfondie pour identifier les freins et/ou obstacles qui pourraient entraver l'accès effectif aux mécanismes de réparation en cas de violation des Droits de l'Homme, suivi de la formulation de recommandations (législatives et politiques) à l'attention de l'Etat belge en vue de lever les obstacles majeurs.

Action 4 : Promouvoir les initiatives qualitatives existantes relatives aux Droits de l'Homme.

Action 5 : Assurer la diffusion de la boîte à outils et de la brochure sur les mécanismes de réparation parmi les représentants belges à l'étranger et sensibiliser ceux-ci à la question, via la communication et la diffusion de la brochure (FR, NL, DE, EN) relative à l'Accès aux voies de recours en Belgique au niveau national et international.

Action 13 : Renforcer et contrôler le respect des Droits de l'Homme dans les marchés publics, via le développement de projets pilotes portant sur le contrôle du respect des droits fondamentaux dans les chaînes d'approvisionnement des fournisseurs des services publics fédéraux et régionaux.

Action 16 : Promouvoir les rapports sociétaux, Droits de l'Homme inclus, via d'une part l'exercice de transposition de la Directive 2014/95/UE en Loi relative à la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes (Publication au MB 3 septembre 2017) et, d'autre part, via le soutien à divers projets de promotion/réalisation de rapport de durabilité selon les lignes directrices du GRI.

Mais aussi...

Le GT a également suivi l'actualité relative aux questions des Droits de l'Homme au niveau des divers organes ou instances internationales (Conseil de l'Europe, Nation Unies, Organisation Internationale du Travail,...) de manière à veiller à une cohérence dans les missions qui lui ont été confiées.

Il a par ailleurs continué à assurer le soutien, la participation ou la diffusion d'évènements et actions pertinentes qui contribuent à promouvoir et stimuler l'entrepreneuriat socialement responsable auprès de ses parties prenantes belges.



D. Le GT Politique internationale

Mandat

Lancé lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le Développement Durable (Rio+20, juin 2012) en février 2011, le groupe de travail Politique Internationale de la CIDD focalise l'essentiel de ses travaux sur le suivi et la préparation au niveau administratif des processus qui ont été lancés lors de Rio+20.

Missions

Ce groupe de travail a pour missions de :

- Livrer une contribution efficace, ouverte, participative, cohérente et transversale à la préparation des travaux concernant les dossiers internationaux de développement durable – notamment par rapport au suivi des décisions prises lors de la Conférence Rio+20 ;
- Faire appel à l'expertise disponible au sein des différentes administrations, y compris les entités fédérées, utiliser les informations disponibles au sein des groupes d'experts existants, clarifier la position des membres du GT et entamer un dialogue, afin d'apporter une contribution utile au processus décisionnel politique et prise de position belge ;
- Communiquer les résultats des réunions et des négociations multilatérales auprès des membres du groupe de travail afin d'atteindre un niveau d'appropriation administratif plus élevé.

Activités en 2017

En 2015, les activités du groupe de travail ont été suspendues. Le suivi de la mise en œuvre du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies est assuré par d'autres organes.

La préparation des positions belges à l'égard de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 se déroule

depuis lors au sein des organes prévus par le SPF Affaires Etrangères: la Coordination Multilatérale Développement Durable (Coormulti) et la DGE (Direction Générale Coordination et Affaires européennes) pour les dossiers européens.

Enfin, l'IFDD participe aux travaux de la Conférence interministérielle pour le développement durable au sein de laquelle un groupe de travail administratif a reçu pour mandat de suivre les dossiers internationaux liés au développement durable.

E. Le GT Objectifs DD dans la stratégie des organisations fédérales

Mandat

- Suivre les travaux concernant la méthodologie d'élaboration du plan d'action DD et la mise à jour du Manuel ad hoc ;
- Mettre en place un système de gestion ou un plan d'action basé sur les lignes directrices ISO26000 ;
- Suivre les travaux concernant l'élaboration des Rapports de durabilité (GRI) ;
- Suivre les projets pilotes concernant la mise en place d'une méthodologie pour la réalisation de dialogue avec les stakeholders;
- Suivre les travaux concernant le développement d'un outil de monitoring des obligations en matière de DD.

Missions

- Soutenir l'élaboration des plans d'action DD des services publics fédéraux (depuis octobre 2015) et échanger des pratiques concernant l'intégration d'objectifs de développement durable dans les contrats d'administration et les plans opérationnels;
- Organiser le monitoring et le rapportage sur les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable ;

- Encourager la mise en place d'un système de gestion ou de plan d'action basé sur les lignes directrices ISO 26000 (depuis 2016) ;
- Organiser des projets pilotes concernant la mise en place d'un dialogue avec les «stakeholders » (2016) ;
- Favoriser l'échange d'expériences concernant la réalisation des rapports de durabilité (GRI) (continu) ;
- Emettre des propositions quant à l'évolution du cadre permettant de lier les frais de fonctionnement avec les performances DD des organisations fédérales (après la proposition du GT ad hoc) (continu);
- Emettre des propositions concernant l'intégration et le suivi des SDGs dans les politiques des organisations fédérales (depuis 2016);
- Veiller à la mise à jour des outils et suivi des thèmes (gestion environnementale, alimentation, événements, mobilité) (continu).

Activités en 2017

Non communiqué.



4. Les politiques des services publics fédéraux contribuant à un développement durable

4.1. Approche stratégique des services publics fédéraux en matière d'intégration du développement durable

4.1.1. Définition des approches stratégiques

A. Les contrats d'administration – Article 35

L'AR du 4 avril 2014 et la décision du Conseil des Ministres du 6 mars 2015 stipulent que le développement durable figure désormais parmi les objectifs transversaux communs à tous les services publics fédéraux.

En réponse à ces nouvelles obligations, la conférence des Présidents a approuvé un canevas pour les contrats d'administration 2016-2018. L'article 35 de ce canevas précise que chaque SPF/SPP accomplira les points suivants en matière de politique DD :

1. « Utiliser un système de gestion où les charges restent sous contrôle (basé sur les directives internationales en matière de responsabilité sociale (ISO 26000 ou le maintien du certificat EMAS)(...);
2. Elaborer chaque année un plan d'action en matière de développement durable (A.R. du 22 septembre 2004) et l'intégrer dans le plan d'administration¹ ;
3. Entamer un dialogue régulier et qualitatif avec ses parties prenantes concernant son fonctionnement et sa politique ;
4. Rapporter tous les deux ans sur sa responsabilité sociale à l'aide des directives de la Global Reporting Initiative. »

¹ Pour rappel, l'AR du 22 septembre 2004 modifié le 09 octobre 2014 portant création des cellules de développement durable prévoit en son article 6 : « Si les éléments du plan d'action, visés à l'article 2, 4°, sont repris dans le plan de management du fonctionnaire dirigeant ou dans le contrat d'administration du service, aucun plan d'action ne doit être fixé. »

B. Les SDGs et la Vision à Long Terme en matière de DD

La Belgique s'est engagée à contribuer aux Sustainable Development Goals (SDGs) approuvés par les Nations Unies à l'horizon 2030 ainsi qu'aux objectifs fixés dans la Vision à Long Terme (VLT) en matière de Développement Durable (DD) à l'horizon 2050. Depuis 2015, les services publics fédéraux sont encouragés à concevoir une approche stratégique afin d'assurer l'ancrage structurel de ces différents objectifs au niveau de leur fonctionnement et de leur politique. Ils sont ainsi amenés à exercer pleinement leur responsabilité sociétale et à définir leur niveau d'ambition en matière d'intégration du développement durable.

La contribution des services publics fédéraux à la réalisation de leurs objectifs de développement durable peut être mise en oeuvre par le biais de trois canaux :

- Le contrat d'administration ;
- Le plan d'administration ;
- Un plan d'action DD rédigé annuellement.

Certains SPF intègrent des objectifs dans le contrat d'administration, qui se traduisent dans le plan d'administration. Si ce plan d'administration reprend les éléments du plan d'action DD, prévus dans l'AR relatif aux Cellules DD, ils n'ont donc plus besoin d'un plan d'action DD. D'autres SPF n'ont pas d'objectifs dans le contrat d'administration mais bien dans le plan d'administration, et d'autres se basent uniquement sur un plan d'action DD.

4.1.2. Rapportage sur les approches stratégiques

Via la base de données en ligne de la CIDD, 10 services publics fédéraux sur 13 ont transmis, en 2017, des informations relatives l'intégration du DD dans leur contrat d'administration, conformément à l'article 35. Il est nécessaire de noter que le Ministère de la Défense ne dispose pas de contrat d'administration. Il apparaît également que les SPF intègrent (dans les contrats d'administrations) de façon plus fréquente et explicite des objectifs de développement durable en lien avec des défis sociétaux et leurs missions, en complément d'efforts accomplis de longues dates pour un fonctionnement exemplaire dans leurs opérations quotidiennes (gestion environnementale, accessibilité etc.).

Par exemple, le SPF Intérieur envisage l'intégration dans son système de gestion. Le SPF Mobilité mentionne l'impact du transport sur le climat, la qualité de l'air, la congestion. Un des quatre objectifs stratégiques du SPF Economie concerne l'économie durable. Le SPP Intégration sociale mentionne ses politiques garantissant les droits sociaux fondamentaux. Le SPF Finances s'engage à suivre et développer, en concertation avec ses parties prenantes, ses impacts sociétaux (minimiser les impacts négatifs pour la société et l'environnement et veiller à la plus-value sociétale de ses activités). Le SPF Justice s'engage à une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein de son organisation et apportera son expertise relative aux missions du SPF. Le SPF Santé publique s'engage à prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux dans la stratégie et les politiques de son organisation.

Selon le rapportage effectué via la base de données de la CIDD en 2017, 8 d'entre-eux ont indiqué dans leur contrat d'administration la volonté d'élaborer chaque année un plan d'action DD: Mobilité, Emploi, Chancellerie, Intégration Sociale Finances, Intérieur, Politique Scientifique et Economie. Un SPF intègre les éléments prévus dans le plan d'action DD dans son plan d'administration.

9 ont intégré à leur contrat d'administration l'engagement d'instaurer le dialogue avec leurs parties prenantes: Mobilité, Chancellerie, Intégra-

tion Sociale, Finances, Intérieur, Politique Scientifique, Emploi, Economie et Santé Publique.

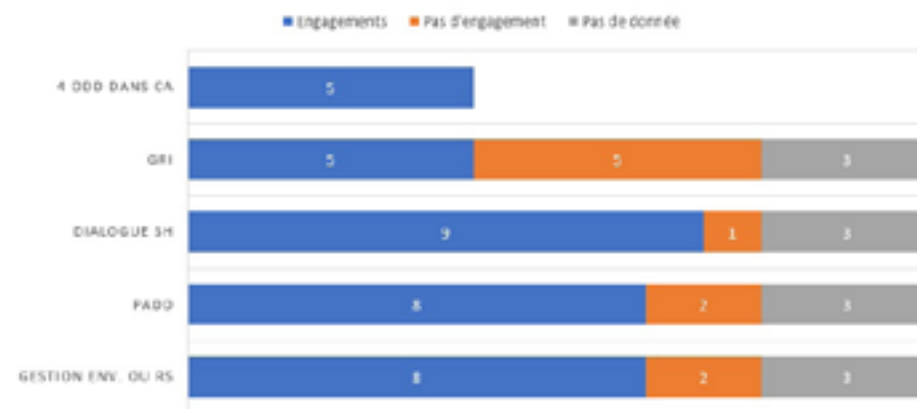
5 ont mentionné dans leur contrat d'administration l'objectif de publier un rapport GRI tous les deux ans: Intérieur, Politique Scientifique, Economie, Chancellerie et Finances.

8 ont opté pour l'utilisation d'un système de gestion basé sur le système de gestion environnementale EMAS et/ou sur les directives internationales en matière de responsabilité sociétale: Politique Scientifique, Chancellerie, Mobilité, Finances, Intérieur, Economie, Intégration sociale et Santé Publique.

5 services publics fédéraux alignent les 4 objectifs DD du canevas de contrat d'administration (article 35): Intérieur, Politique Scientifique, Chancellerie, Finances et Economie.

Le SPF Justice a pour sa part intégré d'autres objectifs DD dans son contrat d'administration.

Nombre de services publics fédéraux ayant intégré au moins un des 4 objectifs DD de l'article 35 du canevas de CA dans leur contrat d'administration (hors Ministère de la Défense)



Source : Base de données CIDD – Février 2018

Bonne pratique du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie :

1. La mission du SPF Economie est de «créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, équilibré et durable du marché des biens et services en Belgique». La durabilité est donc l'un des trois piliers importants de cette situation).
2. La matrice stratégique du SPF Economie fournit une description claire et structurée de la transversalité entre ses missions de base et ses axes stratégiques d'action. La stratégie est déclinée en 4 axes stratégiques: l'un de ces objectifs stratégiques est de viser une économie durable.
3. Le SPF Economie base sa stratégie de DD sur la méthodologie GRI qu'elle a suivi intégralement dans le cadre de l'élaboration de son deuxième rapport de durabilité 2017 (données 2015-2016). Ce rapport 2017 devrait être validé par le Comité de Direction en mars 2018.
4. EMAS constitue la base de la gestion interne durable de l'organisation.

Les objectifs opérationnels incluent des thèmes liés à la durabilité, par exemple: OD1: Créer les conditions d'un approvisionnement énergétique sûr, abordable et durable. OD2: Créer les conditions pour la transition vers un système énergétique plus durable.

Bonne pratique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficace à ces nombreuses obligations, la ligne stratégique suivie par le Comité de Direction du SPF a été d'intégrer stratégiquement et opérationnellement le développement durable, dès le départ, dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF et dans ses outils de gestion et de suivi. Notre contrat d'administration a été officiellement signé par notre ministre de tutelle, Maggie De Block, et notre Président à la fin du mois de novembre 2015. Le développement durable concerne la manière dont les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont pris en considération dans :

- la préparation de la stratégie et des politiques du SPF ;
- le fonctionnement interne du SPF (gestion), et cela en restant attentif aux perspectives envisagées à court, moyen et long terme. Les engagements du SPF en matière de développement durable (DD) sont inscrits à différents niveaux de notre contrat d'administration.

Exemple : Objectifs stratégiques n° 7 du contrat d'administration et commun à l'ensemble des DG et services : En vue du développement durable, le SPF participera activement à la réalisation des objectifs du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 ainsi que de la Vision stratégique fédérale à long terme 2050.

4.2. Mesures et actions des services publics fédéraux dans le cadre des SDGs et de la VLT

4.2.1. Définition des SDGs et de la VLT

Comme mentionné au point précédent, les SDGs (Sustainable Development Goals) sont les objectifs de développement durable fixés par la communauté internationale à l'horizon 2030. Ils ont été adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. Ils sont au nombre de 17 et sont liés à 169 cibles doivent former un plan d'action articulés autour des 5 P : People, Planet, Prosperity, Peace, Partnerships. Ils sont entrés en application dès le 1er janvier 2016. Vous trouverez plus d'information sur le site www.sdgs.be.

La VLT² (Vision à Long Terme) en matière de DD est quant à elle un texte de référence approuvé par le gouvernement fédéral le 17 mai 2013. Elle repose sur 55 objectifs, liés aux compétences fédérales, qui doivent contribuer à la construction de la société belge à l'horizon 2050, autour de 4 défis majeurs :

1. Une société qui promeut la cohésion sociale ;
2. Une société qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux ;
3. Une société qui préserve son environnement ;
4. Une société soutenue par l'autorité publique fédérale assumant sa responsabilité sociétale.

Vous trouverez plus d'information sur le site www.developpement-durable.be.

4.2.2. Les mesures et actions de services publics fédéraux

En 2017, les contributions fédérales à la réalisation des SDGs et de la VLT ont pour la deuxième fois fait l'objet d'un rapportage dans une base de données initiée par la CIDD. L'analyse de ce rapportage permet de dégager les tendances suivantes :

- Il apparaît des données collectées en 2017 via la National Voluntary Review présentée par le Belgique aux Nations Unies en juillet 2017 ou via la base de données de la CIDD, que de nombreux services publics fédéraux contribuent aux objectifs de développement durable. Que ces objectifs soient ceux des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ou ceux de la Vision stratégique fédérale à long terme.
- Dans le cadre de cet inventaire entre les engagements et projets existants et les objectifs de développement durable, de nombreux SPF ont établi des liens avec leur cœur de métier et ont donc entamé un processus d'appropriation de ces enjeux. La gap analysis effectué par un consortium de chercheurs devrait permettre d'identifier les distances par rapport aux cibles à atteindre, d'éventuelles priorités et de nouvelles actions potentielles. Celles-ci pourraient alimenter les prochains plan d'action des SPF, les prochains contrats/plans d'administration ou le prochain Plan fédéral de développement durable.
- Concrètement, cela se traduit par des actions spécifiques au sein des SPF. Citons par ex. le SPP Politique scientifique qui repositionne ses actions de recherche en fonction des nouvelles priorités gouvernementales, le SPF Economie qui mentionne que les objectifs de la VLT ou les SDGs ont servi de base de travail pour l'élaboration de son plan d'action, le SPF Chancellerie qui entend contribuer à une politique transversale de développement durable (via l'AIR ou une consultation des experts du vécu par exple), le SPP Intégration sociale qui mentionne que ce sont surtout les questions de cohésion sociale et de lutte contre la précarité, auxquelles sont liées aussi celles de santé, d'alimentation et d'accès à l'énergie. L'accès des personnes précarisées aux administrations publiques et la précarité des femmes reçoivent également une attention particulière. Le SPF Finances contribue de façon directe ou indirecte à 14 des 17 SDGs et des objectifs et projets importantes sont reprises dans le plan d'administration 2017

² A.R. du 18 juillet 2013 portant fixation de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable.

concernant les SDGs 3, 10, 15, 16 et 17 : Améliorer les missions de contrôle ; mettre en œuvre une politique ciblée dans la sélection des dossiers ; renforcer la collaboration interdépartementale et internationale ; intensifier la lutte contre la fraude ; rendre les documents disponibles par voie électronique ; augmenter l'accessibilité des informations ; développer les services numériques et miser sur une interaction, un dialogue et feed-back (stakeholders). Le SPF Santé publique évalue la mise en œuvre du plan d'administration 2017 et présente quelques exemples non exhaustifs de sa contribution aux objectifs de développement durable au travers du développement de la vision à long terme sur la mer du Nord, le lancement du plan d'action déchets marins, la promotion de l'écolabel européen, en collaboration avec le commerce de la distribution, l'ouverture du débat sur le carbon pricing, la consultation sur le plan d'action national de réduction des pesticides, un nouveau plan d'intervention médicale suite aux attentats terroristes, le développement d'une base de données sur les informations environnementales des matériaux de construction, la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité (actions spécifiques avec les entreprises, campagne de communication BeBiodiversity, lutte contre la criminalité environnementale concernant les espèces animales et végétales protégées), la formation de médiateurs culturels dans les hôpitaux. La Défense mentionne ses contributions aux SDGs 5, 10, 13 et 16 au travers de ses efforts en faveur d'une égalité des genres, d'accessibilité, de diversité, sa contribution au plan fédéral d'adaptation aux changements climatiques par 5 actions spécifiques, des actions contre les violences faites aux enfants, de sensibilisation à la problématique des enfants soldats, des actions de coopérations internationales. Le SPF Justice mentionne des

projets liés à ses missions pour lesquels l'impact environnemental est pris en compte (conformité des permis d'environnement des établissements pénitentiaires, la numérisation de certaines démarches auprès des cours et tribunaux, des procédures civiles et pénales qui pourraient avoir lieu par voie électronique etc.).

- Comme l'année dernière, plusieurs SPF mentionnent le fait que l'absence de plan fédéral développement durable (PFDD) limite les possibilités d'action concertées. Celles-ci renforcent en effet les coopérations transversales et la cohérence des actions.

4.3. Les Analyses d'Impact de la Réglementation (AIR)

4.3.1. AIR et Développement durable

Définition :

Une analyse d'impact de la réglementation (AIR) est une évaluation préalable des conséquences potentielles (/impacts collatéraux) des projets de réglementations, de façon intégrée dans les domaines économique, social, environnemental et sur l'autorité publique. L'AIR doit être réalisée au plus tôt dans le processus de préparation du projet de réglementation afin d'améliorer la qualité des politiques (efficience/cohérence).

Plus d'information sur le site www.simplification.be de l'Agence pour la Simplification Administrative.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2014, l'AIR est le résultat de la fusion de cinq tests qui devaient être pratiqués auparavant : Kafka, EIDD, genre, cohérence des politiques en faveur du développement et PME.

Elle se réalise par le biais d'une fiche signalétique accompagnant, sauf dispense ou exception, tout projet de réglementation soumis au Conseil des Ministres. Le champ d'étude de l'AIR est délimité par 21 thèmes qui visent à analyser les conséquences potentielles du projet de réglementation selon une approche transversale de développement durable.

Les 21 thèmes d'une AIR :

- Lutte contre la pauvreté
- Egalité des chances et cohésion sociale
- Egalité entre les femmes et les hommes
- Santé
- Emploi
- Modes de consommation et production
- Développement économique
- Investissements
- Recherche et développement
- PME
- Charges administratives
- Energie
- Mobilité
- Alimentation
- Changements climatiques
- Ressources naturelles
- Air intérieur et extérieur
- Biodiversité
- Nuisances
- Autorités publiques
- Cohérence des politiques en faveur du développement

L'Agence de Simplification Administrative (ASA) coordonne l'AIR fédérale en partenariat avec quatre autres institutions : le SPF Economie (DG PME), l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH), l'Institut fédéral pour le Développement Durable (IFDD) et le SPF Affaires Etrangères (DG Coopération au Développement). Elle pilote par ailleurs le Helpdesk relatif à l'AIR, anime le Comité d'analyse d'impact et se charge de la publication de toutes les AIR sur son site web.

4.3.2. Rapports 2016 du Comité d'analyse d'impact

Le Comité d'analyse d'impact (CAI) a approuvé en décembre 2017 son rapport basé sur les AIR réalisées en 2016. De manière générale, il observe que la qualité des AIR n'est pas globalement plus satisfaisante en 2016 que les deux années précédentes. Le rapport d'évaluation a été transmis au secrétaire d'Etat en charge de la simplification administrative qui doit le présenter au gouvernement avant qu'il puisse être rendu public.

En ce qui concerne la prise en compte des dimensions du DD, le Comité constate d'un point de vue qualitatif que :

- Les impacts potentiels identifiés sont limités aux impacts directs, plus rarement aussi aux impacts indirects, dès l'analyse n'est encore que trop peu souvent réellement transversale ;
- Les éléments d'informations soumis sont superficiels, notamment en ce qui concerne la quantification des données alors qu'elles sont souvent disponibles. Une argumentation plus détaillée apporterait plus de valeur ajoutée ;
- Les mots clés semblent apporter une meilleure compréhension des thèmes généraux vu qu'ils sont cités dans la motivation ;
- Les impacts potentiels positifs sont plus fréquemment cités que les éventuels impacts négatifs ;

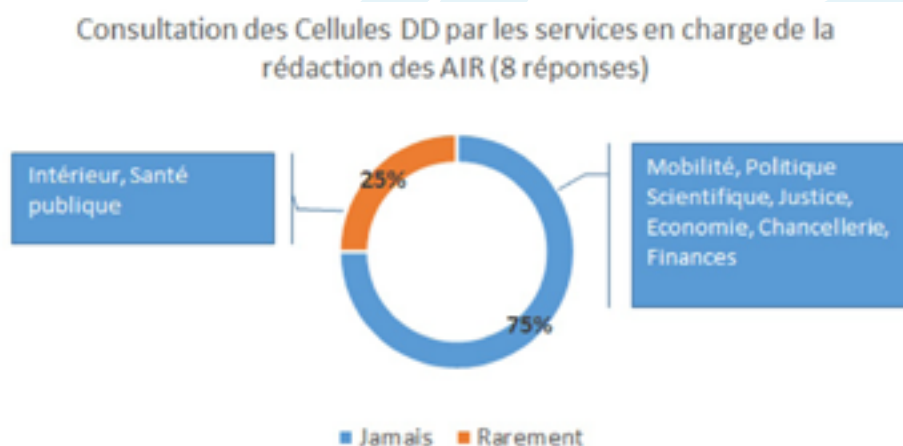
- Globalement, la qualité des réponses apportées n'est pas satisfaisante mais quelques bons cas apparaissent.
- Il formule dès lors quelques recommandations :
 - Renforcer l'appui que peuvent apporter les cellules de développement durable à leurs collègues auteurs de réglementations afin d'accroître la compréhension des thèmes et l'utilité de procéder à une analyse d'impact ;
 - Le formulaire actuel suit la structure de la vision stratégique fédérale à long terme de développement durable adoptée par le gouvernement en 2013. Mais il pourrait être opportun d'adapter les thèmes et les mots clés du formulaire aux Objectifs de développement durables des Nations Unies de façon à améliorer leurs prises en compte dans les politiques publiques belges. Des adaptations du formulaire pourrait également inciter à l'identification de groupe cible et en conséquent à de potentiels impacts ;
 - Des consultations des parties prenantes permettraient de recueillir plus d'informations et de motiver davantage les propositions d'adaptation des projets de réglementations. La question du formulaire à ce sujet permet de mentionner des consultations obligatoires, mais aussi des consultations facultatives de nombreux groupes cibles, utilisateurs potentiels etc. Ceux-ci gagneraient à être entendus pour enrichir et affiner les propositions réglementaires en complément des organes d'avis ou de concertation existants.

Le rapport 2016 du Comité d'analyse d'impact, de même que tous les formulaires AIR, seront disponibles sur le site de l'ASA www.simplification.be.

4.3.3. Le rôle des Cellules DD dans la rédaction des AIR

8 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à la consultation des Cellules DD par les services en charge de la rédaction des AIR. Sur les 8 répondants, cinq disposent d'une procédure interne permettant d'appliquer les prescrits de la loi du 15 décembre 2013 et de l'AR du 21 décembre 2013 en matière d'AIR.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre, comme en 2016, que les Cellules DD sont très rarement consultées par les services en charge de la rédaction des AIR.



Bonne pratique du SPF Justice :

L'analyse d'impact de la réglementation est explicitée dans le CODEX de la DGWL. Le CODEX reprend toutes les étapes du processus législatif et est suivi par les collaborateurs de la DG. Une formation spécifique a été donnée à tous les agents qui travaillent sur des projets législatifs le 27/2/2015 au Parlement par des experts. Le formulaire est systématiquement complété quand c'est obligatoire, au stade de l'avant-projet de loi.

Source : Base de données CIDD – Février 2018

5. La gestion durable dans les services publics fédéraux

5.1. Choix d'un système de gestion durable

En matière de gestion durable, une diversité d'outils existe pour améliorer le fonctionnement interne des organisations. Les services publics fédéraux peuvent ainsi recourir à des normes, certifiées ou non, en matière de :

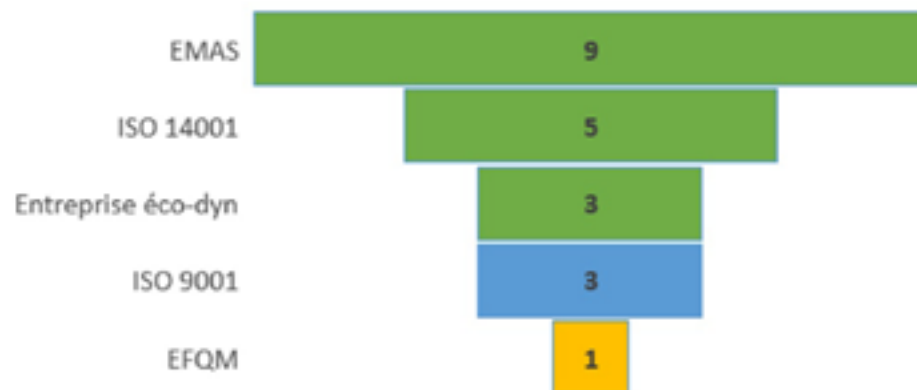
- Management environnemental : EMAS, ISO 14001, Label Entreprise éco-dynamique ou autre ;
- Management de la qualité : CAF, EFQM, ISO 9001 ou autre ;
- Management de la responsabilité sociétale : ISO 26000, IQNet SR10, CARS ou autre.

11 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'application d'un système de gestion durable.

Parmi les 11 répondants :

- 1 dispose du label Entreprise éco-dynamique : le SPF Chancellerie;
- 4 entretiennent leur enregistrement EMAS : les SPF Intérieur, Santé Publique, Finances et le SPP Intégration Sociale ;
- 1 opte pour la norme ISO 14001 : le Ministère de la Défense ;
- 1 fait cohabiter l'enregistrement EMAS et le label Entreprise éco-dynamique : le SPP Politique Scientifique ;
- 1 cumule les 3 systèmes de management environnemental à la fois : le SPF Justice ;
- 2 disposent à la fois de deux système(s) de management environnemental et d'un système de management de la qualité du type ISO 9001 : les SPF Mobilité et Economie.
- 1 aligne deux systèmes de management de l'environnement (EMAS et ISO 14001) et deux systèmes de management de la qualité (EFQM et ISO 9001): le SPF Emploi.

Nombre de services publics fédéraux par système de gestion durable (11 réponses) - 2017



Source : Base de données CIDD- Février 2018

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2017, disposant d'un ou de plusieurs systèmes de gestion durable :

Evolution du nombre de services publics fédéraux par système de gestion durable (11 réponses en 2016 et 2017)



Source : Base de données CIDD - Février 2018

Ce qui distingue particulièrement les deux années de référence sont les éléments suivants :

- Le SPF Chancellerie a changé de système de gestion environnementale pour adopter le label entreprise éco-dynamique;
- Deux services de la DG Navigation du SPF Mobilité ont développé la norme ISO 9001 , en plus des deux systèmes de management environnemental appliqués à tout le SPF ;
- Le SPF Emploi a délaissé ses deux systèmes de gestion de la qualité CAF et COSO mais les a remplacés par ISO 9001 et EFQM ;
- Le SPF Finances a conservé le label d'entreprise éco-dynamique et poursuivi ses efforts afin d'obtenir l'enregistrement EMAS, pour lequel les audits de contrôle externes ont démarré en 2017 et se poursuivront en 2018;
- Pour ce qui concerne les autres services publics fédéraux, nous n'avons pas d'élément de comparaison ou la situation est inchangée.



Bonne pratique du SPP Intégration sociale :

En 2017, le système de gestion environnementale a poursuivi 7 objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, une réduction des besoins de mobilité, la distribution de colis alimentaires aux plus démunis (projet FEAD), la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS (fonds Gaz-Electricité) et la compensation carbone de ses activités.

Bonne pratique du SPF Chancellerie :

Le système de management environnemental implémenté par la Chancellerie satisfait aux normes du label « Entreprise écodynamique ». Ce label a été obtenu avec trois étoiles (score maximal) le 7 février 2017 et est octroyé pour une période de trois ans. La fiche de promotion du label « Entreprise écodynamique » de notre SPF figure sur le site Internet de Bruxelles Environnement. Celle-ci reprend quelques exemples d'actions écodynamiques réalisées que nous avons souhaité mettre en avant. 1. Eco-gestion = économie - Gestion des consommations d'énergie (audit, améliorations techniques et comportementales) - Gestion de la consommation de papier (papier labellisé, suivi des achats, des photocopies et des publications, promotion d'e-Procurement) 2. Eco-gestion = bonnes habitudes - Intégration des préoccupations environnementales dans une perspective plus vaste de Développement durable - Rôle d'exemple du "16 Rue de la Loi" : le système de management environnemental mis en place en 2006 concerne les Organes stratégiques et le Secrétariat du Premier ministre autant que son Administration - Collaboration avec la Régie des bâtiments (permis d'environnement, contrats d'énergie multi-SPF, certificats PEB) - Sensibilisation du personnel (séances d'information, intranet, news, affiches, participation active à la Journée que l'Administration fédérale dédie chaque année au Développement durable) - Suivi d'indicateurs dans un souci de maîtrise et d'amélioration continue : consommations, marchés publics, déplacements, etc. 3. Eco-gestion = créativité - Implication et influence du SPF grâce à sa position centrale et à son rôle transversal : dans ce cadre s'inscrivent également l'Institut fédéral pour le Développement durable et l'Agence pour la Simplification administrative, qui ont été créés auprès de la Chancellerie - « Paperless Government » : informatisation de l'introduction et de la distribution des dossiers ainsi que de la diffusion et de l'archivage des décisions des réunions gouvernementales (e-Premier) - Prise en compte des critères de durabilité dans les textes légaux réglant les marchés publics - « Green Data Center » : aménagements économiques et écologiques de la salle des serveurs informatiques - Création d'une Green Team en 2007, une équipe de volontaires motivés particulièrement intéressés par les questions environnementales - Durabilité du restaurant certifiée par Bruxelles Environnement en 2012.

Bonne pratique du SPF Finances :

L'objectif visant à faire augmenter l'écoscore moyen du parc automobile est réalisé par le biais de deux mesures :

- *La réduction du nombre de véhicules de service dans notre parc automobile : de 705 véhicules en 2014 à 513 en 2018.*
- *Remplacer par des véhicules « plus verts », les voitures qui sont essentielles et doivent être remplacées.*
- *En 2018, 149 voitures seront remplacées par 44 voitures au GNC, 3 voitures électriques et encore des voitures à essence (à l'exception de 6 voitures diesel).*

5.2. Dialogue avec les parties prenantes

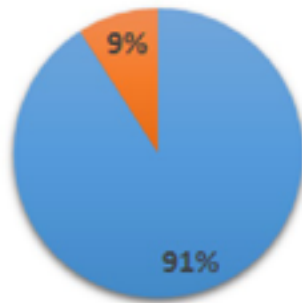
La norme ISO 26000 apporte les définitions suivantes :

- Dialogue avec les parties prenantes : activité entreprise pour créer des opportunités de dialogue entre l'organisation et une ou plusieurs de ses parties prenantes, dans le but d'éclairer les décisions de l'organisation.
- Partie prenante : individu ou groupe ayant un intérêt dans les décisions ou activités d'une organisation.

Le dialogue avec ses parties prenantes est dès lors un principe important d'une démarche de responsabilité sociale.

11 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, des informations relatives à l'instauration d'un dialogue avec leurs parties prenantes.

Taux d'engagement des services publics fédéraux dans un dialogue avec leurs parties prenantes (11 réponses)



- Le dialogue est engagé avec les parties prenantes
- Le dialogue n'est pas engagé avec les parties prenantes

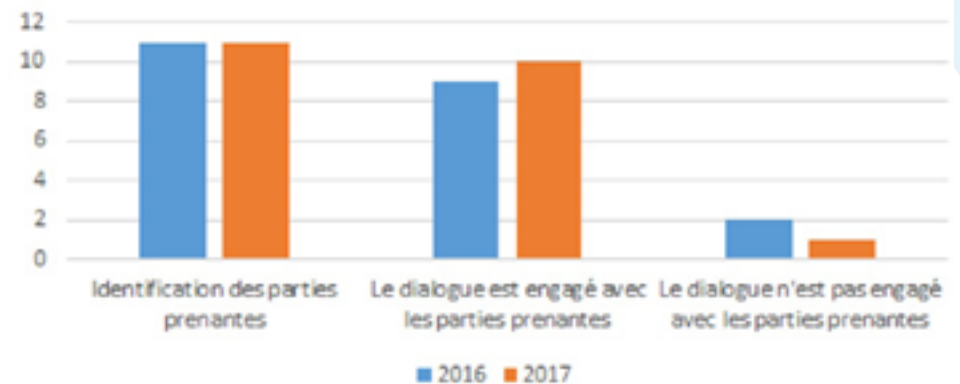
Source : Base de données CIDD – Février 2018

Tous les répondants affirment avoir identifié leurs parties prenantes. 10 d'entre-eux ont engagé le dialogue avec leurs parties prenantes et 1 n'a pas entrepris cette démarche.

Toutefois, les données recueillies ne nous permettent pas encore d'établir clairement sur quoi porte ce dialogue : l'établissement d'une analyse de matérialité, un rapport de durabilité, un projet spécifique, l'ensemble des politiques du SPF, etc.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du nombre de services publics fédéraux, entre 2016 et 2017, ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles :

Evolution du nombre de services publics fédéraux ayant identifié leurs parties prenantes et entamé un dialogue avec elles



Source : Base de données CIDD – Février 2018

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique :

L'article 21 - Analyse des parties prenantes - du Contrat d'administration mentionne que nouer un dialogue avec les nombreuses parties prenantes est essentiel dans une optique de responsabilité sociétale.

Résultats: Détermination des priorités de recherche et co-conception des recherches avec certains utilisateurs prioritaires.

Bonne pratique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Une grande partie des politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité alimentaire dans notre pays trouve sa source dans des conventions et traités internationaux. En ce domaine, le SPF assure la transposition de la législation et des directives européennes dans une politique belge. En marge de l'application de la législation internationale, de nombreuses organisations internationales telles que l'UE, l'OMS, la FAO, l'OCDE, l'OTAN, le Conseil de l'Europe et les Nations unies formulent des recommandations que notre pays est tenu de respecter. La coordination de tout ceci est assurée par le service Relations internationales qui s'occupe également des contacts bilatéraux avec d'autres pays dans les domaines de compétence du SPF. Les thèmes environnementaux qui exigent une concertation entre les Régions et l'Etat fédéral sont traités par la Conférence interministérielle de l'Environnement (CIE), composée des représentants des ministres en charge de l'environnement dans les Régions et au niveau fédéral. L'Etat fédéral est également chargé de la coordination de la politique internationale de l'environnement. C'est le rôle du Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement (CCPIE) qui est présidé par la DG Environnement. Le CCPIE recueille, assemble et coordonne les positions des acteurs publics belges qui seront défendues auprès de l'Union européenne ou des organisations internationales.

Bonne pratique du SPF Finances :

Début 2017, plusieurs groupes de discussion se sont réunis au niveau national dans le cadre des groupes cibles particuliers, indépendants et professions économiques, en vue d'évaluer et d'améliorer la prestation de services.

Bonne pratique du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie :

Afin d'aider au mieux nos parties prenantes, nous avons rédigé à leur attention une note explicative où se trouve le système de cotation des enjeux, les critères de choix des enjeux prioritaires, les définitions, les objectifs et les exemples de réalisation pour chacun des 31 enjeux. La sélection des parties prenantes s'est faite suivant la méthode GRI, essentiellement sur base de leur niveau de relation avec le SPF Economie.

Résultats: Suite à l'exercice de la matrice de pertinence avec nos parties prenantes, nous avons pu dresser une liste d'enjeux prioritaires, tant pour le SPF (en abscisse) que pour nos parties prenantes (en ordonnée). Et voici le classement final de la matrice : 1er – Transition vers un système énergétique plus durable ; 2e – Sécurité des approvisionnements en énergie ; 3e – Obsolescence programmée des produits ; 4e – Satisfaction des usagers ; 5e – Financement de la transition bas carbone ; 6e – Produits et services durables ; 7e – Gestion durable du SPF Economie ; 8e – Réglementation pour les consommateurs ; 9e – Bien-être du personnel (B-E P) ; 10e – Centre de connaissance en économie durable (CC ED).

5.3. Les rapports de durabilité (GRI)

En 2014, six services publics fédéraux volontaires ont bénéficié d'un accompagnement de l'IFDD afin de rédiger un rapport de durabilité en appliquant les directives GRI (G4). À l'issue de l'exercice, en 2015, cinq d'entre-eux ont publié un premier rapport sur leurs performances économiques, environnementales, sociales et de gouvernance, reflétant les impacts positifs et négatifs de leurs activités et services. L'IFDD a pour sa part rédigé un manuel méthodologique conçu spécifiquement pour les services publics fédéraux, afin de les soutenir dans l'élaboration et la rédaction d'un rapport GRI.

Depuis, deux services publics fédéraux continuent de publier un rapport selon la méthodologie de la Global Reporting Initiative, à savoir les SPF Economie et Finances. Dans le cas du SPF Economie, cette publication est biennale (dernière publication en 2016) et séparée du rapport annuel de l'organisation. Dans le cas du SPF Finances, cette publication est biennale également (dernière publication en 2017) et intégrée au rapport annuel.

Bonne pratique du SPF Finances :

La publication du rapport annuel 2016 en juin 2017, allait de pair avec le quatrième rapportage bisannuel dans le cadre de la Global Reporting Initiative (GRI). Auparavant, la GRI était reprise dans une rubrique séparée du rapport annuel. Le SPF Finances a à présent opté pour un seul rapport annuel dans lequel la GRI a été complètement intégrée, parce que la stratégie du SPF Finances est étroitement liée à son engagement et sa responsabilité sociétale.

Pour le réaliser, nous avons recueilli l'avis des collaborateurs, utilisateurs et partenaires du SPF Finances par le biais d'une enquête en ligne. Nous avons ainsi pu déterminer les thèmes qui étaient les plus importants à leurs yeux, à savoir : la lutte contre la fraude fiscale, la simplification et la digitalisation, la transparence et le traitement équitable des contribuables, etc.

5.4. Marchés publics durables

Analyse du respect de la circulaire du 16 mai 2014

Voir le chapitre 3 (Groupe de Travail Marchés publics durables) et l'annexe 1 du présent rapport.

Comme le prévoit la circulaire, la CIDD devait remettre un avis sur sa mise en oeuvre à la Ministre du développement durable 3 ans après l'entrée en vigueur de la circulaire. L'exercice a été réalisé sur base d'une enquête auprès des membres de la CIDD, complété par les commentaires reçus du réseau des acheteurs et du GT Marchés publics durables.

Il ressort principalement de cette consultation des utilisateurs les recommandations suivantes :

- En ce qui concerne le cadre réglementaire général : La circulaire du 16 mai 2014 semble porter ses fruits sur différents terrains, mais montre également encore de la marge pour de nombreuses améliorations au niveau de son exécution. On pourrait envisager ici d'élaborer un instrument réglementaire amélioré qui mette l'accent sur l'exécution stratégique d'une politique d'achat durable adaptée à la restructuration prévue de la politique d'achat fédérale. À cet effet une collaboration est recommandée avec la CSA. Le cadre réglementaire actuel doit aussi être simplifié et rendu moins bureaucratique. La circulaire doit être adaptée au cadre réglementaire relatif aux marchés publics en constante évolution. La Section 4, chapitre 4 de la circulaire concernant les PME doit être revue en tenant compte de la nouvelle législation des marchés publics.
- En ce qui concerne le cadre réglementaire spécifique à certains groupes de produits ou groupes cibles : Il est recommandé d'élargir le cadre stratégique général d'une éventuelle circulaire révisée à une réglementation relative aux aspects durables (circulaire, AR, etc.) spécifiques aux groupes de produits ou aux groupes cibles.

Pour garder un caractère réalisable maximum, il faudra penser à inventorier les domaines prioritaires des achats durables (idée de la matrice de durabilité). Pour être efficace, il faudra aussi rechercher une adéquation la plus importante possible au niveau des possibilités qu'offre cette nouvelle politique d'achat fédérale stratégique et tactique et opérationnelle.

- En ce qui concerne la formation spécifique aux produits-services sur les marchés publics durables : Les services fédéraux ont accumulé un sérieux retard en matière de formation ou de réseautage au niveau spécifique des produits-services. Ces formations ou partages de connaissances représentent aussi une possibilité de mettre l'accent sur les aspects durables. L'élaboration de modalités de formation dans le cadre de la nouvelle structure d'achat fédérale peut offrir des opportunités au niveau des achats durables.
- En ce qui concerne la captation des besoins, détermination des besoins et prospection du marché : Le nouveau modèle d'achat est surtout orienté sur l'élaboration de processus stratégiques et opérationnels et cela, plus particulièrement, en vue de réaliser des achats efficaces et communs après avoir cartographié les besoins des différents services. C'est aussi à ce niveau qu'une grande efficacité (un bénéfice en termes de durabilité) pourrait être enregistrée à partir d'une analyse de ces besoins globaux. Cet aperçu des besoins (repris sur une plate-forme end-to-end) peut-être croisé avec les points d'attention en matière d'achat durable. Une matrice de durabilité de ce type passe en revue l'ensemble de l'aperçu des besoins fédéraux pour identifier leur pertinence et les priorités en matière d'achat durable. Une telle matrice de durabilité adaptée à la plate-forme end-to-end, doit encore être développée. Des collaborations avec le Centre de services Achats et les services verticaux sont nécessaires à cet effet.

- En ce qui concerne les instruments de soutien : Dans le cadre des discussions de restructuration de la politique d'achat fédérale, plusieurs instruments d'accompagnement ont été proposés à différents groupes cibles (demandeurs, acheteurs, etc.). Il est recommandé d'intégrer des directives pratiques et réglementaires sur les achats durables dans les différents guides proposés. Il est également recommandé d'intégrer des directives pratiques et réglementaires en matière d'achat durable dans les cahiers des charges standards et les templates qui soient adaptées à la législation actuelle sur les marchés publics. Pour cela, la collaboration avec le Centre de services Achats est nécessaire.
- En ce qui concerne l'évaluation de la politique et le suivi : Au niveau fédéral on dispose surtout d'indicateurs stratégiques sur les achats durables. Pour concrétiser la politique au niveau des catégories et des groupes cibles, un plus grand nombre d'objectifs opérationnels et de KPI devront être élaborés. Au niveau de l'évaluation des contenus des marchés fédéraux individuels et des cahiers des charges, il semble que l'annexe 1 et l'annexe 3 ne constituent pas l'instrument de monitoring ou de rapportage le plus approprié. Il semble dès lors recommandé d'évaluer les autres pistes en matière de monitoring de E-Notification, et notamment l'étude de l'IFDD (2017) et la collecte des données E-Notification (2018) par rapport à leur fiabilité et leur utilité dans le cadre des futurs monitorings et rapportages structurels.

Vous trouverez plus de détails dans le rapport complet et l'avis de la CIDD téléchargeable sur le [Guide des achats durables](#).

5.5. Etat du parc automobile fédéral

La Circulaire 307 sexies du 21 avril 2017 stipule que les services publics fédéraux doivent présenter annuellement un état récapitulatif exhaustif de leur parc de véhicules (achetés ou sous leasing) au Ministre compétent pour le Développement Durable, ainsi qu'à l'Inspection des Finances ou au commissaire du gouvernement du Budget ou au délégué du Ministre du Budget. Cette nouvelle Circulaire a été appliquée pour la première fois en janvier 2018, pour ce qui concerne l'état du parc automobile 2017.

7 services publics fédéraux ont répondu à cette obligation :

- SPF Finances
- SPF Justice
- SPF BOSA
- SPF Economie
- SPF Mobilité
- SPF Intérieur
- SPF Chancellerie



5.6. Mobilité durable

En juillet 2017, le SPF Mobilité et Transports a lancé une nouvelle enquête nationale sur les déplacements domicile-lieu de travail des travailleurs. Cette enquête est organisée tous les trois ans auprès des entreprises et des services publics qui, en Belgique, occupent plus de 100 personnes. Cette nouvelle édition est prolongée jusqu'au 28 février 2018. Les résultats seront probablement disponibles dans le courant de l'année 2019.

Le dernier diagnostic fédéral sur les déplacements domicile-lieu de travail ayant été publié par le SPF Mobilité et Transports date de janvier 2016 (données 2014). Il permet de voir que les fonctionnaires fédéraux ont globalement une mobilité durable pour se rendre au travail.

Diagnostic des déplacements domicile-lieu de travail des fonctionnaires fédéraux (données 2014)

	# Travailleurs	% Car	% Carpool	% Moto	% Train	% MTB	% Transport collectif organisé par l'employeur	% Bicycle	% Walk	Accessibilité moyenne (sur 5)
Ministère de la Défense	14767	57,4%	5,8%	3,6%	15,8%	3,7%	0,4%	12,5%	0,9%	2,0
SPF Intérieur	4599	31,8%	0,8%	0,2%	50,2%	9,4%	0,0%	6,3%	1,3%	3,7
SPF Economie	1854	8,3%	0,0%	0,4%	69,6%	16,3%	0,0%	2,4%	3,0%	4,8
SPF Finances	23924	41,0%	0,2%	0,7%	34,0%	10,4%	0,1%	11,0%	2,7%	3,6
SPF Justice	23419	33,4%	0,0%	0,2%	48,7%	10,4%	0,0%	7,4%	0,0%	3,2
SPF Chancellerie	246	12,2%	0,8%	0,4%	52,4%	30,5%	0,0%	0,4%	3,3%	5,0
SPF Mobilité	1066	7,0%	0,2%	0,8%	74,4%	12,9%	0,0%	3,0%	1,7%	5,0
SPF Sécurité Sociale	489	7,4%	0,2%	0,0%	71,8%	19,0%	0,0%	0,6%	1,0%	5,0
SPF Budget	143	8,4%	0,0%	0,0%	72,0%	16,8%	0,0%	2,1%	0,7%	5,0
SPF Santé Publique	1183	5,5%	0,3%	0,3%	80,8%	10,9%	0,0%	1,8%	0,4%	5,0
SPP Intégration Sociale	134	5,2%	0,0%	0,0%	72,4%	22,4%	0,0%	0,0%	0,0%	5,0
SPP Politique Scientifique	241	7,1%	0,8%	0,8%	66,0%	19,5%	0,0%	3,7%	2,1%	4,0
SPF Emploi	791	7,1%	0,0%	0,9%	75,7%	12,9%	0,0%	2,8%	0,6%	5,0
SPF P&O (+ Selor)	131	8,4%	0,0%	0,8%	77,1%	11,5%	0,0%	2,3%	0,0%	5,0
SPF Affaires étrangères	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
TOTAL	72987	38,4%	1,3%	1,1%	39,4%	9,4%	0,1%	9,1%	1,3%	

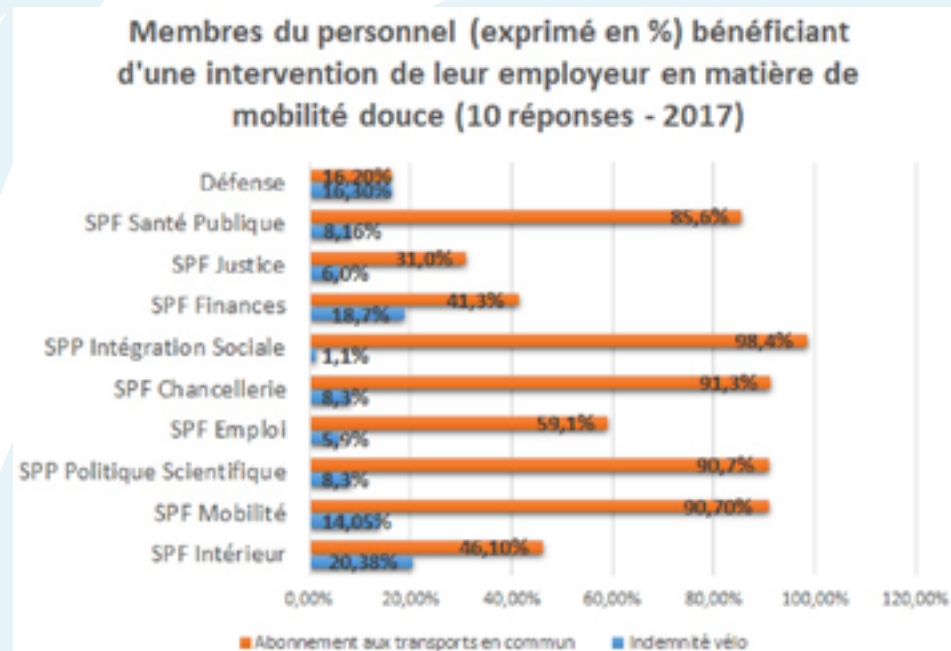
Source : SPF Mobilité et Transports – 2016

1 = très mauvaise accessibilité – 5 = accessibilité excellente

En ce qui concerne la politique de mobilité durable menée par les services publics fédéraux, 10 sur 14 ont répondu au questionnaire de la base de données de la CIDD en 2017. Tous les répondants remplissent leurs obligations en matière de :

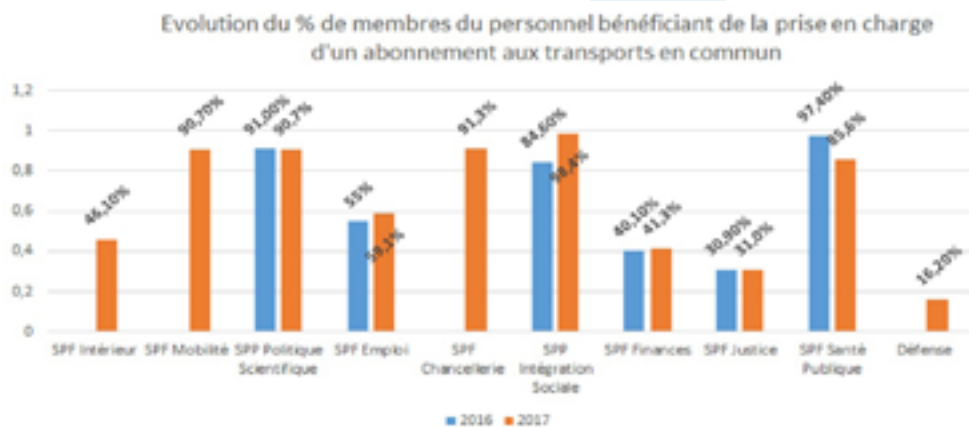
- Participation au diagnostic fédéral et régional des déplacements domicile-lieu de travail ;
- Elaboration d'un plan de déplacement des entreprise (PDE) ;
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun
- Et versement d'indemnités vélo.

En matière de soutien à la mobilité douce, les résultats sont les suivants:



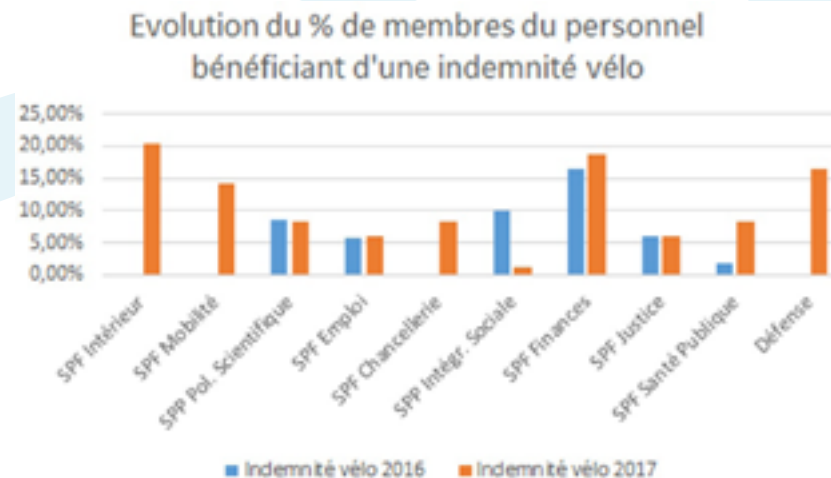
Source : Base de données CIDD – Février 2018

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2017, de la prise en charge d'un abonnement aux transports en commun :



Source : Base de données CIDD – Février 2018

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du pourcentage de membres du personnel bénéficiant, entre 2016 et 2017, d'une indemnité vélo :



Source : Base de données CIDD – Février 2018

Dans ces deux tableaux, l'absence de données pour 2016 signifie que le service n'a pas communiqué d'information relative à l'année concernée via la base de données de la CIDD.

Bonne pratique du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

Sur les invitations à nos journées d'étude ou à nos colloques, nous indiquons systématiquement que notre bâtiment se situe à proximité de la gare SNCB de Bruxelles Midi.

Bonne pratique au SPF Mobilité et Transports :

Chez nous, la semaine de la mobilité est la semaine de la mobilité durable, avec uniquement des actions en ce sens. Info sur la sécurité des deux roues, sur les formes émergentes de mobilité,...

Bonne pratique du SPP Intégration sociale :

Obligation d'utiliser le train pour toutes les missions à l'étranger d'une distance inférieure à 900 km.

Bonne pratique du SPF Finances :

Le SPF Finances participe, avec d'autres grands entrepreneurs, au projet « Slim naar Antwerpen » (Voyager malin vers Anvers) afin de faciliter l'accès aux bâtiments d'Anvers pour les 2.000 collaborateurs lors des prochains travaux de voirie.

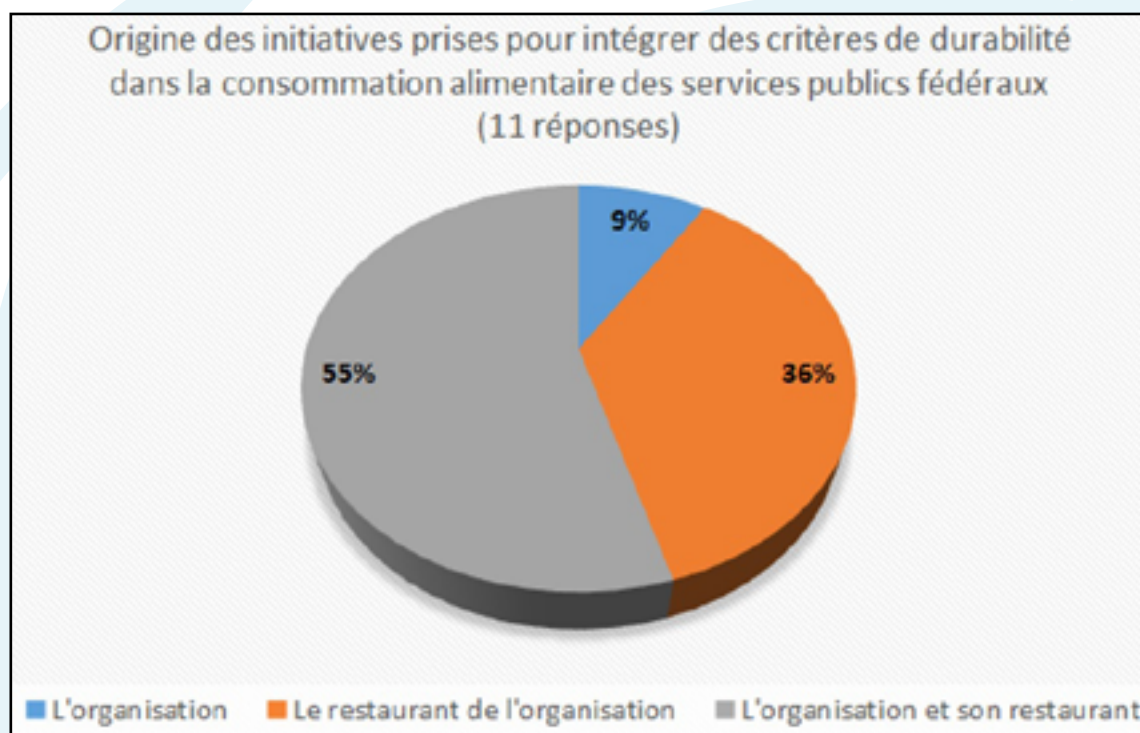
- *Le SPF Finances entend encourager un changement de comportement en incitant les collaborateurs à utiliser le vélo ou les transports publics pour venir au travail.*
- *Ce projet permet aux collaborateurs de se familiariser avec une Mobilothèque, un endroit qui leur permet tester gratuitement pendant deux semaines différentes sortes de vélos et transports publics.*

Le projet « Slim naar Antwerpen » est un "learning point" pour d'autres bâtiments.

5.7. Alimentation durable

En 2009, 2011 et 2013, l'IFDD (alors encore baptisé SPP DD) a initié des projets visant à rendre l'alimentation des restaurants du personnel des autorités fédérales plus durable.

Où en est l'intégration de critères de durabilité dans la consommation alimentaire des services publics fédéraux en 2017 ? 11 d'entre-eux sur 14 ont rapporté sur cette thématique, via la base de données en ligne de la CIDD.



Source : Base de données CIDD – Février 2018

Bonne pratique du SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie:

La gestion du restaurant d'entreprise se base notamment sur les points suivants :

- Au minimum 50% des repas offerts doivent être composés de produits provenant d'une alimentation durable ou être issue de produits de commerce équitable ;
- Nous tenons compte des critères d'alimentation durable dans l'appel d'offre, c'est-à-dire, de l'utilisation des produits frais, de saison ou régionaux, de la diversité des menus proposés, de l'équilibre gustatif, des aliments sains, et d'une offre régulière de menus végétariens ;
- Les menus du mois feront l'objet d'une évaluation sur base des critères définis ci-dessus.

Bonne pratique du restaurant du SPF Chancellerie du Premier ministre :

La cuisine poursuit ses efforts pour diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végétariennes, sandwich bio, choix de plusieurs poissons labélisés MSC, plus grand respect des saisons dans le choix des fruits et des légumes et indication en gras dans le menu lorsque ceux-ci sont de saison, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une surprise végétarienne dans le menu dans le but d'obtenir le label « good food », participation à la semaine bio,

Bonne pratique du restaurant du palais de Justice :

Le restaurant du palais de Justice de Bruxelles (géré par l'administration centrale) prend plusieurs initiatives : - proposer chaque jeudi un menu végétarien (diminution de viande) - diminuer la quantité de viande rouge de 10gr par pers. (+/- 300 steak/sem). - servir du café servi labélisé « fairtrade » - sensibilisation des clients du restaurant (exposition d'emballages de produits sains à l'entrée du restaurant afin de montrer aux clients que nous essayons de choisir des produits plus sains et/ou plus respectueux (bien-être animal, nature). - option pour des produits sains et/ou respectueux (bien-être animal, nature) comme par ex : les œufs utilisés sont bio; l'huile de friture utilisée mentionne le label « healthy green » (huile non hydrogénée, sans huile de palme); le sucre de canne (labélisé « fairtrade ») est privilégié au sucre raffiné traditionnel; offre de vin blanc bio labélisé « fair trade ». Pour l'élaboration des menus, nous disposons d'un tableau comprenant les légumes de saison que nous essayons de respecter. Nous essayons d'équilibrer les menus sur la semaine, en variant les couleurs, les légumes les pâtes, les viandes et le poisson. Un salade bar avec des légumes, des lentilles, du quinoa est proposé chaque jour.

5.8. Événements durables

En 2015, l'IFDD a développé l'outil en ligne www.evenementdurable.belgium.be qui permet d'évaluer la durabilité d'un événement. Différents thèmes sont abordés : le site de l'événement, l'alimentation, l'hébergement, la communication, etc. L'outil est assorti d'un guide construit selon la même structure et qui regorge d'informations utiles pour l'organisation d'un événement responsable.

Vous trouverez plus d'informations sur l'outil en ligne et le guide relatif à l'organisation d'événements durables sur le site de l'IFDD.

10 services publics fédéraux sur 14 ont rapporté, via la base de données en ligne de la CIDD, sur l'intégration de critères de durabilité dans l'organisation de leurs événements.

Il en ressort que deux types d'événements sont généralement de nature à susciter l'intégration régulière ou fréquente de critères environnementaux, sociaux et économiques. Il s'agit d'une part des séminaires et conférences et d'autre part des fêtes du personnel. Les autres types d'événements (réception, conférence de presse, visite à l'extérieur, participation à une foire ou un salon, exposition ou autre) font rarement, voire jamais, l'objet d'une telle démarche.

Bonne pratique du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement :

Offre de catering durable pour les événements. Une boîte à outils a été créée pour des événements qui ont besoin d'un fournisseur externe. Lors de l'organisation des événements extérieurs, nous tenons compte de l'accessibilité afin de favoriser l'utilisation des transports en commun et nous généralisons, dans la mesure du possible (certaines salles travaillent avec leur traiteur attitré), l'appel à un traiteur bio et/ou durable (le cas cette année pour la journée du SPF et la réception de Nouvel An).

5.9. Ressources humaines durables

Dans cette nouvelle rubrique, nous nous intéressons aux initiatives et actions prises par les services publics fédéraux dans le cadre de la politique de diversité et dans la politique de bien-être au travail.



Bonne pratique du SPF Mobilité et Transports :

Nous avons participé à la semaine diversité fédérale. Chaque jour le personnel recevait des conseils en lien avec le thème. Le jour de la diversité fédérale, nous avons organisé des conférences pendant le temps de midi sur le thème de l'appauvrissement du fonctionnaire. Le contact handicap continue à répondre aux questions qui lui arrivent via le request prévu à cet effet. Parmi les réalisations :

- *Signature par les différents acteurs de la « Déclaration politique de bien-être relative à la prévention de l'alcool et de la drogue*
- *L'analyse des risques des champs électromagnétiques*
- *Le texte de base sur la politique de réintégration*
- *Le développement de l'enquête sur les stress au niveau des DG et des services du personnel*
- *L'analyse des risques au moyen d'une enquête sur les postes de travail.*

Bonne pratique du SPP Politique Scientifique :

Etablissement et réalisation d'un plan d'action dans le domaine du gender-mainstreaming.

Belspo a établi en 2017 des indicateurs de risques psychosociaux et réalisé un pré-diagnostic en la matière. Diverses actions et formations ont été organisées pour l'ensemble du personnel : formation à la gestion du stress, séances hebdomadaires de Yoga, campagne de vaccination anti-grippe, etc.

Bonne pratique du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale :

Instauration d'un point de contact diversité et d'un point de contact pour les personnes handicapées, organisation d'une séance d'information et présentation des bonnes pratiques en matière de diversité. En interne (pour son propre personnel): préparation et lancement d'un outil d'auto-évaluation «travail sur écran», projet sur la réintégration des malades de longue durée, SIPPT et conduite d'analyse de risques aspects psychosociaux.

Bonne pratique du SPF Finances :

Voici un aperçu des actions de sensibilisation 2017 :

- Les Move Weeks du 11 au 29 septembre 2017 avec de nombreuses activités sportives dans tout le pays, pour encourager chacun à bouger plus.
- Du théâtre d'entreprise au sujet de l'égalité des genres dans la vie professionnelle, une session symbolique de Krav Maga « Women only » et des ateliers pratiques exclusivement réservés aux femmes : « Votre réseau comme atout » ou « Développer sa confiance en soi ». Un projet relatif à l'accompagnement de carrière a également été lancé pour donner un coup de pouce à la carrière des femmes. Le SPF Finances a obtenu le Diversity Award 2017 pour ses activités pour « l'équilibre homme - femme ».
- Des affiches dans le cadre de la lutte contre la pauvreté lors de la Journée fédérale de la Diversité.
- Du théâtre d'entreprise sur la façon de mieux appréhender la multiculturalité dans le courant du premier semestre 2017.
- Les midis de la santé à différents endroits dans le pays pendant les pauses de midi avec un exposé et les conseils d'un expert sur un thème de santé actuel. Quelques exemples : l'hypertension, le diabète, le cancer du côlon, les troubles du sommeil, l'usage du tabac, la sécurité incendie & les brûlures, le don d'organe (pour soutenir la campagne de sensibilisation nationale du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), etc.
- La projection du film « The Intern », suivi d'une conférence sur les différences d'âge sur le lieu de travail fin 2017.

Bonne pratique du SPF Justice :

En 2017, particulièrement, la cellule Accompagnement Individuel et la cellule Diversité ont rédigé une brochure sur le trouble du spectre autistique à l'attention des collaborateurs atteints de TSA, des chefs et équipes y confrontés. Ceci afin de fournir des outils dans une optique de respect et de meilleure écoute de chacun.

Au-delà des missions de base de différents services au sein du département concerné par la thématique, dont le service bien-être & diversité, plusieurs projets ayant directement trait au bien-être au travail ont été développés en 2017. Certains sont toujours en cours. A savoir ; - un projet afin de mettre en œuvre la nouvelle législation sur la réintégration, comprenant la mise en place d'un disability manager - un projet visant à définir une offre de formation / sensibilisation au burn-out - un projet-pilote sur le travail flexible Dans cette matière également, le département est actif au sein des différents réseaux et groupes de travail fédéraux. Par ailleurs, des concertations régulières ont lieu entre les services P&O, le service interne de prévention et de protection au travail et Empreva.

Bonne pratique du Ministère de la Défense :

(1) Présidence du Réseau fédéral de la diversité. (2) Organisation du Prix fédéral de la diversité 2017 et de la Journée fédérale de la diversité 2017 sur le thème «La pauvreté au travail». (3) Participation aux journées d'étude sur des thèmes liés à la diversité; aux réunions de la Diversity Managers Association Belgique; à la Belgian Pride 2017 de la Communauté Arc-en-ciel de la Défense belge; aux événements Open @ Work. Open @ Work est une initiative qui rassemble des réseaux d'entreprises de personnes LGBT, transgenres et leurs partenaires.

6. Les rapports d'activités des Cellules de Développement durable

6.1. SPF Chancellerie du Premier ministre



Monsieur Christophe Cuche, membre de la CIDD, et Madame Aude Van Grootenbruel, suppléante

La Cellule « Développement durable » de la Chancellerie du Premier ministre a été créée conformément à l'arrêté royal du 22 septembre 2004 portant création des cellules de développement durable au sein des services publics fédéraux, des services publics fédéraux de programmation et du Ministère de la Défense.

L'organigramme ci-dessous identifie quelques acteurs particulièrement impliqués par le développement durable au sein de la Chancellerie. Il confirme l'importance accordée à la Cellule DD.



La Cellule DD est composée :

- d'une représentante du Comité de direction (Il s'agit en l'occurrence de la Présidente du Comité de direction a.i.) ;
- d'un représentant des Organes stratégiques du Premier ministre ;
- du Coordinateur Développement Durable, représentant la Chancellerie du Premier ministre auprès de la Commission interdépartementale du Développement durable (CIDD) et de sa suppléante ;
- de la responsable de la politique de communication en matière de développement durable, ;
- d'un responsable du Service ICT ;
- d'un responsable du Service Budget & Contrôle de gestion ;
- d'un responsable du Service Secrétariat & Logistique ;
- d'un des deux conseillers en prévention ;
- d'un représentant de la Direction générale Secrétariats et Concertation, membre du Groupe de travail « Evaluation d'incidence des décisions sur le développement durable » auprès de la CIDD ;
- d'un représentant de l'Agence pour la Simplification administrative;
- d'un représentant de l'Institut Fédéral pour le Développement Durable (IFDD) ;
- et du responsable du suivi des indicateurs environnementaux.

Sur le terrain, la Cellule DD est soutenue par la Green Team, une équipe motivée, d'une dizaine de personnes appartenant à différents services, qui se veut concrète et proactive. Sous l'égide du Comité de direction, ensemble, la Cellule DD et la Green Team s'efforcent de remplir les missions suivantes :

- participer aux groupes de travail de la CIDD,
- élaborer et suivre le Plan d'action Développement durable de la Chancellerie,
- suivre la durabilité des marchés publics de la Chancellerie,
- suivre l'exécution de la politique en matière de gestion environnementale interne,
- sensibiliser la Chancellerie au développement durable.

A. Les activités de la Cellule DD et de la Green Team en 2017

La sensibilisation de l'ensemble du personnel au développement durable relève d'un processus continu, par le biais de l'intranet, d'e-mails, d'affiches et d'activités. Très concrètement, la Chancellerie a mené à bien les projets suivants en 2017 :

- Elle a diffusé, en juillet 2017, une série de « **green tips** » concernant le tri des déchets, la consommation de papier, le chauffage, l'électricité, l'eau et les missions à l'étranger.
- Elle a organisé, durant la semaine de la pêche responsable (du 25 septembre au 1er octobre), une présentation consacrée à la pêche responsable dans le restaurant du personnel.
- Elle a diffusé, en décembre 2017, une campagne de sensibilisation autour de la biodiversité, mise en place par le SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement et réalisée en collaboration avec la Cellule Campagnes de la Direction Générale Communication Externe, visant à prodiguer aux citoyens

des conseils et des gestes simples pour consommer tout en respectant la biodiversité.

- La cuisine a poursuivi ses efforts pour **diminuer les impacts environnementaux négatifs des plats proposés aux clients du restaurant** tout en veillant à ménager la satisfaction des clients et à respecter les contraintes budgétaires (Alternatives végé-tariennes, sandwich **bio**, choix de plusieurs poissons **labélisés MSC, plus grand respect des saisons** dans le choix des fruits et des légumes et **indication en gras dans le menu** lorsque ceux-ci sont de saison, achats de produits bio tels que le pain, le lait, le quinoa et certains légumes..., inclusion d'une **surprise végétarienne** dans le menu, dans le but d'obtenir et ensuite de maintenir **le label « good food**», participation à la semaine bio,)
- A l'occasion de **la semaine de la mobilité** (du 16 au 22 septembre 2017), les membres du personnel ont été encouragés à utiliser les vélos de service de la Chancellerie, dont deux sont électriques, dans le cadre de leurs déplacements de service au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.
- La Chancellerie continue à prendre des initiatives pour améliorer **le bien-être du personnel** : sessions de mindfulness et cours de yoga au Centre International de Presse, mise à disposition du local de relaxation du dispensaire du service social commun aux SPF horizontaux et à la Régie des Bâtiments, cours de Tai Chi Chuan à la Régie des Bâtiments....
- Enfin, une activité importante au sein de notre organisation est et reste **la Semaine du développement durable de l'autorité fédérale** (du 23 au 27 octobre 2017). La Green Team constitue par ailleurs une force motrice incontournable de l'organisation de cet événement. En 2017, cette Semaine était placée sous le signe de

l'« upcycling » ou de la récupération créative, à savoir le fait de transformer des objets qui devraient normalement se retrouver à la poubelle, pour les réutiliser sous une autre forme.

- A cet effet, un coin « upcycling » a été érigé dans le restaurant du personnel afin de permettre au personnel de la Chancellerie de glaner quelques idées de récupération créative aux moyen d'exemples, conseils, photos, modes d'emploi...
- Un exemple de récupération créative dans le domaine de l'informatique a en outre été publié sur l'intranet de la Chancellerie. A cet effet, une liste des mesures numériques responsables de Green IT mises en place par le Service ICT a été dressée. Celles-ci concernent notamment le recyclage du matériel IT, la diminution de la consommation électrique dans les Centres de Données (Data Centers), la rationalisation du papier à l'impression et le partage des infrastructures informatiques.
- Enfin, comme le veut la tradition, la journée du développement durable a débuté par un petit-déjeuner durable dans le restaurant du personnel, qui a été suivi par un menu durable durant la pause déjeuner.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

La Chancellerie entend répondre à 9 enjeux qui ont un impact sociétal, environnemental, économique et éthique.

1. Soutien au fonctionnement du gouvernement par la qualité et la continuité des services que nous offrons.
2. Une information transparente par une communication efficace des décisions du gouvernement fédéral et des services prestés par les autorités fédérales.
3. Des investissements publics responsables par la préparation de la

réglementation relative aux marchés publics en portant une attention particulière aux clauses sociales et environnementales.

4. Soutien à la concertation entre l'État fédéral et les entités fédérées et entre l'État fédéral, les entités fédérées et les organisations syndicales par notre expertise et la confiance que nous suscitons.

5. Une administration fédérale optimale en étant la force motrice de projets importants, en

investissant dans des projets transversaux et en partageant des valeurs communes.

6. Une politique des ressources humaines équitable et durable par la mise en oeuvre de plans d'action tels que le gendermainstreaming, le handistreaming, la politique de diversité...

7. Un personnel impliqué et engagé :

- en améliorant les outils et les processus de travail ;
- en faisant la promotion d'une alimentation saine ;
- en encourageant les membres du personnel à réaliser un plan de carrière ;
- en stimulant la mobilité interne.

8. Visibilité et promotion des institutions fédérales par des actions de promotion, de communication, de sensibilisation et de l'organisation d'événements à forte valeur ajoutée.

9. Le développement durable est une réalité quotidienne en agissant sur :

- les déchets ;
- la mobilité ;
- la réduction du CO² ;
- la consommation d'énergie, d'eau et de papier.

Le développement durable est un fil rouge dans l'ensemble des activités et des tâches de la Chancellerie.

- Le développement durable trouve chaque année sa place dans la **Note de politique générale** du Premier ministre. Et le management à son plus haut niveau reflète ses préoccupations.
- En fait, tous les membres du personnel de l'Administration et des Organes stratégiques sont conscients du rôle qu'ils peuvent jouer, **chacun** à leur niveau, en la matière. Tant dans les activités internes à la Chancellerie que dans les réunions à l'extérieur, l'objectif de ne pas oublier le développement durable est présent.
- Dans ce cadre, la Chancellerie participe autant que faire se peut aux **réseaux et groupes de travail** de la CIDD et de l'IFDD. La bonne collaboration passe par ses nombreux échanges.
- La Chancellerie respecte l'obligation de procéder à **l'analyse d'impact de la réglementation (AIR)** des avant-projets de loi et projets d'arrêtés royaux ou ministériels pour lesquels l'intervention du Conseil des ministres est requise.
- La Chancellerie veille à l'application en interne des dispositions de la **circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable**, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises.
- Enfin, l'évaluation du plan d'action 2017 (juillet et décembre) et l'élaboration du **plan d'action 2018** ont permis d'observer le travail déjà réalisé et de réfléchir à de nouvelles pistes pour renforcer l'intégration du développement durable dans les missions et politiques de la Chancellerie mais également au niveau de sa gestion interne.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

• **Système de management environnemental**

La Chancellerie a obtenu, le 7 février 2017, le label « Entreprise écodynamique » avec trois étoiles, pour une durée de trois ans. La fiche de promotion du label « Entreprise écodynamique » de notre SPF figure sur le site Internet de Bruxelles Environnement. Celle-ci reprend quelques exemples d'actions écodynamiques réalisées que notre organisation souhaite mettre en avant (gestion des consommations d'énergie et de la consommation de papier, sensibilisation du personnel, suivi d'indicateurs, « Paperless Government », « Green Data Center », Green team, restaurant durable...).

• **Politique d'achats durables**

La Chancellerie est très soucieuse de l'impact qu'elle peut avoir grâce à sa politique d'achats.

C'est pourquoi, elle a procédé, conformément à son Plan d'action développement durable, à l'élaboration, en 2017, d'un outil visant à centraliser l'ensemble de ses achats et à mieux mesurer l'intégration du développement durable dans ses marchés publics. Cette banque de données sera opérationnelle en 2018.

La Chancellerie a cependant bien procédé au rapportage sur les marchés publics de plus de 85.000 euros TVAC, comme requis par la circulaire du 16 mai 2014—Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises. En 2017, la Chancellerie a passé 17 marchés publics de plus de 85.000 € TVAC pour un montant total de 13.471.269,22 € : 5 marchés ont été encodés dans la base de données pour un montant de 1.695.451,44 € , 4 listes de contrôles ont été établies, 1 marché incluait uniquement des critères environne-

mentaux, 3 marchés contenaient uniquement des clauses sociales et 1 marché incluait à la fois des critères environnementaux et des clauses sociales.

- **Inventaire des achats annuels de la flotte fédérale de véhicules de services**

Les 5 véhicules de service de la Chancellerie font tous l'objet d'un contrat de leasing (voir base de données). L'un de ces véhicules est hybride.



6.2. SPF Soutien et Appui



Madame Géraldine Matt, membre de la CIDD, et
Monsieur Vincent Triest, suppléant

Introduction

La fusion des quatre SPF horizontaux : 'SPF B&B', 'SPF P&O', 'Fedict' et 'Empreva' dans une seule organisation dénommée le SPF BOSA depuis le 1er mars 2017 a eu d'importantes conséquences pour la gestion environnementale et du développement durable.

Un impact important se situe au niveau des besoins en matière d'infrastructures. En effet, les anciennes structures se trouvaient dispersées sur 5 bâtiments : le 51 Rue de la Loi, le 98 Rue du Commerce, le 30 Rue Royale, le WTC III et l'Eurostation.

Deux de ces bâtiments – le 51 Rue de la Loi et le 30 Rue Royale – ont été certifiés EMAS. Dans ces deux bâtiments, il existait de ce fait, et contrairement aux autres sites, un système de management environnemental certifié qui incluait des démarches importantes autour de la durabilité et du développement durable.

Suivant la volonté de concentrer les ressources au sein d'un seul bâtiment, le WTC III, les bâtiments actuels seront graduellement évacués au cours des années 2017 et 2018.

Une conséquence importante pour la gestion du développement durable est dès lors la transposition des mesures de gestion environnementales et de développement durable dans la nouvelle or-

ganisation, sensiblement plus grande (en terme de bâtiment et de ressources humaines) que les entités précédentes. Cet état de fait nécessite notamment la révision des procédures EMAS afin qu'elles s'appliquent au WTC III. Un travail de réécriture pour ce faire est actuellement en cours.

Un deuxième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles sur la durabilité en conformité avec la nouvelle législation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ainsi, à l'arrivée de chaque nouveau groupe de membres du personnel au WTC III, les règles de durabilité sont expliquées auprès des nouveaux venus. Le règlement interne prescrit, par ailleurs, des directives en ce qui concerne l'utilisation (ou la non-utilisation) de petits appareils (machines à café, radios) et leur gestion durable.

Un troisième aspect concerne l'application d'un certain nombre de règles environnementales dans le bâtiment WTC III. Les procédures sur le tri et la gestion des déchets, le stockage, les transports doivent être réécrites. Ce travail est en cours.

Un quatrième aspect, concerne l'implémentation d'un nouveau système de management environnemental afin de mettre le WTCIII aux normes par rapport à la réglementation environnementale, notamment en ce qui concerne les systèmes et la conformité légale et, éventuellement, en vue de demander une version renouvelée d'une certification EMAS.

Le groupe de travail « achats durables »

Le SPF BOSA reste, en 2017 et tout comme durant les années précédentes, initiateur de politiques, circulaires et directives en matière d'achats durables.

Les mesures et actions contribuant au développement durable : Le RSO

Un outil d'auto-évaluation de la Responsabilité Sociétale des organisations (RSO) pour le secteur public : le cadre d'auto-évaluation de la Responsabilité Sociétale (CARS) et le GRI.

Les administrations publiques visent à satisfaire les besoins de la société et, de ce fait, ont par nature une mission de responsabilité sociétale. Mais, outre sa mission principale, une organisation publique doit adopter un comportement responsable dans toutes ses activités et dans sa sphère d'influence, pour contribuer au développement durable dans ses composantes économiques, sociales et environnementales.

Le cadre d'évaluation de la responsabilité sociale (CARS) a pour but principal d'identifier les impacts de l'organisation sur ses parties prenantes et sur sa sphère d'influence en se référant aux 7 thèmes (ou questions centrales) de la Responsabilité Sociétale identifiés par ISO 26000 et en produisant ensuite un plan d'action visant à assurer la gouvernance de l'organisation concernant la Responsabilité Sociétale.

Les 7 questions centrales sont :

1. la gouvernance
2. les relations et conditions de travail
3. les droits de l'homme
4. la loyauté des pratiques
5. l'environnement
6. les relations avec le citoyen la communauté
7. le développement local

La mise en œuvre du CARS commence par l'identification des activités principales de l'organisation, de ses produits (outputs) et résultats (outcomes) afin d'identifier leurs impacts sur les parties prenantes directes (stakeholders), sur la sphère d'influence et, enfin, sur l'en-

semble de la société.

En 2017, le management team de la DG R&O du SPF BOSA a réalisé un exercice de vision, mission, valeurs en prenant en compte les 8 questions centrale de la responsabilité sociétale.

Une analyse approfondie autour de la responsabilité sociétale de l'ONSS et de l'ONEM a par été également été effectuée en 2017 (le SPF BOSA fournissant du conseil et de l'accompagnement à l'analyse).

Le SPF Intérieur ainsi que l'INAMI désirent par ailleurs inclure les 8 questions centrales de la responsabilité sociétale dans leur nouveau contrat d'administration.

La SPGE a fait participer l'ensemble de son personnel à la définition des valeurs et a déterminé des comportements et indicateurs pour chaque employé, pour le responsable d'équipe et par service. La durabilité est une des valeurs de leur charte.

Le 27/11/2017 un événement a été organisé avec les mandataires sur le thème la responsabilité sociétale et de l'engagement des administrations envers les citoyens, notamment avec la participation des régions et communautés.

Tous les documents détaillés sur la démarche sont disponibles sur le site internet fedweb (www.fedweb.be).

6.3. SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement



Madame Ellen Cheyns, membre de la CIDD, et Monsieur Tim Bogaert, suppléant

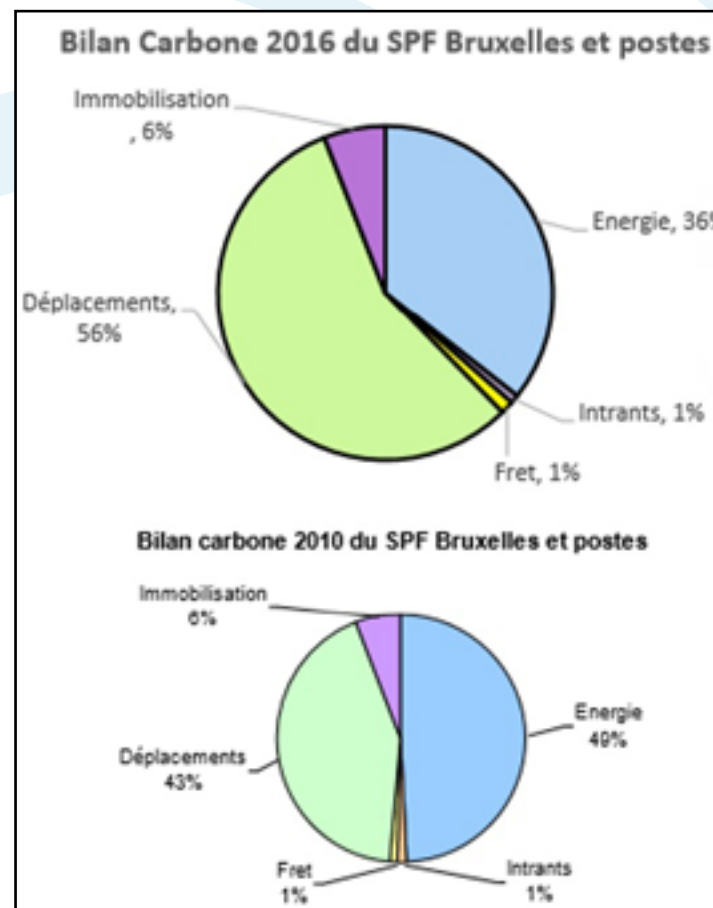
Le suivi systématique du développement durable dans le cadre, entre autres de l'AR du 9 octobre 2014, a été redémarré en 2015 avec notamment la nomination de nouveaux représentants au sein de la CIDD. Le SPF avait l'intention de relancer la cellule développement durable, dont la composition minimale est décrite dans l'AR du 22 septembre 2004. Ces personnes ont été identifiées au sein du SPF mais n'ont pas été nommées officiellement comme membre de la cellule. Il existe une collaboration ad hoc.

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

La cellule DD n'existant pas en tant que structure permanente, nous avons tenté de cartographier les actions et mesures prises en matière de développement durable et de veille environnementale. A cette fin, tous les services responsables furent priés de compiler les données reprises dans la base de données IFDD. Le résultat se retrouve dans la base de données, en relation avec l'alimentation durable et le parc de voitures.

De plus, le SPF Affaires étrangères a commandité une étude portant sur son empreinte carbone, tant au quartier général à Bruxelles que dans les postes belges à l'étranger. La comparaison avec une étude similaire réalisée en 2010 indique une baisse générale de nos émissions

de CO₂, tandis que certaines initiatives qui permettraient d'en encore diminuer l'empreinte du SPF sont mises en lumière. Une stratégie qui vise à réduire encore davantage notre empreinte carbone a également été mise en place. Les données ont été compilées par le biais d'enquêtes ont été envoyées à tous les postes diplomatiques (état des bâtiments, consommation d'énergie et transports).



© Jasper Louette

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le développement durable demeure solidement ancré dans l'action extérieure des Affaires étrangères belges, en ce compris la coopération au développement. Et ce, en particulier, via le suivi de l'Agenda 2030 pour le Développement durable et les ODD. Cet engagement s'articule autour de deux axes : d'une part l'organisation d'une coordination entre les parties prenantes, et d'autre part une série d'actions concrètes.

Coordination :

- Via les mécanismes de coordination existants gérés par le SPF AE, comme les réunions «CoorMulti» et la coordination DGE, nous assurons l'émergence d'une Position belge coordonnée en matière de développement durable sur les plans européen et multilatéral. Grâce à ces mécanismes, toutes les instances fédérales et fédérées ont été impliquées pleinement dans ce dossier, entre autres en ce qui concerne les préparatifs du Forum politique de Haut Niveau des Nations-Unies pour le développement durable (FPHN, 10-19/7/2017), de l'Assemblée des Nations-Unies pour l'Environnement (ANUE, 4-6/12/2017), et de l'élaboration des Conclusions du Conseil de l'UE en la matière (e.a. les Conclusions du Conseil du 20/6/2017 "Un avenir européen durable : la réponse de l'UE à l'Agenda 2030 pour le Développement durable"; les Conclusions du Conseil 13/10/2017 "Priorités de l'UE pour l'ANUE-3). Les réunions Coormulti permettent aussi d'échanger l'information quant aux derniers développements en la matière et laissent la possibilité à la société civile d'y contribuer.
- Afin de garantir la cohérence de ce dossier, une coordination a également été mise en place à l'intérieur du SPF AE, au sein des structures de concertation requises, de sorte que plusieurs

services compétents, ainsi que notre réseau de postes, sont activement impliqués dans le suivi des ODD. La mise sur pied en 2017 de la nouvelle direction MD8 Environnement et Climat (fusion des anciennes directions M8 et du service D2.4) a constitué une étape importante de ce processus. Cela a permis de renforcer la collaboration, l'échange d'information, la défense des positions communes et le suivi des organisations et conférences internationales les plus importantes concernant l'environnement, le climat et le développement durable. Le SPF AE suit également les activités de l'IMCDO, des groupes de travail relatifs à la Stratégie nationale de Développement durable, ainsi que le groupe de travail technique international.

Actions & gestion concrètes :

- Durant le Forum politique de Haut Niveau (FPHN) de 2017, la Belgique a présenté sa National Voluntary Review (NVR). La préparation de cette présentation fut assurée conjointement par toutes les entités fédérales et fédérées. Le SPF AE a joué un rôle de premier plan dans cette préparation, plus particulièrement du fait de deux collègues qui ont rédigé le rapport NVR, soutenant de la sorte le groupe de pilotage politique interfédéral qui avait été spécifiquement mis sur pied à cet effet, ainsi que la très large campagne de communication qui précéda le FPHN.
- Les actions à travers lesquelles nous contribuons aux différents défis de cette vision à long terme se font dans le cadre de l'Agenda 2030. Le plan détaillé de ces actions se trouve dans le rapport remis par la Belgique dans le cadre de sa NVR (voir ci-dessus).
- Dans ce cadre-ci, nous demeurons attachés à maintenir une collaboration étroite avec les pays les plus vulnérables, tels que les pays les moins avancés (PMA) et les petits Etats insulaires. Nous

plaidons également pour une gestion rigoureuse et un respect des budgets des organisations internationales. A ce sujet, nous nous sommes également concentrés sur le suivi de l'objectif de développement durable (ODD) numéro 14, plus particulièrement dans le contexte de la Conférence pour les Océans de l'ONU (juin 2017), qui nous a valu les félicitations du Secrétaire général de l'Assemblée générale de l'ONU au vu des engagements nationaux ambitieux (plan d'action déchets marins en mer du nord, réduction des micro-plastiques) que nous avons défini avant la conférence. La Belgique co-organisa, avec Tonga, en marge de l'AG, l'événement "Initiating Global Action on Ghost Gear" en collaboration avec l'ONG World Animal Protection ('WAP') centré sur la réalisation de la première cible de l'ODD 14 : "d'ici à 2025, réduire nettement la pollution marine de tout type". En vue d'aborder efficacement l'ODD 14 "vie sous-marine", il est nécessaire de mettre en place une approche intégrale ambitieuse car cet objectif est lié à d'autres ODD (1, 2, 3, 6, 7, 8, 13, 15, 16, 17). Notre SPF soutient à cet effet une participation active de la Belgique en tant que membre du 'Groupe des Amis des Océans et des Mers' à New York et à Nairobi, et favorise également les synergies avec le secteur privé, la société civile, les think-tanks et le monde académique, en particulier les entreprises belges actives dans la 'Blue Economy' (rifs artificiels, dragage (cfr. protection des zones côtières menacées d'inondation), énergie houlomotrice, éolienne, hydraulique, solaire, terres gagnées à la mer et dessalement). Le Représentant belge pour la campagne au CONSECUR a pris part à la conférence 'Our Oceans' à Malte les 5 et 6 octobre. En juillet 2017, la Belgique a été réélue au Conseil de Direction de l'OMI (UNESCO/Commission océanique intergouvernementale).

Nous continuons à ancrer notre approche sur les droits, en nous

concentrant sur les groupes les plus fragiles. Il s'agit de soutenir le citoyen, en premier lieu les femmes et les filles, dans les pays partenaires de notre coopération au développement. La démocratisation, le respect des droits humains, une attention spéciale pour la position des femmes et des enfants et la bonne gestion sont au centre de notre stratégie, de même que la volonté politique et le respect effectif des engagements mutuels. A cet égard les ODD 1 (pauvreté), 3 (santé), 5 (genre), 16 (sociétés inclusives et pacifiques) et 17 (partenariat) revêtent une grande importance. L'initiative She Decides, qui se focalise sur la protection des droits sexuels et reproductifs (SRGR) des femmes et des filles, témoigne du rôle de premier plan de la Belgique en la matière.

En outre, la Belgique soutient également une croissance économique durable et inclusive, l'entrepreneuriat durable et la création d'emplois. En ce sens, les ODD 8 (croissance inclusive & travail décent) et 12 (production et consommation durables) sont primordiaux. Parmi les exemples, citons la Charte belge pour les ODD/SDG, qui comprend un partenariat entre acteurs d'horizons divers autour de thèmes tels que la santé, les énergies renouvelables, l'économie numérique et l'agriculture.

Le SPF AE insiste également sur un cadre multilatéral fort, dans la ligne de l'accord de Paris, qui entend limiter le réchauffement climatique à +2 °C, voire à +1,5 °C seulement, et à travers lequel les pays fragiles développent une plus grande résilience aux conséquences du réchauffement climatique (ODD 13). Nous avons contribué 50 millions d'euros au Green Climate Fund et suivons de près l'opérationnalisation de ce "fonds des fonds". La focalisation sur les pays les moins avancés demeure : en 2016 et 2017 nous avons versé chaque année 15 millions d'euros au

Fonds pour les Pays Moins Avancés (BE est le 4e donneur), qui contribuent à aider les pays les plus fragiles à mieux se protéger contre les impacts du changement climatique. Dans ce cas, une attention particulière est également accordée au soutien du secteur privé : une augmentation de capital de BIO de 10 millions d'euros a récemment été actée en vue d'investir dans des projets liés à la résilience climatique. Dans le cadre des négociations internationales sur l'opérationnalisation de l'Accord de Paris, nous contribuons à la coordination des positions européennes via la présidence du groupe pluridisciplinaire qui prépare les positions de négociation et de sensibilisation de l'UE, et au sein de l'UE, nous sommes responsables de mener à bien les niveaux d'ambition des 'objectifs et leur révision', du 'budget', des 'directives pour les fonds climatiques au sein du Mécanisme financier (GEF et GCF)' et d'autres volets financiers (évaluation financière, Adaptation Fund).

- Le SPF Affaires étrangères de Belgique a également suivi de près en 2017 la réforme du système onusien de Développement (UNDS), comme suite à l'approbation de la résolution QCPR fin 2016. La Belgique a suivi le dossier de la réforme de l'ONU, en participant au groupe Utstein de donateurs like-minded, au niveau Directeur général et au UN Reform Group qui avait été mis sur pied par les Britanniques. La Belgique a également pris l'engagement de présider en février 2018 les activités opérationnelles du Conseil des affaires économiques et sociales de l'ONU (ECOSOC), forum de négociation multilatérale par excellence concernant les réformes au sein du pilier développement de l'ONU. Un autre engagement pris en 2017 concerne l'appui belge à l'effort de 'concordance', par lequel nous entendons faire concorder davantage –en matière de contenus comme de périodicité - les travaux de l'assemblée générale de l'ONU et du conseil ECOSOC qui se rapportent à

l'application de l' Agenda 2030 pour le Développement durable. Les questions liées aux grands chantiers de réforme administrative de l'ONU ont été systématiquement abordées à l'occasion de chaque rencontre bilatérale importante entre ministres belges et hauts fonctionnaires de l'ONU – que ce soit le SG de l'ONU Antonio Guterres, ou son adjointe Amina Mohammed, ou encore le directeur de l'UNDP Achim Steiner.

- Enfin, l'attention pour les ODD/SDG et l'Agenda 2030 contribue également au redécoupage de la politique de développement belge, en ce compris la réforme de BTC devenu Enabel en 2017, qui rendra possible le suivi de la contribution belge à l' Agenda 2030. Il s'agit, dans un contexte difficile, de mettre en œuvre de la façon la plus efficiente possible les moyens dont nous disposons.
- Le SPF AE a participé à la rédaction d'un Plan d'action national belge "Entreprises et Droits humains" dans le cadre du groupe de travail de la CIDD. Chaque volet du plan d'action, qui a pour objectif d'appliquer dans la pratique le UN Guiding Principles on Business & Human Rights, est bien sûr lié à une ou plusieurs lignes directrices de l'ONU, mais aussi aux ODD. Même si les ODD ne sont pas explicitement mentionnés dans le titre de chaque action, il est clair que ces objectifs constituent le fil rouge du document.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Suivi de la gestion des achats durables au sein des services :

Jusqu'à présent, les annexes 1 et 3 mentionnées dans la circulaire du 16 mai 2014 n'ont pas été complétées de manière systématique. Nous travaillons pour l'instant à la mise en place d'un système visant à centraliser le suivi des marchés publics au sein d'un seul service au SPF. Actuellement, ce suivi est réparti sur plusieurs services.

Pour un nombre déterminé de biens ou services, nos commandes se font sur la base d'une estimation élaborée en concertation avec la centrale des marchés publics "CMS-FOR" (qui dépend du SPF P&O, lequel fait partie du SPF BOSA), qui suit les recommandations du guide pour les achats durables. Pour les biens ou services acquis en dehors du CMS-FOR, nous nous inspirons du guide pour les achats durables en ce qui concerne les aspects écologiques et nous reprenons la clause sociale type existante, qui est reprise dans les modèles de devis pro-

posés par le SPF BOSA via la rubrique 'Modèles de documents' sur le site web www.publicprocurement.be. Les exigences de durabilité sont le plus souvent utilisées comme condition de validité de l'offre, ou en guise de condition pour l'exécution du marché public. Dans certains cas spécifiques, ces exigences de durabilité se retrouvent dans les critères d'attribution.

Parc automobile :

Le SPF Affaires étrangères a mis à jour la liste détaillée de son parc automobile, sous la forme d'un tableau Excel, pour 2017. Cette liste sera prochainement communiquée à la Ministre Marghem. Les données fournies portent uniquement sur nos activités en Belgique, pas sur celles de nos postes.

6.4. SPF Intérieur



Madame Samantha Butereli, membre de la CIDD, et Monsieur Frank De Neve, suppléant

La composition de la cellule de développement durable a été approuvée par le Comité de direction, le 15 février 2011. Vu l'ampleur du SPF, la cellule est devenue le réseau du développement durable, en mars 2014. Ce réseau est composé de représentants en matière de développement durable des différentes Directions Générales, du Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides et du Conseil du Contentieux des Etrangers . Des collaborateurs des services horizontaux se trouvent également dans le réseau à savoir le représentant auprès de la CIDD, le coordinateur EMAS du bâtiment de la rue de Louvain 1-3, un responsable du service d'encadrement B&CG ainsi qu'un responsable du service Communication.

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

Le coordinateur de développement durable du SPF participe aux réunions de la CIDD et de l'IFDD. De même nous contribuons aux rapports de la CIDD relatifs aux parcs automobiles, aux marchés publics ainsi qu'aux rapports annuels des activités de ses membres. La cellule développement durable ne participe ni aux activités de la Task Force développement durable du Bureau Fédéral du Plan ni à celles du Conseil fédéral du développement durable.

Les activités internes de la cellule se déclinent sous deux principaux

aspects. Tout d'abord, la cellule veille à la mise en œuvre des objectifs de développement durable définis dans le plan d'administration. Le plan d'administration est signé par le ministre de tutelle. Par ailleurs, la cellule réalise et assure la mise en œuvre du plan de développement durable de notre organisation.

En outre, la cellule de développement durable participe à l'introduction des critères de développement durable dans les marchés publics et à la définition d'une politique d'achats durable , dans la mesure où un représentant du service d'encadrement B&CG est membre de cette cellule. La mise en œuvre d'un système de management environnemental (EMAS) et d'une politique de mobilité durable est également menée par la cellule de développement durable.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

B.1. Choix de l'approche stratégique

La politique de développement durable de notre organisation poursuit la réalisation de deux objectifs stratégiques à savoir : la présence d'un système de gestion basé sur l'ISO 26000 ou équivalent ou la présence d'un plan d'action articulé selon le cycle PDCA ainsi que l'élaboration d'un plan d'action annuel en matière de développement durable. Ce plan est mis à jours tous les six mois par la cellule de développement durable avant d'être soumis à l'approbation du Comité de direction.

Ce plan touche plusieurs thèmes liés au développement durable (consommation de papier, d'eau, d'énergie, d'électricité, alimentation durable , mobilité durable,..). Il est scindé en projets et routines. Des indicateurs permettent d'en évaluer l'état d'avancement. B.2.

B.2. Mesures et actions menées dans le cadre des SDGs

Dans le cadre des SDGs, notre organisation entreprend des actions afin de contribuer à leur réalisation en Belgique. Ces actions ont été

reprises dans le rapport sur les contributions internes fédérales lors de la National Voluntary Review 2017.

B.3. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

Une procédure interne permettant de respecter les obligations relatives à l'analyse d'impact de la réglementation (AIR) a été adoptée, le 23 janvier 2014. Au moment de l'instauration de cette procédure interne, la Cellule DD a été consultée à quelques reprises sur des questions relatives à la procédure et au contenu de la réglementation.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Systèmes de management environnemental, de la qualité et de la responsabilité sociétale

Le Système de Management Environnemental du SPF intérieur s'applique à l'ensemble des activités et services sur lesquels le Comité de direction et ses collaborateurs ont une influence ou une maîtrise de gestion. Il s'inscrit dans une logique Plan Do Check Act. Les objectifs et cibles sont déterminés par la direction d'un bâtiment à partir des priorités qui cadrent avec la politique environnementale du département. Ces priorités découlent d'améliorations à apporter à des impacts environnementaux significatifs. Deux de nos bâtiments ont obtenu la certification EMAS, en février et mai 2016 et d'autres tentent de l'obtenir. Notre plan de développement durable contient également des fiches de projet EMAS, depuis septembre 2014.

Certaines Directions Générales de notre institutions ont développé en leur sein, un système de management de la qualité.

En ce qui concerne le système de management de la responsabilité sociétale, le SPF Intérieur est pleinement conscient des enjeux écono-

mico-socio-environnementaux qui marquent notre société. Certains objectifs de notre Contrat d'administration s'inscrivent dans les « development goals » définis par l'ONU. En outre, en assurant la mise en œuvre de son plan d'action en matière de développement durable, notre institution s'inscrit dans l'ère du temps et marque donc son intérêt pour les problèmes sociétaux actuels. Il démontre ainsi qu'un service public fédéral peut être à la fois garant d'une certaine stabilité tout en étant en phase avec la société moderne et contemporaine.

C.2. Approche structurée du dialogue avec les stakeholders

Nos stakeholders ont été identifiés. Une procédure de dialogue existe entre eux et les différentes Directions Générales et services en fonction des besoins.

C.3. Marchés publics durables

En ce qui concerne notre politique en matière de marchés publics durables, la circulaire du 16 mai 2014 a été transposée dans une note interne du 25 janvier 2015. Les acheteurs de notre organisation ont reçu une formation achats durables afin d'expliquer le contenu de cette circulaire et de la note. Cette note oblige les acheteurs à inclure les considérations en matière de développement durable et des clauses sociales dans la note à l'Inspection des Finances. Ils doivent également rédiger le formulaire de contrôle relatif aux marchés publics supérieurs à 85 000 euros TVAC (fournitures et services). La note recommande d'établir un formulaire de contrôle pour les marchés publics supérieurs à 31.000 euros TVAC.

Le service d'encadrement B&CG est garant du respect des prescrits de la circulaire et de la note. Il donne son avis au préalable pour les cahiers spéciaux des charges supérieurs à 31.000 euros TVAC, à l'exception de ceux émanant de la Direction Générale Sécurité Civile. Il vérifie également si la liste de contrôle a été jointe pour les marchés

publics supérieurs à 85.000 euros TVAC. Son avis doit être joint au dossier transmis à l'Inspecteur des Finances. Une fois par an, ce service ainsi que la direction Générale Sécurité Civile, qui dispose d'un service d'achat séparé, doivent transmettre toutes ces données au coordinateur DD de notre institution pour la rédaction du rapport de la CIDD en matière de marchés publics durables et du rapport annuel de la Cellule DD.

Durant l'année 2017, 31 marchés publics ont été passés et 10 sont en préparation pour un montant total d'environ 28 000 000 euros. De ces marchés, 1 incluait uniquement des critères environnementaux, 4 uniquement des clauses sociales et 22 incluaient ces deux critères de manière concomitante. Pour 22 marchés, une liste de contrôle a été établie conformément à l'annexe 1 de la circulaire.

C.4. Mobilité durable

Diverses mesures sont mises en œuvre au sein du SPF intérieur afin de favoriser la mobilité douce de ses travailleurs. Nous n'utilisons pas l'outil de l'IFDD en la matière. Les frais d'abonnement du travailleur qui utilise les transports en commun pour se rendre au travail sont pris en charge par notre SPF. En outre, le travailleur qui se rend au travail, en vélo, dispose de la possibilité d'avoir une indemnité kilométrique. Pour l'année 2017, notre institution dénombrait 5570 agents en service. Une indemnité vélo a été octroyée à 1135 collaborateurs et 2570 ont bénéficié de la prise en charge d'un abonnement en transport en commun.

Par ailleurs, le SPF Intérieur prend régulièrement des initiatives pour sensibiliser son personnel sur la mobilité durable. Par exemple, nous participons à la « Semaine de la Mobilité » organisée chaque année en septembre par la région bruxelloise.

De même, nous effectuons l'enquête triennale en matière de déplacements domicile-travail des collaborateurs, réalisée à la demande du SPF Mobilité et de la Région de Bruxelles Capitale. Enfin, le système de E-ticketing pour les déplacements de service en train est dispo-

nible dans différents bâtiments bruxellois.

C.5. Alimentation durable et événements durables

Notre plan d'action DD contient des projets relatifs à l'alimentation durable. Des services de notre institutions mettent à disposition de leurs collaborateurs des fruits et légumes soit gratuitement soit moyennant une modeste contribution, dans les espaces de cafétéria présents dans la majorité des Directions Générales et services.

En ce qui concerne l'organisation de ses événements, elle prend en compte les critères de durabilité dans la mesure du possible, afin de réduire son empreinte écologique.



6.5. SPF Finances



Madame Ilse Neirinckx, membre de la CIDD

A. Les activités de la Cellule/du réseau DD en 2017

Le Comité de direction a désigné, dans chaque administration et service d'encadrement, un représentant développement durable (DD) pour un nouveau réseau. Ceci, afin d'intégrer et d'ancrer le DD dans la stratégie politique et le fonctionnement quotidien et de parvenir à une interactivité et une visibilité par le biais d'une collaboration transversale. Ces représentants DD sont soutenus par les coordinateurs du Service DD.

Suite à la retraite de Jacques Baveye, représentant de la Commission interdépartementale pour le Développement durable (CIDD), en juin 2017, Ilse Neirinckx a repris ses missions en qualité de représentant CIDD.

La représentante CIDD, le réseau (composé de chaque représentant DD du SPF Finances), et le Service DD rapportent sur les activités DD à Hilde Aerts, Directeur des Services du Président.

En automne 2017, chaque représentant a présenté la contribution des activités du core business de son administration/service d'encadrement aux Sustainable Development Goals (SDGs) (ou objectifs de développement durable (ODD)). Cette présentation représente le point de départ pour un plan d'action et de communication concret pour les années suivantes.

Le représentant de la CIDD et les collaborateurs du Service DD ont participé en 2017 aux activités externes suivantes de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD) et de la CIDD :

- les réunions plénières de la CIDD et le groupe de travail « Objectifs de développement durable dans la stratégie des SPF » ;
- le réseau des coordinateurs DD de l'IFDD pour le partage des connaissances ;
- les « midis du développement durable » sur les SDGs et les mégatendances ;
- l'événement « Back to the future : Sustainable Development Goals at Federal Level » ;
- la Conférence interministérielle (CIMDD) sur les SDGs en Belgique ;
- les événements des stakeholders (parties prenantes) dans le cadre des SDGs auprès d'autres SPF ;
- le projet Ecovadis (analyse de risque de la chaîne des fournisseurs dans les marchés publics).

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le SPF contribue directement et indirectement, grâce à ses activités de core business quotidiennes et sa gestion interne, aux 14 des 17 SDGs des Nations Unies.

Voici les réalisations les plus importantes dans le cadre du plan d'administration 2017 et quelques autres actions qui contribuent aux SDGs qui sont les plus caractéristiques pour les activités business du SPF Finances.



Réalisation des objectifs et projets repris dans le plan d'administration 2017 et qui contribuent aux SDG 16 et 17 :

- Améliorer les missions de contrôle (art. 28) et élargir et renforcer la collaboration interdépartementale et internationale (art. 29) :
 - Participation à des séminaires et à des groupes de travail Benelux, IOTA, etc.
 - Démarrage de la concertation sur la collaboration avec les services de police et la justice.
 - Concertation avec l'Agentschap Wegen en Verkeer (Agence des Routes et de la Circulation) pour recevoir les infractions constatées, entre autres concernant la problématique du dumping social.
 - Étude quant aux possibilités d'extension du projet open data du SPF Économie et de la BCE.
 - Liaison de la base de données AFSCA à un fichier de la douane concernant l'importation et l'exportation de chevaux de sport.
 - Formation des inspecteurs du SPF Économie concernant l'organisation et le fonctionnement de l'ISI et la détection des indices.
- Intensifier la lutte contre la fraude (art. 30) :
 - Contrôle des entrepôts fiscaux nationaux (accises).
 - Actions dans le cadre du commerce illégal des armes à feu, ainsi que des œuvres d'art et des biens culturels.
- Rendre les documents disponibles par voie électronique (art. 31) :
 - L'accomplissement de l'obligation de déclaration a été facilité par un pré-remplissage dans Tax-on-Web (TOW) des données pour les prêts hypothécaires et les assurances-vie qui ont été fournis par les banques et les compagnies d'assurances.

- La digitalisation des Vignettes 705 (immatriculation des véhicules achetés dans le pays et à l'étranger) est mise en œuvre comme prévu.
 - Augmenter l'accessibilité des informations (art. 34) :
 - En 2017, le SPF Finances a continué à travailler au projet transversal « Lisibilité ». La majeure partie des lettres types prévues qui sont envoyées à des utilisateurs internes et externes, ont été réécrites en fonction des principes de lisibilité et introduites dans les systèmes informatiques.
 - Les collaborateurs ont été sensibilisés par le biais d'une communication interne ciblée et le développement d'un module e-learning.
 - Améliorer la disponibilité de nos services (art. 47) :
 - Le 1er septembre, sept nouveaux centres d'information ont été ouverts et quatre centres d'information existants ont été étendus.
 - Le nombre de bureaux où un fonctionnaire TOW est au service des sourds et des malentendants a été étendu.
 - Miser sur une interaction, un dialogue et un feed-back (art. 48) :
 - Une enquête de satisfaction a été intégrée dans Tax-on-Web, dont les premiers résultats sont analysés.
 - Un pop-up a été intégré dans Tax-on-Web et une brochure a été jointe à la déclaration papier, qui informe le contribuable au sujet de l'utilisation de sa contribution fiscale.
 - Développer les services numériques (art. 53) :
 - Nous avons continué à développer au maximum le self-service MyMinfin et MyMinfin(Pro) pour devenir « mon dossier fiscal en ligne », avec, entre autres, la possibilité d'introduire une réclamation et d'effectuer des paiements en ligne.
 - Les applications e-gov TOW ont continué à être optimisées, entre autres par le biais de wizards qui permettent une introduction plus rapide et plus conviviale des données de la déclaration et de la possibilité de signature électronique.
 - En raison des bons résultats du projet pilote « Digitalisation maximale » en vue de digitaliser les dossiers de perception et de recouvrement, tous les bureaux travaillent de façon numérique depuis le 20 novembre 2017. Cela rend la consultation de ces dossiers par les collaborateurs plus aisée, afin d'offrir de meilleurs services aux citoyens et aux entrepreneurs.
 - Après la digitalisation de l'enregistrement des contrats de location gratuits (location uniquement pour une habitation), l'Administration générale de la Documentation patrimoniale a également digitalisé, en 2017, l'enregistrement des contrats de location payants (par exemple pour la location d'un gage commercial, d'un magasin, etc.) dans l'application MyRent.
- D'autres actions dans le core business qui contribuent aux SDG 16 et 17 :
- L'Administration générale des Douanes et Accises (AGD&A) invite chaque année des agents des douanes étrangers à venir suivre une formation pendant neuf mois à l'école des douanes belge.
 - La session de formation 2016-2017 comptait 20 fonctionnaires venant du Congo, de la République démocratique du Congo, de Djibouti, du Gabon et du Togo et s'est clôturée le 5 juillet par la remise d'un diplôme en présence des ambassadeurs des pays concernés.

- L'Administration générale de la Perception et du Recouvrement (AGPR) a organisé une session d'information pour tous les CPAS afin de renforcer la collaboration, de sorte que des personnes avec des problèmes d'argent passagers puissent payer leurs impôts d'une manière raisonnable. Les nouveautés en matière de créances alimentaires ont également été expliquées.
- L'Infothèque du SPF Finances a organisé du 30 juin au 30 novembre 2017 au North Galaxy une exposition intitulée « Deux siècles de fiscalité au sein de l'Infothèque (1794 – 1994) ». Le SPF souhaite ainsi mettre en évidence la bibliothèque la plus renommée du pays sur le plan des finances publiques et de la fiscalité, qui est aussi accessible au public.



Réalisation des objectifs et projets repris dans le plan d'administration 2017 et qui contribuent aux SDG 3 et 17 :

- L'amélioration des missions de contrôle (article 28).
- Une collaboration et un échange d'informations accrus au sujet de la lutte contre la drogue avec les autorités douanières des pays d'où provient la cocaïne introduite : une réunion avec la Colombie, une visite d'étude au centre d'analyse de risque à Mexico et une réunion a été organisée avec le Brésil, etc.

Autre action dans le core business qui contribue aux SDG 3 et 17 :

La douane a, conjointement avec l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) et la Police fédérale, participé à la dixième édition de l'opération à grande échelle Pangea X. Il s'agit

d'une opération de collaboration internationale coordonnée par Interpol, dans la lutte contre le commerce illégal et la contrefaçon des médicaments et des dispositifs médicaux et contre la criminalité organisée liée à un tel commerce.

Au cours de contrôles communs entre le 8 et le 14 septembre, 8.547 envois via les services postaux et les services de messagerie express ont été inspectés dans les aéroports belges de Zaventem et Bierseet. Cette opération sert également à montrer aux gens les dangers lors de l'achat de médicaments de contrefaçon et de produits de santé de contrefaçon via le circuit illégal en ligne.



Réalisation des objectifs et projets repris dans le plan d'administration 2017 et qui contribuent au SDG 10 :

- Politique ciblée dans la sélection des dossiers (article 27): L'Administration Générale de la Perception et du Recouvrement a implémenté des méthodes de travail uniformes pour arriver à une stratégie en matière de perception et de recouvrement, en vue de garantir le traitement équitable de tous les contribuables.

Autres actions du core business qui contribuent aux SDG 10 et SDG 16 (la lutte contre la fraude) :

Les collaborateurs du CAF (Service de Coordination Anti-Fraude) de l'Administration générale de l'Inspection spéciale des Impôts, en collaboration avec le pilier Grandes entreprises de l'Administration générale de la Fiscalité, ont organisé une Summer School Fiscalité internationale avec la participation de partenaires extérieurs, sur une enquête internationale en matière de stratégies de planification fis-

cale des multinationales, pour s'assurer qu'une juste part des impôts soit payée et qu'il n'y ait pas de transfert des bénéfices.



La lutte contre l'importation, l'exportation ou le transit d'espèces exotiques envahissantes (CITES) est une activité quotidienne du SPF Finances, en collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement.

Action du core business qui contribue aux SDG 15 et 17 :

La douane était présente au salon des vacances (environ 101.000 visiteurs) pour informer les vacanciers futurs sur ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas ramener à la maison. Ils ont également été sensibilisés à la liste des espèces animales et végétales protégées qu'on ne peut pas emporter d'après la convention CITES.



Réalisation des objectifs et projets repris dans le plan d'administration 2017 et qui contribuent au SDG 1 :

L'Administration générale de la Documentation patrimoniale a lancé le registre des gages électronique le 1er janvier 2018. Grâce à ce nouvel e-service, un gage de registre s'ajoute au gage avec dépossession. Avant le lancement du registre des gages électronique, un gage avec dépossession signifiait dans tous les cas une dépossession. À présent, un entrepreneur qui est confronté à des difficultés financières peut continuer à disposer de ses marchandises, par

exemple, un ébéniste peut toujours fabriquer des meubles à partir de son stock de bois qu'il a donné en gage.



Réalisation des objectifs et projets repris dans le plan d'administration 2017 et qui contribuent au SDG 12 :

En 2017, l'Administration générale de la Documentation patrimoniale a ouvert deux nouveaux Finshops et a lancé un nouveau site web pour les 3 Finshops. Les Finshops s'occupent de la vente et du recyclage des marchandises saisies, du matériel public amorti, des objets perdus et des biens provenant de successions en déshérence. Grâce à ces nouveaux Finshops et au nouveau site web, les revenus que l'État peut recevoir pour ces biens augmentent ou les marchandises sont détruites de la manière la plus écologique possible et sont éventuellement réutilisées.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Dans le contrat d'administration 2016-2018, le SPF s'engage à observer et développer son impact social matériel et immatériel sur le plan du développement durable, en concertation avec ses stakeholders (article 61).

Le SPF Finances respecte ses engagements par le biais :

- a. du système de gestion EMAS, basé sur des directives internationales (la norme ISO14001- version 2015 et le règlement européen EMAS 1221/2009) ;
- b. du plan d'action annuel DD intégré dans son plan d'administration;

- c. du dialogue avec ses stakeholders sur son fonctionnement et sa politique ;
- d. de l'intégration du GRI bisannuel dans son rapport annuel.

Le SPF accorde une attention particulière aux principes de gender mainstreaming et de handstreaming au cours des différentes phases de la politique menée (article 61) et répertorie systématiquement les effets de la nouvelle réglementation ou de la réglementation prévue par le biais d'une analyse anticipée de l'impact de la réglementation (article 59).

C.1. EMAS

Le SPF Finances entend gérer efficacement ses moyens matériels, et ce pendant tout leur cycle de vie. Comment ? En menant une politique préventive, de l'achat à la production des déchets.

En 2017, nous avons élaboré le système de management environnemental EMAS et nous l'avons finalisé au sein du siège central North Galaxy par des audits réalisés en décembre 2017. Une deuxième série d'audits se déroulera en février 2018 en vue de l'obtention de l'enregistrement.

Nous poursuivons les actions suivantes :

- la rédaction des objectifs de performance environnementale pour les trois autres bâtiments pour lesquels un enregistrement EMAS doit être obtenu en 2018-2019 (FINTO, AMCA et la tour CAE Liège).
- l'application du système de gestion de l'environnement pour un nombre plus important de bâtiments.
- Nous avons repris les objectifs EMAS 2018-2020 pour le bâtiment North Galaxy dans le plan d'action DD.

C.2. Plan d'action annuel DD

Fin 2017, le nouveau réseau DD a répertorié les activités quoti-

diennes permettant à chaque administration et service d'encadrement de contribuer aux SDG. Nous avons repris les projets du plan d'administration qui sont liés à ces activités dans le plan d'action DD.

C.3. Dialogue structuré avec les stakeholders

- Début 2017, plusieurs groupes de discussion se sont réunis au niveau national dans le cadre des groupes cibles particuliers, indépendants et professions économiques, en vue d'évaluer et d'améliorer la prestation de services.
- Le rapport annuel 2016 a été publié en juin 2017. Pour le réaliser, nous avons recueilli l'avis des collaborateurs, utilisateurs et partenaires du SPF Finances par le biais d'une enquête en ligne. Nous avons ainsi pu déterminer les thèmes qui étaient les plus importants à leurs yeux, à savoir : la lutte contre la fraude fiscale, la simplification et la digitalisation, la transparence et le traitement équitable des contribuables, etc.

C.4. Rapport GRI-G4

La publication du rapport annuel 2016 en juin 2017, allait de pair avec le quatrième rapportage bisannuel dans le cadre de la Global Reporting Initiative (GRI). Auparavant, la GRI était reprise dans une rubrique séparée du rapport annuel. Le SPF Finances a à présent opté pour un seul rapport annuel dans lequel la GRI a été complètement intégrée, parce que la stratégie du SPF Finances est étroitement liée à son engagement et sa responsabilité sur le plan social.

C.5. Durabilité du parc automobile

Fin 2017, le parc automobile du SPF comptait :

- 389 voitures particulières (comparativement à 440 en 2016) ;
- 13 de ces voitures particulières sont des voitures de leasing ;

- 155 camionnettes (comparativement à 169 en 2016) - 12 de ces camionnettes ont été achetées en 2017 (6 ESS, 3 ELC, 1 CNG, 2 DSL);
- 1 minibus ;
- 26 véhicules à moteur, dont 14 motos d'entraînement à l'école de conduite pour la douane.

L'objectif visant à faire augmenter l'écoscore moyen du parc automobile est réalisé par le biais de deux mesures :

- La réduction du nombre de véhicules de service dans notre parc automobile : de 705 véhicules en 2014 à 513 en 2018.
- Remplacer par des véhicules « plus verts », les voitures qui sont essentielles et doivent être remplacées.

Depuis 2014, le nombre de voitures diesel neuves achetées est le plus bas possible. Le Service Fleet Management a acquis en 2016 les cinq premières voitures « vertes » : une hybride, trois électriques et une au CNG.

En 2018, 149 voitures seront remplacées par 44 voitures au CNG, 3 voitures électriques et ensuite par des voitures à essence (à 6 voitures diesel près).

De ce fait, l'écoscore moyen du parc automobile va sensiblement augmenter.

C.6. Critères DD dans les marchés publics

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, la Division Achats examine systématiquement la possibilité de reprendre des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et d'encourager l'accès aux marchés publics pour les PME.

En 2017, 103 marchés publics ont été conclus. Par ailleurs, 81 marchés publics sont en préparation.



Type de procédure utilisée	Services	Critères environnementaux *	Fournitures	Critères environnementaux *	Total
Cahier spécial des charges appel d'offres ouvert	18	Norme UE pour des produits écologiques (6 x)	8	Critère de durabilité (3 x)	26
Cahier spécial des charges appel d'offres restreint	0		0		0
Cahier spécial des charges adjudication ouverte	12	Norme UE (2x)	1		13
Cahier spécial des charges adjudication restreinte	0		0		0
Cahier spécial des charges procédure négociée avec publicité	4	Interdiction de produits phytosanitaires (1 x)	0		4
Procédure négociée directe avec publicité	6		0		6
Procédure négociée sans publicité	7		6		13
Free market - piste ouverte	0		1		1
Free market - piste fermée	0		0		0
Total	47	9	16	3	63

* *Clauses sociales & clauses éthiques : dans tous les marchés publics, il est fait référence de manière standard aux conventions de base de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour encourager la production socialement justifiée.*

Parmi les 103 marchés publics conclus, il y en a 63 pour des services et fournitures > 85.000 euros, pour lesquels, d'après la circulaire du 16 mai 2014, la présence ou l'absence de clauses environnementales et sociales doit être justifiée.

En 2017, le Service Achats a participé à l'enquête pour l'évaluation de l'application de la circulaire du 16 mai 2014 relative aux marchés publics durables.

Critères environnementaux :

- 12 de ces 63 marchés publics contiennent des clauses environnementales (19%).
- Dans 3 marchés publics < 85.000 euros, des critères environnementaux ont également été insérés

(à savoir l'obligation de recyclage, l'obligation de proposer des produits du commerce équitable, des critères relatifs à FSC Mix ou FSC recycled).

Critères sociaux :

- En 2017, aucun marché/lot n'a été attribué à une entreprise sociale d'insertion ou à une entreprise de travail adapté.
- Dans la situation actuelle, un certain nombre de données sur les PME ne sont pas disponibles.

Le Service Achats a, en 2017, pris l'initiative de modifier le formulaire sur lequel les soumissionnaires eux-mêmes doivent mentionner des données concernant les PME.

Exemple d'une bonne pratique : marché public pour l'achat de 1.600.000 kg de rouleaux de papier blanc pour Fedopress.

Les exigences écologiques ont été établies dans ce marché public, portant notamment sur :

- l'émission de CO2 (Dioxyde et carbone fossile) du processus de fabrication du papier ;
- l'électricité achetée pour le processus de fabrication du papier ;
- la composition des fibres et pourcentage des fibres FSC, PEFC ;
- la teneur en AOX ;
- la quantité de CO2 qui est émise pendant le transport vers le lieu de livraison ;

- etc.

En plus des exigences écologiques, 10 points sur 100 sont également réservés aux critères d'évaluation.

C.7. Promouvoir la mobilité durable auprès du personnel

Le SPF Finances s'est attelé à faire baisser davantage au niveau national, pour tous nos bâtiments, la part des voitures dans les déplacements domicile-lieu de travail et d'encourager l'utilisation des transports publics et du vélo.

- Tout comme les années précédentes :
 - le SPF offre une intervention complète dans les abonnements pour les transports publics et des indemnités vélo ;

Évolution 2016 -2017 :	2016	2017
Nombre de membres du personnel SPF (tous statuts confondus)	22.900	21.912 (-4%)
Membres du personnel qui ont utilisé l'indemnité vélo	3.773 (16%)	4.092 (19%)
Membres du personnel qui ont obtenu un abonnement pour les transports publics	9.183 (40%)	9.059 (41%)

- le SPF s'efforce en permanence d'encourager le télétravail et le travail en bureau satellite. (En 2017, le télétravail représentait 481.849 jours, soit 13% du nombre total de jours de travail.) ;
- Le SPF offre un horaire variable avec des heures de travail flexibles, notamment pour éviter des files. (En 2017, 65%

des collaborateurs ont fait usage du régime de l'horaire variable contre 61% en 2016, hors shifters.) ;

- le SPF est membre de Carpoolplaza ;
- le SPF utilise les e-tickets SNCB pour les voyages de service au lieu des billets bulk.
- Chaque année, le SPF mène des actions de communication et de sensibilisation à la mobilité durable pour son personnel. En 2017, des « bikepools » ont été organisés pendant la Move Week en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, qui ont permis aux collaborateurs de faire l'aller-retour en vélo vers leur lieu de travail. Une centaine d'abonnements Villo ont également été proposés aux travailleurs intéressés dans les bâtiments à Bruxelles.
- En septembre 2017, les collaborateurs ont été invités à répondre à une enquête pour évaluer l'infrastructure réservée aux vélos. Les résultats de cette enquête permettront de développer des initiatives d'amélioration en 2018 afin de leur offrir un meilleur service.
- Le SPF a, en 2017, établi son plan de déplacement d'entreprise triennal obligatoire pour les cinq grands bâtiments restants dans la Région de Bruxelles-Capitale. Plus de 2/3 des collaborateurs qui travaillent dans ces bâtiments viennent de l'extérieur de la Région de Bruxelles-Capitale (environ 35 km). Ces sites sont bien à très bien desservis par les transports publics. Pour les cyclistes, des places de parking et des douches sont mises à leur disposition.

Au cours des 3 prochaines années, ce nouveau plan de déplacement d'entreprise sera exécuté en mettant l'accent sur la rénovation de l'infrastructure réservée aux vélos, l'analyse de la possibilité de proposer des e-bikes et un forum d'échanges pour les cyclistes (pistes

cyclables, conseils de sécurité, etc.).

- Pour décourager l'utilisation du parking souterrain pour les voitures dans le North Galaxy, l'accès au parking souterrain a été rationalisé, grâce à la location de quelques centaines de places. Afin de suivre de près son utilisation, un système de réservation digitalisé a été mis en place.
- Le SPF Finances participe, avec d'autres grands entrepreneurs, au projet « Slim naar Antwerpen » (Voyager malin vers Anvers) afin de faciliter l'accès aux bâtiments d'Anvers pour les 2.000 collaborateurs lors des prochains travaux de voirie.
 - Le SPF Finances entend encourager un changement de comportement en incitant les collaborateurs à utiliser le vélo ou les transports publics pour venir au travail.
 - Ce projet permet aux collaborateurs de se familiariser avec une Mobilothèque, un endroit qui leur permet tester gratuitement pendant deux semaines différentes sortes de vélos et transports publics.

Le projet « Slim naar Antwerpen » est un «learning point» pour d'autres bâtiments.

C.8. Autres réalisations de gestion interne en 2017

- Le SPF Finances a réduit le nombre de ses bâtiments de 574 en 2004, à 238 en décembre 2015 et ensuite à 190 en décembre 2017, pour diminuer la sous-occupation de certains bâtiments du SPF et répondre aux demandes organisationnelles. En 2017, le nouveau bâtiment de service à Nivelles a été aménagé selon le concept de Dynamic Office. Le Service d'encadrement Logistique examine ainsi la manière dont l'introduction du concept de Dynamic Office dans nos bâtiments

de service peut contribuer à la modernisation de la politique immobilière et de la politique « New Way of Working » (NWOW). Un groupe de travail transversal mène une étude de faisabilité et d'opportunité relative à la mise en œuvre dans les bâtiments de service. Parallèlement, quelques projets pilotes ont déjà été exécutés et/ou sont en cours. En 2018, le nouveau bâtiment à Genk et un étage du bâtiment North Galaxy à Bruxelles ont été aménagés selon ce concept. En fonction des « lessons learned » et des décisions du Comité de direction, le Dynamic Office continuera probablement à être mis en place dans nos bâtiments de service.

- Pour rationaliser le parc informatique de laptops, le SPF Finance a ouvert en novembre 2017 un « Repair center » dans le bâtiment North Galaxy.

Si un PC qui n'est plus sous garantie tombe en panne, le Repair center effectue des réparations avec des pièces en stock. L'intention est de mettre en place une même approche dans les provinces.

- Dans le bâtiment North Galaxy, tous les distributeurs automatiques de boissons chaudes ont été remplacés par des produits labellisés Fairtrade. Afin de diminuer l'empreinte écologique, l'usage de sa propre tasse induit une réduction de prix. Des fontaines à eau ont également été installées.

C.9. Initiatives communes

Le SPF Finances stimule une attitude durable auprès de son personnel par le biais de campagnes de communication et de sensibilisation internes.

Voici un aperçu des actions de communication 2017 :

- Un article sur intranet à propos des SDG, dans lequel la contribution du SPF Finances avec Tax-on-Web et MyMinfin à l'agenda 2030

des NU et à la National Voluntary Review a été mis en évidence (SDG 16.10 « Accès public aux informations »).

- Une communication sur intranet relative à la prudence lors des déplacements à vélo vers le travail dans le courant du printemps 2017.
- Un article sur intranet dans le cadre de l'Année du Tourisme durable (SDG 8) en juin 2017.
- Un article sur l'évolution du parc automobile du SPF et les zones de basses émissions (LEZ).
- Une campagne de communication destinée aux papas, mettant l'accent sur le partage équitable du temps de travail en vue de les inciter à travailler également à temps partiel et à prendre du congé parental.
- Des articles sur l'intranet et dans le magazine du personnel Fininfo visant à soutenir les actions de sensibilisation concernant entre autres la Journée du Volontariat, la gestion de l'environnement dans les bâtiments du SPF, le bien-être, la diversité, l'égalité des genres, les actions de collecte, etc.

Voici un aperçu des actions de sensibilisation 2017 :

- Les Move Weeks du 11 au 29 septembre 2017 avec de nombreuses activités sportives dans tout le pays, pour encourager chacun à bouger plus.
- La sixième journée du Volontariat du SPF Finances le samedi 2 décembre 2017 dans 24 centres en Belgique avec comme thème « Connecté aux autres, plus proche de vous ». Les volontaires ont offert un agréable moment à des personnes handicapées (excursion, après-midi festif, jeux de société, etc.).
- Le projet pilote « Bio on job » : livraison de paniers de fruits et légumes bio au travail dans les bâtiments FINTO et NOGA à Bruxelles (commande en ligne, livraison par vélo de fret, produits de cultivateurs et producteurs belges, avec un label bio).
- Un stand d'information sur les prestations de tri du SPF avec un jeu de tri sur le tri des déchets et une possibilité de visiter le quai de stockage dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets.
- Du théâtre d'entreprise au sujet de l'égalité des genres dans la vie professionnelle, une session symbolique de Krav Maga « Women only » et des ateliers pratiques exclusivement réservés aux femmes : « Votre réseau comme atout » ou « Développer sa confiance en soi ». Un projet relatif à l'accompagnement de carrière a également été lancé pour donner un coup de pouce à la carrière des femmes. Le SPF Finances a obtenu le Diversity Award 2017 pour ses activités pour « l'équilibre homme - femme ».
- Des affiches dans le cadre de la lutte contre la pauvreté lors de la Journée fédérale de la Diversité.
- Du théâtre d'entreprise sur la façon de mieux appréhender la multiculturalité dans le courant du premier semestre 2017.
- Les midis de la santé à différents endroits dans le pays pendant les pauses de midi avec un exposé et les conseils d'un expert sur un thème de santé actuel. Quelques exemples : l'hypertension, le diabète, le cancer du côlon, les troubles du sommeil, l'usage du tabac, la sécurité incendie & les brûlures, le don d'organe (pour soutenir la campagne de sensibilisation nationale du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement), etc.
- La projection du film « The Intern », suivi d'une conférence sur les différences d'âge sur le lieu de travail fin 2017.
- Des affiches dans tous les bâtiments pour que les collaborateurs soient plus attentifs à la façon dont ils gèrent leur consommation d'énergie au bureau.
- Une collecte des bouchons de boissons en plastique dans le bâtiment North Galaxy au bénéfice de l'ASBL Amis des aveugles pour aider à payer la formation de chiens guides d'aveugles grâce leur recyclage.
- Une invitation au « Roadshow de véhicules électriques » organisé par Bruxelles Environnement.
- La collecte de fournitures scolaires pour Haïti dans les bâtiments NOGA et FINTO à Bruxelles pour l'ASBL internationale « Écoliers du Monde ».
- Des stands proposant des produits Fairtrade pour l'action 11.11.11.

6.6. SPF Mobilité et Transports



Madame Cindy Dequesne, membre de la CIDD, et Madame Audrey Davister, suppléante

Depuis 2005, le SPF MT dispose d'une Cellule de développement durable et depuis janvier 2014 celle-ci fait partie intégrante des services d'appui du Président.

La CDD se compose comme suit :

- une coordinatrice désignée par le Comité de Direction ;
- un secrétaire ;
- un responsable du budget ;
- différents représentants dans le cadre de la gestion environnementale – EMAS ;
- un responsable achats durables ;
- une responsable diversité ;
- un responsable 'contact handicap' ;
- une coordinatrice Gender Mainstreaming ;
- un responsable 'pauvreté' ;
- une représentante du service social ;
- un conseiller en prévention.

Les membres se réunissent plusieurs fois par an afin de parcourir l'état d'avancement des projets en cours. Des rapports de ces réunions sont dressés.

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

Les missions de la cellule s'articulent autour de la mobilité et des 3 piliers du développement durable :

- social ;
- environnemental ;
- économique.

A.1 Pilier social

Les matières développées dans ce volet sont le Gender Mainstreaming, le handicap, la diversité et la pauvreté. Les coordinateurs de chacune de ces matières veillent au suivi des plans fédéraux et participent aux différentes réunions de coordination.

Handicap

Durant toute l'année 2017, le contact Handicap a géré le request collector permettant au citoyen de poser des questions en matière de droits des passagers à mobilité réduite. Nous nous sommes également occupés à préparer un système de FAQ qui traitera de manière plus large des questions en lien avec la mobilité des personnes à mobilité réduite. Celui-ci devrait être disponible pour début 2019.

Diversité

La politique de diversité fait partie du développement durable mais les matières liées au personnel sont gérées uniquement par notre service P&O.

Cette année la CDD a activement participé à l'organisation de la journée diversité fédérale dont le thème était la pauvreté sur le lieu de travail.

Pendant une semaine les membres du personnel ont reçu des

conseils pour réaliser des économies. Le jour de la diversité fédérale, une conférence « Pas besoin d'avoir plein de sous, pour pouvoir s'épanouir ! » a été organisée pendant le temps de midi.

Le service social et le service de prévention et bien-être sont également très actifs.

Service social

Ce service fournit un accompagnement individuel (infirmière, assistante sociale, ...) pour soutenir les agents tant au niveau professionnel que personnel ainsi que des services financiers (prêts sociaux, interventions tant pour l'agent que pour les enfants, cafétéria à prix démocratiques, ...).

Service prévention et bien-être

Cette année nous pouvons citer les réalisations suivantes :

- signature de la « Déclaration de politique en vue d'une politique préventive en matière d'alcool et de drogues » par les différents acteurs dans le cadre de la politique de bien-être ;
- analyse des risques liés aux champs électromagnétiques ;
- texte de base de la politique de présence dans le cadre de la politique de réintégration ;
- élaboration de l'enquête sur le stress au niveau des directions générales et des services d'encadrement ;
- analyse des risques liés au poste de travail via une enquête.

A.2. Pilier Environnemental

Nous sommes enregistrés EMAS depuis 2007. Cette année écoulée était donc la première année de notre quatrième cycle EMAS.

Le fait marquant de 2017 est notre nomination au niveau national

pour le EMAS AWARD dans la catégorie administrations publiques. La thématique était « l'économie circulaire ».

Notre déclaration environnementale décrit largement toutes les actions que nous prenons en la matière.

En quelques mots, via la CDD, le SPF veille à limiter l'impact de ses activités (bâtiment et missions) sur l'environnement.

Les consommations et émissions diverses sont monitorées et des actions sont prises en cas de relevé anormal.

Des actions liées aux achats durables à la digitalisation de documents ou de processus, au tri de déchets ont notamment été menées tout au long de l'année.

Le système EMAS impose d'avoir une politique environnementale, cette année nous avons décidé d'inclure cette politique dans une charte plus élargie qui englobe la politique de développement durable du SPF. Elle a été signée par l'ensemble du Comité de Direction.

Comme chaque année nous avons activement participé à la semaine du développement durable. Les membres du personnel ont pu profiter des activités suivantes :

- petits déjeuners durables ;
- conférence « Zéro déchet » ;
- projection du film demain- passage sur l'agriculture, suivie d'un débat ;
- marché Bio-Fairtrade ;
- séance d'information sur le compostage-vermicompostage.

Pour clôturer l'année en beauté sur le thème de la réutilisation dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets, nous avons organisé une collecte de jouets qui ont été redistribués à diverses associations.

A.3. Pilier économique

Ce volet concerne principalement les achats durables.
Nous poursuivons notre projet de verdissement du parc de véhicule.

A.4. Mobilité

Le responsable de la CDD est également le Mobility manager.
Lors de la semaine de la mobilité nous avons proposé différentes activités au personnel :

- coaching vélo dans Bruxelles ;
- initiation au vélo-bac ;
- conférence sur la thématique du partage de véhicule présentée par la Direction Mobilité Durable ;
- conférence sur la sécurité routière des deux roues animée par la DG Transport routier et sécurité routière.

Le Mobility manager veille également à la communication liée aux pics de pollution ainsi qu'aux pics d'ozone.

Le dernier semestre 2017 a été consacré à la récolte des données pour le PDE 2018.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le développement durable fait partie intégrante du plan de management 2013-2019 du Président du Comité de Direction.

Les objectifs stratégiques et opérationnels sont intimement liés au DD ce qui se traduit dans le contrat d'administration.

Quelques faits marquants de cette dernière année :

DG Navigation :

1. Climat

Pour la Belgique il est nécessaire que le secteur maritime international contribue de manière équitable aux efforts de lutte contre les changements climatiques. La DG Navigation s'est engagée activement depuis plusieurs années dans les débats et a contribué aux travaux de l'Organisation Maritime Internationale par de nombreuses soumissions. La DGN travaille à cet effet en étroite collaboration avec certains États européens et du Pacifique. (Small Island Developing States - SIDS)

Dans le cadre de l'accord de Paris les Îles Marshall emmenées par Tony De Brum, ont joué un rôle important pour former la coalition pour la haute ambition (HAC) qui a permis la finalisation de l'accord.

Dans le cadre des travaux à l'OMI, les Îles Marshall ont demandé aux Îles Solomon et au Secrétaire d'État Philippe De Backer de prendre un rôle de leader au sein de la HAC pour le maritime. Notre Secrétaire d'État a accepté de jouer ce rôle avec le SPF en support. En octobre les Îles Marshall, les Îles Solomon et le Secrétaire d'État ont appelé les membres de la HAC à participer activement aux travaux de l'OMI et à développer une stratégie ambitieuse pour le secteur maritime. Stratégie initiale qui doit être adoptée en avril 2018. La DGN continuera à être active dans les mois à venir (démarches bilatérales, soumissions de documents, concertations, organisation d'événements, ...) afin de pousser les États membres de l'OMI à adopter une stratégie ambitieuse.

2. Eaux de ballast et Same Risk Area

La convention sur la gestion des eaux de ballast prévoit la possibilité de définir une zone de risque identique de dissémination des es-

pèces marines (Same Risk Area). La Belgique en partenariat avec les Pays-Bas a lancé un projet pour définir si une telle zone existe entre la Belgique et les Pays-Bas. Dans une telle zone la propagation des espèces se ferait naturellement et il n'y aurait donc pas de raison de traiter les eaux de ballast pour limiter leur transfert via celle-ci. S'il est avéré qu'il y a une propagation naturelle et pas de risque de propagation accrue via les eaux de ballast, il ne sera pas nécessaire pour les navires de traiter leurs eaux de ballast. Cela permettra par conséquent de réduire la consommation de produits chimiques sur les navires et les émissions de polluants atmosphériques.

3. Contrôle de la teneur en soufre

Pour les contrôles de la teneur maximale en soufre des carburants marins, la DG Navigation disposera, à partir de la mi-février 2018, de trois dispositifs de scannage pouvant être embarqués.

Avec ces dispositifs, les inspecteurs obtiendront immédiatement une indication de la teneur en soufre du carburant marin utilisé.

Si des valeurs suspectes sont observées, une analyse sera effectuée dans un laboratoire reconnu. De cette façon, différents navires peuvent être inspectés quotidiennement et on évite également d'effectuer des analyses de laboratoire inutiles et coûteuses.

DG Transport routier et sécurité routière :

1. Journée d'étude consacrée à la sécurité routière des deux roues

Le SPF Mobilité et Transports a organisé cette **journée d'étude le mardi 25 avril 2017** en collaboration avec l'Institut belge pour la sécurité routière (devenu l'institut Vias). Nous avons abordé les défis auxquels sont confrontés tous les types de deux roues (vélos, vélos électriques, cyclomoteurs et motocyclettes, ...) pour augmenter la **sécurité routière** et nous avons exploré de nouvelles **pistes politiques**. Des parties prenantes telles que le Gracq/Fietsersbond, la

FEBIAC et la Fedemot ont exposé leur vision. La politique régionale et communale a également été largement abordée, tout comme le rôle de l'UE. Enfin, nous avons appris des bonnes pratiques de la ville cycliste par excellence des Pays-Bas qu'est Nimègue.

2. Introduction d'une LEZ à Bruxelles

Depuis le 1er janvier 2018, une zone de basses émissions (LEZ) est d'application dans la Région de Bruxelles-Capitale. Sa mise en œuvre implique notamment la collaboration de la DIV qui assure l'échange des données des véhicules. Sur la base des caractéristiques du véhicule que nous mettons à disposition, l'administration bruxelloise peut vérifier quels véhicules ne sont plus admis (ou uniquement contre paiement) en raison de leur impact trop négatif sur la qualité de l'air.

3. Dumping social dans le secteur des transports

Le 31 janvier 2017, la Belgique et huit autres pays européens ont signé l'« Alliance du routier », qui vise à faire converger les différentes mesures nationales d'application en matière de réglementation européenne, à améliorer les pratiques de contrôle et à définir des positions communes pour lutter contre le dumping social et favoriser la concurrence loyale. Cette déclaration est considérée comme un message politique fort, qui s'adresse en premier lieu aux autorités européennes qui préparent des ajustements de la réglementation relative au transport routier.

4. Deux nouvelles procédures de test destinées à déterminer la consommation de carburant et les valeurs d'émissions correspondantes

Avec ces deux nouvelles méthodes de test WLTP et RDE, les valeurs de consommation et d'émissions de CO₂ et autres polluants devraient être plus proches de la réalité :

- le WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure: test en laboratoire).

Il s'agit d'une nouvelle procédure d'essai en laboratoire pour les véhicules légers dont le but est de mesurer les émissions polluantes du véhicule, dont surtout le CO₂, lors d'un cycle défini. Il remplacera le test actuel, le NEDC, qui n'est plus représentatif d'une conduite réelle. Ce test donne également une information sur la consommation de carburant du véhicule. Il devient obligatoire pour tous les véhicules légers neufs le 1er septembre 2018 ;

- le RDE (Real Driving Emissions : test en conditions de conduite réelles).

La procédure RDE mesure les émissions des particules polluantes, telles que le nombre de particules fines (PN) et les oxydes d'azote (NO_x), directement sur la route. Cette méthode fournit une image réaliste des émissions réelles pendant la conduite. Ce test sera obligatoire pour tous les véhicules légers neufs à partir du 1er septembre 2019.

DG Transport Aérien :

1. Changements climatiques

Via la mise en place du Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation (CORSIA), l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale participe à la réalisation de l'Objectif de développement durable (ODD) numéro 13 des Nations Unies, « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». La DGTA a participé à l'élaboration de la position belge coordonnée lors de l'élaboration du RÈGLEMENT (UE) 2017/2392 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 décembre 2017 modifiant la directive 2003/87/CE en vue de maintenir l'actuelle restriction du champ d'application pour les activités aé-

riennes et de préparer la mise en œuvre d'un mécanisme de marché mondial à partir de 2021 et continuera à travailler en collaboration avec le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) pour l'implémentation du CORSIA.

2. Accessibilité

Différents contrôles ont été mis en place afin de vérifier l'application des différentes législations et l'accessibilité.

Nous vérifions notamment :

- l'existence des procédures d'assistance ;
- les formations qui découlent de ces procédures ;
- que ces procédures sont bien comprises et appliquées sur le terrain ;
- l'accessibilité des infrastructures des aéroports.

DG Politique de Mobilité durable et ferroviaire :

1. Comité de pilotage du RER

Le ministre Bellot a souhaité relancer le comité de pilotage du RER, notamment en nommant mi-2017 M. Jean-Pierre Hansen en tant que président. Ce comité comprend des représentants des gouvernement, des administrations et des sociétés de transport tant fédéraux que régionaux.

Outre sa présence pour le compte du SPF, la DG a repris seule la tâche du secrétariat de ce comité de pilotage dont les réunions ont été mensuelles d'août à décembre.

Parmi les éléments abordés, les points essentiels ont été de déterminer les actions de chacun afin de mener concrètement à bien ce projet tant dans sa dimension physique concrète (reprise des travaux et donc situation des permis) que dans l'élaboration d'une

stratégie commune, d'offre (si possible intégrée) et de promotion/communication.

2. Budget mobilité

Le gouvernement envisage depuis l'automne 2016 d'instaurer une allocation de mobilité positive dénommée «cash for car». Cette mesure consiste en la possibilité pour les employeurs de proposer à leurs employés de bénéficier d'une allocation à la place de leur voiture de société dans le même cadre fiscal. A la demande du SPF Finances, une proposition de Loi relative au «cash for car» a été présentée en avril 2017. La Direction Mobilité a réalisé une analyse de ce projet de Loi pour le compte du cabinet du Ministre de la Mobilité en mai 2017. La mise en œuvre du «cash for car» se fera début 2018.

3. Elargissement de l'indemnité vélo aux speed pédélecs

Suite à une modification du code de la route intervenue fin 2016, le «speed pédélec» (dont la vitesse peut atteindre 45km/h) tombait sous la catégorie des cyclomoteurs, de sorte que les utilisateurs ne pouvaient pas bénéficier des avantages fiscaux qui s'appliquent aux cyclistes.

Suite aux travaux réalisés au sein de la direction mobilité, la situation est corrigée. La Chambre a adopté début octobre une loi concernant l'élargissement de l'indemnité vélo par kilomètre pour les déplacements entre le domicile et le lieu de travail aux utilisateurs de vélos électriques rapides (« speed pédélecs »). Concrètement, le traitement fiscal lié à l'utilisation des vélos électriques et des speeds pédélecs est désormais aligné à celui qui prévaut pour les vélos classiques.

4. Désherbage des voies ferrées

Suite à une résolution du parlement fédéral concernant le désherbage sur les voies ferrées et le long de celles-ci, le SPF Mobilité et

Transport a créé un groupe de travail qui coordonne la coopération entre Infrabel et les trois Régions qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2017.

Un plan d'action sera présenté par le groupe de travail au printemps 2018.

5. Bruit ferroviaire

Les discussions relatives à la manière de soutenir le retrofitting des wagons se sont déroulées en 2017 dans un groupe de travail ad hoc avec les différents intervenants.

Une solution technique s'est dégagée ; cependant des questions sur le maintien d'un même niveau de sécurité sont apparues.

Dès lors, la proposition relative à l'instauration du système de subside envisagé pour soutenir le retrofitting est postposée dans l'attente de cet examen complémentaire.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

La politique d'achats développée au sein du SPF MT intègre la circulaire concernant les achats durables de 2014. Les initiatives en matière d'achats ont été abordées dans le point concernant le pilier économique du DD ci-avant.

Comme largement expliqué ci-avant, le SPF MT est enregistré EMAS/ISO 14001 depuis 2007.

Depuis début 2017, la coordinatrice DD a repris la coordination du réseau et du GT EMAS fédéral.

6.7. SPF Emploi, Travail et Concertation sociale



Madame Els Borgers, membre de la CIDD, et Monsieur Stany Chigoho Kalimo, suppléant)

La cellule développement durable-EMAS (= Cellule Green) est composée de représentants de chaque direction, désignés par les responsables des directions.

La coordinatrice travaille sous la responsabilité du Président du SPF. La cellule ne dispose pas d'un budget propre.

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

En 2017, la cellule Green s'est réunie trois fois. Il y a aussi eu des petites réunions informelles avec le service de communication, gestion des bâtiments et les différentes directions et administrations.

La coordinatrice DD du SPF ETCS a participé aux réunions de la CIDD. Elle a aussi participé aux séminaires et journées d'études suivants :

- Workshop « Achats durables »
- Les midis DD
- EMAS-stakeholdersdialogue
- Conférence sur le SDGs

A.1. Suivi EMAS

Le SPF Emploi a la certification EMAS depuis fin 2009 (label reçu début 2010). Le cycle dure 3 ans. 7 objectifs avaient été fixés durant le premier cycle. Ceux-ci concernaient surtout la réduction de notre consommation énergétique (ICT, eau, gaz et électricité) et la réduction de l'utilisation de papier. Le 2ème cycle a commencé début 2013. L'accent portait sur la poursuite des bonnes pratiques et des objectifs du 1er cycle ainsi que sur la sensibilisation.

En 2017, il y avait un audit externe et un audit croisé. Cet audit était fait par une firme externe, dans le cadre d'un renouvellement de notre EMAS-régistration (3ième cycle). L'audit croisé était exécuté par le responsable EMAS de Belspo.

A.2. Suivi du plan de mobilité

Un volet « mobilité durable sur notre intrasite est aussi créé.

Le coordinateur mobilité se réunit régulièrement avec les coordinateurs mobilité du SPF Santé publique, l'ONS et les « Pensions » sur la création d'une plate-forme carpoolplaza.

En 2017, un nouveau plan mobilité est exécuté. Les résultats n'étaient pas connus au moment de la rédaction de ce rapport.

A.3. Sensibilisation au développement durable

En 2017, notre SPF n'a pas participé à la journée Développement Durable.

Le 2017, le SPF ETCS a organisé « la fête du SPF ». Lors de cette fête, un stand d'info était organisé. Nous avons aussi organisés deux sessions d'info sur des thèmes liés au développement durable.

Une formation sur EMAS et Développement durable était donnée pour les stagiaires et nouveaux membres du personnel.

Avec le service Communication, nous avons développé une campagne de sensibilisation sur les thèmes « EMAS » et « Développement durable ». Régulièrement, des articles et petits messages sont publiés au notre intranet. Ces messages sont toujours accompagnés par des affiches, dessinés par notre graphiste. Les thèmes abordés en 2017 étaient : Les fêtes durables, Earth Hour, les jours sans viande, Clean Space

La déclaration environnementale et la politique environnementale sont publiées à notre intranet et website.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le SPF a contribué à la réalisation des 3 actions concertées. Ces actions se situent à la réalisation des objectifs 5, 8 et 10.

- Réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes ;
- L'évaluation de l'impact de la nouvelle façon de travailler ;
- La qualité du travail, prévention des risques professionnelles et l'inclusion sociale.

En 2017, les actions suivantes étaient exécutées :

B.1. Actions dans le cadre de la Division des Affaires Internationales

En 2017, la division a entrepris plusieurs initiatives pour contribuer à la mise en œuvre de l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Travail décent).

Le SPF Emploi a soutenu l'initiative "Global Deal : Enhanced social dialogue for decent work and inclusive growth"[1] lancée par la Suède en coopération avec l'OIT et l'OCDE aux Nations Unies en sep-

tembre 2016. Le Global Deal vise à promouvoir le dialogue social, élément crucial pour parvenir au travail décent ainsi qu'au développement économique inclusif et a pour objectif d'assurer une plus juste redistribution des bénéfices de la globalisation. Il s'agit d'un partenariat multipartite associant les gouvernements, les entreprises, les organisations d'employeurs et de travailleurs et d'autres organisations comme l'OIT et l'OCDE. Le Global Deal apporte une contribution concrète à l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique mais aussi à l'objectif 10 sur la réduction des inégalités. La Belgique a été invitée à faire partie du « core group » pour soutenir cette initiative. Nous adhérons à la déclaration de soutien qui constitue la base du Global Deal et sommes pleinement partenaires. Suite à la signature de la déclaration, les participants s'engageront à présenter des plans d'action. Ceci servira de base à un échange de bonnes pratiques.

Le SPF Emploi a toujours soutenu activement le dialogue social, élément clé de la démocratie et un des piliers du travail décent. En 2017, nous avons financé différents projets de coopération internationale menés par les partenaires sociaux belges qui visent le soutien du dialogue social principalement dans les pays arabes, l'Europe de l'Est et les Balkans.

a) Projet mené avec les trois organisations syndicales belges dont l'objectif général est de renforcer les droits des travailleurs appartenant aux groupes vulnérables dans le monde arabe à travers le dialogue social. Plus spécifiquement, il s'agit de renforcer les capacités des cadres syndicaux, faciliter le dialogue entre les syndicats arabes avec les employeurs et gouvernements locaux d'une part et avec le FMI, la Banque mondiale et l'OIT d'autre part. Enfin, le projet vise également à informer et sensibiliser les travailleurs arabes pour intégrer le travail décent et la protection sociale dans les politiques et programmes de développement.

b) Projet mené par la FGTB sur le travail décent et la politique de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans les pays du voisinage sud de l'UE membres de la Ligue arabe. Ce projet vise à assurer une meilleure prise en compte des conventions internationales de l'OIT dans la politique de la BEI, à faire en sorte que la politique sociale de la Commission trouve une prolongation dans la BEI, à promouvoir le dialogue social aussi sur les questions relatives à la politique étrangère de l'UE, en particulier le volet relatif aux octrois de prêts et garanties à l'investissement.

c) Un autre projet mené par la CSC se concentre sur la Roumanie où le dialogue social a été malmené ces dernières années (négociations et conventions collectives comme résultats de la concertation sociale). La CGSLB travaille quant à elle en Serbie sur la préparation des organisations syndicales serbes au dialogue social européen (échange d'expertise).

d) Enfin, le SPF Emploi a contribué avec les partenaires sociaux belges au projet du BIT pour la promotion du dialogue social dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), comme levier pour le travail décent et la transition démocratique. Le projet s'est par la suite focalisé sur le renforcement des capacités des partenaires sociaux pour le dialogue social ainsi que son institutionnalisation en Tunisie et a abouti à la signature du premier contrat social dans l'histoire sociale de la Tunisie.

Les actions se rapportent principalement au travail décent et à la promotion du dialogue social comme élément essentiel pour y parvenir. Il va de soi que ces actions ont également un impact sur l'objectif 10 visant à réduire les inégalités. En effet, un travail décent se traduit notamment par l'accès à un travail convenablement rémunéré, la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, l'égalité des chances et de traitement pour tous.

B.2. Actions dans le cadre de la Direction Générale Relations Individuelles du Travail (DG RIT)

SDG 8 : DECENT WORK

La modernisation du droit du travail est au centre de la loi sur le travail faisable et maniable. La loi a pour objectif d'offrir un cadre légal pour une série de mesures permettant une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle. Il est également souligné que certaines mesures ont un impact sur une meilleure mobilité (les travailleurs passent moins de temps dans les embouteillages).

Une des mesures de la loi concernant le travail faisable et maniable porte sur les horaires flottants : Un cadre légal est introduit en vue d'instaurer des horaires flottants dans les entreprises par le biais soit d'une convention collective de travail soit d'une modification du règlement de travail. Un régime d'horaires flottants permet au travailleur de fixer le début et la fin de ses prestations de travail, dans le respect des plages fixes et mobiles déterminées par la convention collective de travail ou le règlement de travail.

La loi prévoit également un cadre pour le télétravail occasionnel : La CCT 85 relative au télétravail a été adoptée par le CNT en date du 9 novembre 2005. Cette CCT s'applique aux travailleurs qui font du télétravail de manière régulière. Il a paru souhaitable d'offrir également aux travailleurs un cadre dans lequel ils pourront avoir recours au télétravail de manière occasionnelle, lorsque besoin s'en fait sentir. Depuis le 1er février 2017, un cadre légal est prévu pour le télétravail occasionnel. L'employeur et le travailleur doivent se mettre d'accord sur différents points tels que la mise à disposition d'un équipement, la prise en charge des frais éventuels, l'accessibilité du travailleur pendant le télétravail occasionnel, ...

La loi du 5 mars 2017 consacre un volet entier à la modernisation

du travail à temps partiel. Ainsi notamment, afin de permettre aux travailleurs à temps partiel occupés suivant des horaires de travail variables de se former une image plus concrète des jours et des heures pour lesquelles des prestations peuvent être prévues, il est dorénavant obligatoire de fixer un cadre général dans le règlement de travail. Pour ces travailleurs, le cadre général déterminera les durées maximales de prestations journalières et hebdomadaires, mais aussi des jours et les heures pour lesquels ils ne devront jamais fournir de prestations. Cet encadrement de temps de travail et de repos favorise une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle. D'autre part, les notifications d'horaires peuvent dorénavant se faire de manière électronique. On a veillé dans la rédaction du texte à fixer des garanties pour que le mode de communication choisi par l'employeur soit gender neutral. Dorénavant les horaires doivent donc être communiqués par écrit et suivant une méthode Fiable (la méthode choisie offre la garantie que l'avis et son contenu sont transmis d'une manière correcte, sans subir de modification, à la juste personne et que l'expéditeur est identifiable), Appropriée (la méthode est adaptée pour transmettre le message : cex : mail avec pièce jointe dont le pdf est illisible n'est pas un moyen approprié) et Accessible (*si le personnel d'entretien n'a pas accès à un ordinateur sur le lieu de travail, on ne peut pas leur notifier les horaires via Intranet*).

En outre, si les employeurs se saisissent de ces nouvelles méthodes plus modernes, peut-être cela les poussera-t-il à fournir un matériel adéquat (smartphone, tablette, ...) aux travailleurs (avec un impact éventuel sur la fracture numérique).

B.3. Actions dans le cadre de la Direction Générale Relations Collectives du Travail (DG RCT)

- Les différents éléments de la politique du SPF contre l'écart salarial M/V;
- La lutte contre les clauses discriminatoires dans les CCT's sectoriales (âge, gender,...).

- Plusieurs études récentes de l'OCDE, du FMI et de l'OIT démontrent qu'il y a 3 armes effectives pour lutter contre l'inégalité :
- Un taux de syndicalisation des travailleurs élevé ;
- Une négociation collective organisée au niveau sectoriel et intersectoriel;
- Une large couverture des entreprises et travailleurs par CCT rendues obligatoires.

En ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes, notre Direction générale poursuit le contrôle des classifications de fonctions sectorielles prévu par la loi du 22 avril 2012 visant à lutter contre l'écart salarial entre hommes et femmes.

B.4. Actions dans le cadre d'exécution Plan Fédéral Gender mainstreaming

- Désignation dans l'administration une coordinatrice gender mainstreaming et un back up ;
- Participation au Groupe de Coordination Interdépartementale (GCI) ;
- Réseau intern gender mainstreaming dans le SPF ETCS (depuis 2013), avec des représentants des directions générales, services d'encadrement et des collaborateurs qui travaillent sur des thèmes du plan fédéral gender mainstreaming ou qui ont un rôle spécifique dans l'exécution de la loi gender mainstreaming ;
- Plan d'action interne annuelle gender mainstreaming (loi gender mainstreaming de 12 janvier 2007).

B.5. Handistreaming

- Désignation d'un point contact administratif dans l'organisation et back-up ;
- Participation aux réunions fédérales du réseau UNCRPD et suivi des activités qui en découlent.

B.6. Diversité

- Désignation d'une coordinatrice diversité et back up dans l'administration ;
- Membre du réseau fédéral diversité ;
- Participation aux groupes travail fédéral diversité ;
- Participation annuelle à la semaine fédérale diversité ;
- Plan d'action diversité et note d'évaluation.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Marchés publics durables – suivi circulaire 16 mai 2014

Conformément à la circulaire, le comité de direction a approuvé une procédure visant à appliquer le mieux possible les obligations découlant du texte (voir ci-dessous). Pour chaque marché, les agents responsables envisagent l'intégration de clauses durables dans les cahiers des charges.

Parallèlement à cela, il est rappelé que le SPF Emploi bénéficie de la certification EMAS et ce, jusqu'août 2016. Un nouveau marché est en cours d'élaboration afin de garder cette certification.

Plus globalement, le prochain contrat d'administration prévoit en article 73 – Développement durable l'objectif suivant :

« Le développement durable a trait à la manière dont les aspects à la fois économiques, sociaux et écologiques sont pris en considération dans le fonctionnement et dans la politique d'une organisation, dans une perspective à court, à moyen et à long terme. Dans le domaine du développement durable, le SPF s'engage à monitorer et développer son impact social matériel et immatériel en matière de développement durable en concertation avec ses parties prenantes. »

- Marchés dont l'estimation est inférieure à 8.500 € HTVA : Pour ces marchés, les différentes directions/services du SPF disposent d'une certaine autonomie (Inviter les entreprises, négocier et désigner l'adjudicataire). A la fin de chaque trimestre, la Cellule des marchés publics invite ces services à compléter un tableau reprenant ces marchés. Y sont mentionnés l'objet, le montant, la société, l'existence ou non de clauses durables, sociales. Ce tableau permet notamment de pouvoir ultérieurement informer ces services sur les possibilités existantes afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.
- Marchés dont l'estimation est supérieure à 8.500 € HTVA : Pour ces marchés, la Cellule des marchés publics intervient dans la rédaction du cahier des charges. Avant que chaque cahier ne soit approuvé par l'Inspection des finances et ensuite par le Président du Comité, la Cellule complète le tableau repris à l'annexe 1 de la circulaire du 16 mai 2014. Ce tableau ainsi que le projet de cahier de charges sont transmis à la Cellule DD pour avis via un mail reprenant les explications de la Cellule des marchés publics quant à la présence ou non de clauses durables, sociales et/ou éthiques. Des échanges ont lieu entre les deux cellules pour améliorer le caractère durable du marché en question si cela est possible
- Marchés conclus en exécution d'accord-cadre existant (FOR CMS, SMALS, etc.). Les produits durables ou non commandés dans le cadre des marchés FORCMS sont répertoriés dans un tableau par un agent de la Direction des achats et de la logistique. Ce tableau reprenant la liste des produits durables commandés par le SPF est transmis à la Cellule développement durable.

Le rôle de la cellule DD est plutôt un rôle consultatif. La coordinatrice DD « revoit » les cahiers des charges au base de la circulaire. Il n'y a pas des réunions avec la cellule Green ou un autre groupe de travail sur ce sujet.

La coordinatrice DD rapporte au comité de direction sur les avis donnés.

Le responsable des marchés publics pour le SPF Emploi intervient de multiples manières :

- Pour chaque marché supérieur à 8.500 € HTVA, il conseille les services clients sur les possibles clauses de développement durable pouvant être intégrées dans leur cahier des charges.
- Pour ces marchés, il complète l'annexe I de la circulaire du 16 mai 2014 et la communique à la cellule de développement durable. Ensemble, ils se concertent sur les points durables repris dans les cahiers des charges : Peuvent-ils être améliorés ?, pouvons-nous en ajouter ?, etc.
- Pour les marchés inférieurs à 8.500 €, il conseille a-posteriori les services-clients afin d'améliorer le caractère durable de leurs futurs achats.
- À l'instar de la cellule développement durable, le responsable des marchés publics est à la disposition des services clients pour toute question en lien avec la circulaire.



6.8. SPF Sécurité sociale



6.9. SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement



Madame Marielle Smeets, membre de la CIDD, et Monsieur Pol Gerits, suppléant

Les cellules de développement durable des départements constituent d'excellents facilitateurs et dynamiseurs de l'intégration stratégique. Elles se doivent d'être tant l'organe d'intégration du développement durable dans l'ensemble des stratégies et politiques d'un département que l'organe de concertation et de coordination des politiques fédérales de développement durable auxquelles le département participe. Le cadre réglementaire et en particulier les modifications apportées à l'A.R. de 2004 (l'A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable renforcent l'implémentation du développement durable dans les départements puisqu'ils visent à :

- mieux structurer l'intégration stratégique et opérationnelle de ce dernier dans les outils de gestion et de management
- **tout en maximalisant la collaboration/transversalité au sein d'un département et entre départements de façon à dégager plus de cohérence, d'interactivité et de visibilité.**

Un réseau/cellule de développement durable a été créé en 2007 au niveau du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Il développe, grâce à un réseau actif de personnes

ressources dans les DG et services, différentes initiatives internes et/ou externes, propres ou lancées en réponse aux activités de la CIDD et répond donc ainsi à ses obligations en la matière .

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

En 2017, le travail du réseau développement durable du SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement s'est concentré sur la poursuite de l'opérationnalisation de l'intégration stratégique du développement durable dans le contrat d'administration (2016-2018) du SPF lui-même, en :

- poursuivant l'intégration du développement durable (en particulier des SDG's) dans l'outil principal de suivi de l'implémentation du contrat d'administration à savoir le plan d'administration ;
- assurant ses obligations au sein de la CIDD (en 2017, la représentante du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a été réélue au bureau de la CIDD) et de ses différents groupes de travail ;
- initialisant la mise en œuvre et le suivi des mesures/projets de développement durable du contrat d'administration 2016-2018.

Par ailleurs, en 2017, cette cellule/réseau d'experts du SPF, dont la transversalité est maintenant reconnue au sein du SPF lui-même, a également été sollicitée et mise à contribution pour coordonner des projets/initiatives transversales au sein du SPF lui-même dont notamment :

- Coordination des contributions du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement au National Voluntary Review (NVR) de la Belgique dans le cadre du Programme Horizon 2030 des Nations-Unies présenté en juillet 2017 aux NU par le Ministre Decroo ;

- Stakeholder's dialogue du CCPIE organisé avec les Régions centré sur les SDG's environnementaux et où le NVR 2017 de la Belgique a été présenté en primeur (juin 2017) ;
- Organisation d'une conférence « Produits de soins : comment produire et consommer de manière responsable » à destination de nos collègues du SPF, des collègues des institutions concernées par le redesign « Santé » (INAMI, Agence des médicaments), ceux de nos instituts scientifiques (Sciensano, KCE) ou de la CIDD et qui a permis au marché, aux scientifiques ainsi qu'à la société civile de faire le point et d'exprimer leur point de vue sur les impacts au niveau de la santé et de l'environnement de ces produits.

Il est à noter que vu les travaux du trajet «**Excellence opérationnelle dans le domaine de la santé** » du projet d'optimisation des organisations fédérales (redesign), nous avons volontairement peu investi en 2017 dans certaines mesures/projets de développement durable repris dans notre contrat d'administration 2016-2018 (établissement d'un rapport de durabilité suivant les guidelines GRI et application des guidelines RSE ISO26000) qui auraient peu de sens à ce stade vu les discussions en cours et les incertitudes quant à la structure future et définitive de notre institution.

Toutes ces activités ont cependant permis en 2017, au SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement, de consolider **l'ancrage et l'intégration du développement durable tant dans ses stratégies et politiques que dans son fonctionnement journalier.**

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

B.1. Intégration du développement durable dans le contrat d'administration 2016-2018 et son suivi au niveau du plan d'administration

Pour pouvoir répondre de la manière la plus efficiente à ces nombreuses obligations, la ligne stratégique suivie par le Comité de Direction du SPF a été en 2015, **d'intégrer stratégiquement et opérationnellement le développement durable, dès le départ, dans le contrat d'administration (2016-2018)** du SPF. Cette intégration a d'ailleurs été largement détaillée dans notre rapport à la CIDD de 2015.

Comme le SPF a intégré ses obligations de développement durable dans son contrat d'administration 2016-2018 comme le prévoit l'A.R. de 2004 (A.R. du 27 mai 2015 modifiant l'A.R. du 22/09/2014) portant création des cellules de développement durable, il n'est pas tenu de rédiger un plan d'action DD annuel. Nos actions et projets de développement durable sont donc directement intégrés dans notre plan d'administration annuel et sa structure permet, lorsque c'est pertinent de relier chaque action/mesure/projet de ce plan d'administration à un des 17 Sustainable Development Goals du Programme Horizon 2030 des Nations-Unies.

Notre plan d'administration est un instrument de gestion interne exhaustif : il reprend l'ensemble des mesures et actions du SPF. Même si toutes ces actions ne sont pas spécifiquement reliées aux objectifs de développement durable, nous avons récemment évalué que nos activités pouvaient être reliées (et donc contribuaient à la réalisation) de près ou de loin à 15 des 17 SDGs des Nations-Unies.

Le système de base de données CIDD développé récemment pour le reporting autour de la politique de développement durable ne permet actuellement qu'un chargement action par action dans

cette dernière. Comme il n'existe pas de système nous permettant de charger de manière globale nos actions et mesures participant la réalisation des SDGs, en attendant une solution technique adaptée, nous ne pouvons remplir complètement le volet correspondant de la base de données.

Par contre, comme les années précédentes, certaines des actions mises en œuvre par notre SPF en 2017 et en lien avec les objectifs de la VLT2050 et/ou les SDG's sont illustrées au point 6.2.2. de notre rapport d'activités 2017 à la CIDD. Ces mêmes actions sont également reprises dans la base de données CIDD.

B.2. Exemples d'actions et mesures 2017 contribuant à un développement durable

Les exemples non exhaustifs d'activités du SPF réalisées en 2017 et qui contribuent directement à la mise en œuvre des objectifs de développement durable :

- de la VLT fédérale et/ou
- du Programme à l'HORIZON 2030 des Nations-Unies sont illustrés ci-dessous.

B.2.1. Federal Truck 2017 - Campagnes de sensibilisation au don d'organes dédiée aux jeunes « Tu y as déjà pensé ? » et Mer du Nord

La Chancellerie du Premier Ministre a cofinancé et lancé un nouvel outil de communication au cours du mois de septembre 2015. Il s'agit d'un camion fédéral qui va à la rencontre des écoles, des entreprises et des citoyens. Il comporte à son bord un jeu interactif ainsi qu'un photomaton/vidéomaton qui peuvent être adaptés selon le thème de la campagne concernée. La Chancellerie préfinance les adaptations du jeu interactif au bénéfice des SPF qui souhaitent réutiliser le camion.

Au vu de cette opportunité offerte, le SPF Santé publique, sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a réservé l'utilisation du camion fédéral à différentes périodes de l'année 2017 et a souhaité adapter les outils de communication pour deux de ses propres campagnes de sensibilisation, à savoir :

- La campagne « tu y as déjà pensé ? » de sensibilisation aux dons d'organes auprès des jeunes ;
- La campagne « Mer du Nord » de sensibilisation des vacanciers de la côte à la protection de la biodiversité marine.

B.2.1.1. Campagne de sensibilisation au don d'organes auprès des jeunes « Tu y as déjà pensé ? »

OBJ 4. La santé publique a été améliorée et elle sera maintenue à un niveau élevé. L'espérance de vie en bonne santé aura augmenté par rapport à 2010. L'écart entre l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre sera réduit en moyenne de 50%.

OBJ 5. Les soins de santé de qualité seront accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (personnes avec un handicap, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.).



En Belgique, au début des années 2000, le nombre de donneurs d'organes avait tendance à diminuer et les listes d'attente à augmenter considérablement ayant comme corollaire une augmentation de la mortalité des patients inscrits sur les listes d'attente. Soucieux de cette situation, en juin 2005, le Ministre en charge de la Santé publique a souhaité mettre sur pied une vaste campagne de sensibilisation entièrement dédiée au don d'organes: **BELDONOR**. Depuis, de nombreuses actions entreprises par le SPF Santé Publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement viennent renforcer toutes celles qui sont accomplies au quotidien par les coordinateurs de transplantation, les coordinateurs locaux de don, les associations de familles de donneurs, les associations de patients transplantés...

Les objectifs principaux de cette campagne **BELDONOR** sont d'améliorer la sensibilisation au don auprès des différents groupes auxquels les messages s'adressent, d'inviter les citoyens à « oser » en parler en famille, entre amis, entre collègues. Aborder la mort (sa propre mort) reste en effet relativement tabou pour beaucoup. A l'origine de cette campagne, différents groupes cibles ont été identifiés afin d'adresser un message le plus adapté possible. Plusieurs groupes ont ainsi été identifiés : les citoyens, les administrations communales, le personnel médical et infirmier des unités de soins intensifs et des services d'urgence, les écoles, la magistrature.

Fin 2015, début 2016, les autorités fédérales ont lancé une initiative originale et innovante pour informer et sensibiliser les élèves de l'enseignement primaire et secondaire à diverses thématiques dont la sensibilisation au don d'organes par le biais de la Campagne **BELDONOR**.

Depuis fin 2015 et durant toute l'année 2016 et 2017, un camion entièrement aménagé (le Federal Truck) sillonne la Belgique afin d'aller à la rencontre des élèves, des professeurs, du grand public qui le

souhaitent. Il se compose d'un espace moderne et accueillant équipé de banquettes, d'un jeu interactif et ludique pour apprendre en s'amusant, de tablettes numériques proposant des informations factuelles mais aussi un vidéomaton / photomaton destiné à accueillir les impressions des jeunes et susciter leur expression. Les objectifs poursuivis étant :

- l'invitation au questionnement et à la réflexion personnelle ;
- le positionnement des jeunes face à la thématique ;
- le transfert du message au sein de la sphère familiale afin de susciter les échanges.

Les enfants deviennent donc les ambassadeurs du don d'organes auprès de leurs parents, familles, amis,... En 2017, de nombreuses classes et élèves francophones comme néerlandophones ont pris part aux activités « Beldonor » proposées à bord du Federal Truck³⁴, et vu son succès, cette campagne débutée fin 2015 est d'ores et déjà prolongée en 2018.

3 www.tuyasdejapense.be

4 https://www.facebook.com/pg/FederalTruck.be/photos/?tab=album&album_id=1331497590245987

B.2.1.2. Campagne Mer du Nord dans le Federal Truck

OBJ.39. Les zones marines belges seront protégées, restaurées et valorisées, notamment via l'établissement d'aires protégées, la connexion entre les habitats naturels, et la restauration des écosystèmes dégradés. Pour toute la partie belge de la Mer du Nord, les objectifs fixés dans la stratégie marine pour atteindre un bon état environnemental seront atteints. Dans les zones Natura 2000, les objectifs de conservation seront atteints.



Le service Milieu marin du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a pris possession du Federal Truck pour une campagne estivale sur le thème de la protection de la mer du Nord et sa **biodiversité**, et sur la problématique de la pollution marine.

Entre mai et août 2017 nous avons réalisé 14 sorties et visité 11 plages différentes. Lors des 10 sorties en juillet et août le Federal Truck a organisé un nettoyage de la plage chaque jour, afin de conscientiser les visiteurs des communes de la côte à la problématique des déchets en mer.

Nous avons conclu une collaboration avec le VLIZ (Vlaams Instituut voor de Zee⁵), dans le cadre d'une campagne sur les animaux potentiellement dangereux en mer du Nord. D'autres organismes fédéraux et flamands actifs dans le domaine de la protection de la mer du Nord et de la gestion des déchets nous ont fourni des supports

⁵ <http://www.vliz.be/>

d'information variés et de qualité (IRSNB - DO Nature, ILVO, Province de Flandre occidentale – 'Gebiedswerking Kust', OVAM, Ecoduikers asbl, Eneco Clean Beach Cup).

En plus des brochures, vidéos et posters présentés dans le camion, les visiteurs ont été invités à :

- tout apprendre sur la mer du Nord et sa riche biodiversité ;
- reconnaître les animaux dangereux qui vivent en mer ;
- nettoyer la mer de ses déchets via un jeu interactif sur grand écran ;
- découvrir ce qui se cache dans la boîte sensorielle ;
- participer à un quiz et peut-être gagner des entrées au parc Hidrodoe ou des chaussettes Healthy Seas réalisées en filet de pêche recyclés ;
- se rendre dans le photomaton et repartir avec une jolie carte postale personnalisée en souvenir de cette journée à la mer.

Les sorties de 2017 ont rencontré un beau succès : près de 2500 personnes ont visité le camion fédéral, près de 800 quiz remplis, 1200 photos prises dans la cabine, 150 participants aux nettoyages des plages ont rempli 30 sacs de détritiques, participation de notre Secrétaire d'Etat à la mer du Nord, du Président de notre SPF et de plusieurs échevins et Bourgmestres des communes de la côte. Les photos souvenirs que les visiteurs ont pu emporter chez eux sont visibles sur la page Facebook du Federal Truck⁶.

Nous avons pu évaluer la campagne sur le nombre de visiteurs, très satisfaisant. Les retours que nous avons reçu des visiteurs étaient tous positifs. Notre campagne a également suscité l'intérêt des médias : 2 interviews à la radio, 2 reportages dans les JT du soir et 2 reportages à la télévision locale, ainsi que plusieurs articles dans des journaux en ligne. La qualité de notre campagne a été soulignée par la Chancellerie et par le cabinet du Secrétaire d'Etat à la Mer du Nord.

⁶ https://www.facebook.com/FederalTruck.be/photos/?tab=album&album_id=1137675886294826 (link is external)

B.2.1.3. Plan d'Action National « Déchets marins »



Le 23 novembre 2017, le Conseil des ministres a approuvé le Plan d'action déchets marins, présenté par le Secrétaire d'Etat pour la mer du Nord, Philippe De Backer, qui a souligné que chaque année, 20.000 tonnes de déchets sont déversées dans la mer du Nord. Ces déchets marins menacent la faune et la flore de la mer du Nord et en perturbent l'équilibre écologique.

Au niveau mondial, il y a 86 à 150 millions de tonnes de déchets plastiques dans la mer. Ce chiffre s'accroît de 4,8 à 12,7 millions de tonnes par an, soit un camion par minute en moyenne ! Certaines activités en mer peuvent constituer une source de déchets marins comme, par exemple, la navigation, la pêche, l'aquaculture... Les déchets provenant de la terre peuvent quant à eux aboutir dans le milieu marin par les fleuves, les égouts ou les installations de purification d'eau, ou plus simplement encore poussés par le vent. Les activités touristiques constituent elles aussi une source croissante de déchets sur les plages: feux d'artifice, festivals, bars de plage, sans compter les touristes qui abandonnent des déchets sur la plage.

Le plan d'action a une large portée et vise la prévention des déchets marins macro et micro qu'ils proviennent de la terre ou de la mer. Il comprend tant des mesures pour la prévention des déchets marins à la source que des mesures de la dépollution de la mer. Le plan mise sur une collaboration forte, invitant tous les partenaires concernés, au niveau national et international, pouvoirs publics et industrie, à

prendre leurs responsabilités. Enfin, ce plan d'action contribue à la réalisation des objectifs des Nations unies en matière de développement durable, et apporte une réponse aux actions fédérales de développement d'une économie circulaire.

B.2.1.4. La Belgique rejoint le NDC Partnership



Dans une communication commune, les ministres Marghem et De Croo ont marqué l'intérêt de la Belgique à rejoindre le NDC Partnership. Ce partenariat est une coalition de pays développés et en voie de développement ainsi que d'institutions internationales qui a été lancée en novembre 2016 lors de la COP22 à Marrakech.

Les partenaires œuvrent ensemble pour atteindre les ambitieux objectifs climatiques et de développement durable approuvés en 2015 dans l'Agenda 2030 pour un Développement Durable et dans l'Accord historique de Paris sur le changement climatique. Afin de mettre en place les engagements vis-à-vis du changement climatique exprimés dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDNs) et les objectifs de Développement Durable (ODDs) apparentés, les pays doivent élaborer de nouvelles approches pour surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de ces objectifs.

Le NDC Partnership offre un forum permettant de partager des informations, d'apprendre les uns des autres et de coordonner des actions, d'un point de vue global ou à l'échelle nationale. L'adhésion au NDC Partnership est volontaire et se caractérise par un soutien

aux principes fondamentaux du Partnership qui aideront à orienter son travail et celui des partenaires. Plus d'informations sur le NDC Partnership sont disponibles sur <http://www.ndcpartnership.org>.

Dans leur lettre, les ministres Marghem et De Croo ont fait part au NDC Partnership de l'initiative CDN de l'Etat fédéral belge lancée fin 2016. Cette initiative vise à appuyer la mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de pays éligibles par le biais d'actions dans les domaines des inventaires de Gaz à Effet de Serre, de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques climatiques et de l'accès au financement climatique.

Des 47 demandes de soutien reçues de la part de 21 pays éligibles, 4 soumissions ont été retenues. Le service Changement Climatique du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement assistera le [Rwanda](#) et le [Cameroun](#) avec des actions concrètes en lien avec leur processus d'inventaire des gaz à effet de serre, un élément essentiel du cadre de transparence de l'accord de Paris et aidera le [Burundi](#) et la [Côte d'Ivoire](#) pour l'intégration des changements climatiques et des services écosystémiques dans les processus de planning nationaux et locaux⁷.

B.2.1.5. Médiation Interculturelle dans les Soins de santé



⁷ Plus d'informations sur l'initiative fédérale belge NDC et sur ces projets concrets sont disponibles sur www.climat.be/NDCsupport

B.2.1.5.1. Le projet TIME récompensé

La Cellule de Médiation Interculturelle et Support de la Politique de la DG Soins de Santé a participé au projet **Train Intercultural Mediators for a Multicultural Europe (TIME)**, avec six autres partenaires européens. Ensemble, ils ont développé un programme de formation pour les médiateurs interculturels, afin de renforcer leur rôle d'interprétation linguistique et de facilitation auprès des patients ne parlant pas une des langues nationales. Cet outil important pour garantir des soins de santé accessibles pour tous et de qualité égale a reçu le prix de « success story », la plus haute distinction décernée par Erasmus +.

Erasmus + est le programme de l'Union Européenne en faveur de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport en Europe. Il est principalement connu pour les échanges d'étudiants entre écoles supérieures mais il agit à bien d'autres niveaux. Erasmus + finance également une multitude de projets qui s'inscrivent dans une optique de croissance, d'emploi, d'équité sociale et d'inclusion en Europe. Le projet TIME a bénéficié de ces fonds de 2014 à 2016.

Des différents projets qu'il finance, Erasmus + décerne un prix à ceux qui se sont distingués par leur impact, leur contribution à la politique, leurs résultats innovants ou leur approche créative et qui forment une réelle source d'inspiration pour les autres. Ils reçoivent le titre de « success story⁸».

B.2.1.5.2. Projet-pilote de médiation interculturelle par vidéoconférence pour les médecins généralistes

Notre pays s'est fortement diversifié ces dernières décennies sur le plan multiculturel. Les conséquences pour les soins de santé sont importantes : beaucoup de patients ne parlent ni français, ni néerlandais. Ou ils ne maîtrisent pas suffisamment ces langues pour

⁸ Plus d'informations sur la médiation interculturelle et le projet TIME : www.intercult.be

communiquer clairement et efficacement avec leurs médecins et leurs soignants. Les différences culturelles peuvent aussi compliquer le contact entre les prestataires de soins et les patients.

Le SPF Santé publique et l'INAMI ont commencé à organiser et à financer des médiations interculturelles dans les hôpitaux dès 1999. Ces médiations tentent de résoudre autant que possible les problèmes de langue et de culture. Depuis quelques années, les médiateurs peuvent aussi être contactés à distance via une plateforme sécurisée de vidéoconférence. Les médecins et le personnel paramédical des hôpitaux, quelques maisons médicales et des services médicaux de Fedasil ont déjà accès à un pool d'une centaine de médiateurs qui, ensemble, parlent 20 langues différentes. En 2015, plus de 4000 consultations ont bénéficié de leur soutien.

Depuis ce printemps 2017, 120 médecins généralistes ont également la possibilité de tester cette assistance dans leur pratique via un projet pilote lancé par le SPF Santé publique et l'INAMI. Le service pourrait ensuite être étendu à tous les médecins traitants.

Via une application, le prestataire de soins peut joindre un médiateur interculturel qui parle la langue du patient et est disponible au moment souhaité. Pour les langues les plus demandées (Arabe Maghrébin, Russe, Roumain et Turc), un médiateur est constamment disponible durant les heures de bureau. La communication passe via un lien sécurisé et est totalement gratuite, tant pour le médecin que pour le patient.

B.2.1.6. Lancement de la Stratégie et la Campagne #Bebiodiversity



La Ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, Marie-Christine Marghem, a décidé de lancer une grande stratégie afin de toucher le grand public, les entreprises et les pouvoirs publics et de les éclairer sur les enjeux autour de la préservation de la biodiversité.

L'objectif est de mobiliser les entrepreneurs et les citoyens-consommateurs pour favoriser un déplacement des marchés vers des produits et une consommation plus respectueux de la biodiversité et des services écosystémiques et de faire passer le message de « l'alliance responsable » (coresponsabilité) des autorités publiques, des entreprises et des citoyens-consommateurs.

Une campagne de communication qui vise à sensibiliser, éduquer, mobiliser citoyens et entreprises tout en soulignant l'action des autorités a été lancée sur le web⁹ et les réseaux sociaux¹⁰ le 21 avril 2017 lors d'un workshop « Business et Biodiversity¹¹ » et se déroulera en trois phases et sur trois ans.

⁹ <https://bebiodiversity.be/>

¹⁰ <https://www.facebook.com/bebiodiversity/>

¹¹ <https://www.health.belgium.be/fr/news/les-entreprises-sengagent-pour-la-biodiversite>

B.2.1.7. Elaboration et Consultation publique du projet de Plan National de Réduction de Pesticides 2018-2022



Chaque État membre de l'Union européenne a l'obligation d'établir et d'appliquer un plan d'action national qui vise à réduire l'utilisation et les risques liés aux pesticides. Le NAPAN répond aux obligations nationales envers l'UE (Directive 2009/128 pour une utilisation durable des pesticides) ainsi qu'à l'obligation de la loi du 21/12/1998 sur les Normes de produits.

Dans le courant de 2017, les autorités fédérales et régionales ont proposé conjointement le Programme 2018-2022 du Plan d'Action National de Réduction des Pesticides (NAPAN). Il se compose d'un **programme fédéral** et d'un programme adapté à chaque région. Du 09 février au 10 avril 2017, les citoyens ont été invités à participer activement à la consultation publique de ce programme du NAPAN comprenant 113 projets.

Le NAPAN vise à réduire l'utilisation et les risques liés aux pesticides

(produits phytopharmaceutiques et biocides) grâce à :

- la certification des connaissances des professionnels qui travaillent avec des produits phytopharmaceutiques ;
- l'information équilibrée du public en ce qui concerne les pesticides sur les lieux de vente, les lieux d'utilisation et en général ;
- le suivi des intoxications des professionnels et des populations sensibles ;
- l'inspection des équipements pour l'application des produits phytopharmaceutiques ;
- la protection des eaux de surface et souterraines* ;
- la protection des zones naturelles* ;
- l'utilisation et le stockage des produits et des déchets ;
- la protection intégrée des cultures* ;
- le suivi des paramètres pertinents de la problématique ;
- la mise en œuvre des mesures de réduction des risques ;
- la coordination interne du NAPAN entre services fédéraux et externe avec les Régions, ainsi que le maintien d'une participation active avec le public et les parties prenantes.

La consultation publique relative au NAPAN a débouché sur la modification des 4 avant-projets (Fed, VL, BRUX et WAL) qui le constituent. Pour ce qui relève du niveau fédéral, le programme 2018-2022 du Plan Fédéral de réduction des produits phytopharmaceutiques a été approuvé au Conseil des Ministres du 14 décembre 2017.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Suivi EMAS/Mobilité/Achats Publics

C.1.1. Renouvellement de l'enregistrement EMAS

Labellisé EMAS en 2010, le site central du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Eurostation – Place Victor Horta – 1060 Bruxelles) a obtenu le renouvellement de son

enregistrement en 2016¹². La dernière version de la déclaration environnementale portant sur l'année 2015 et résultats jusqu'à 2016 est disponible sur le site du SPF.

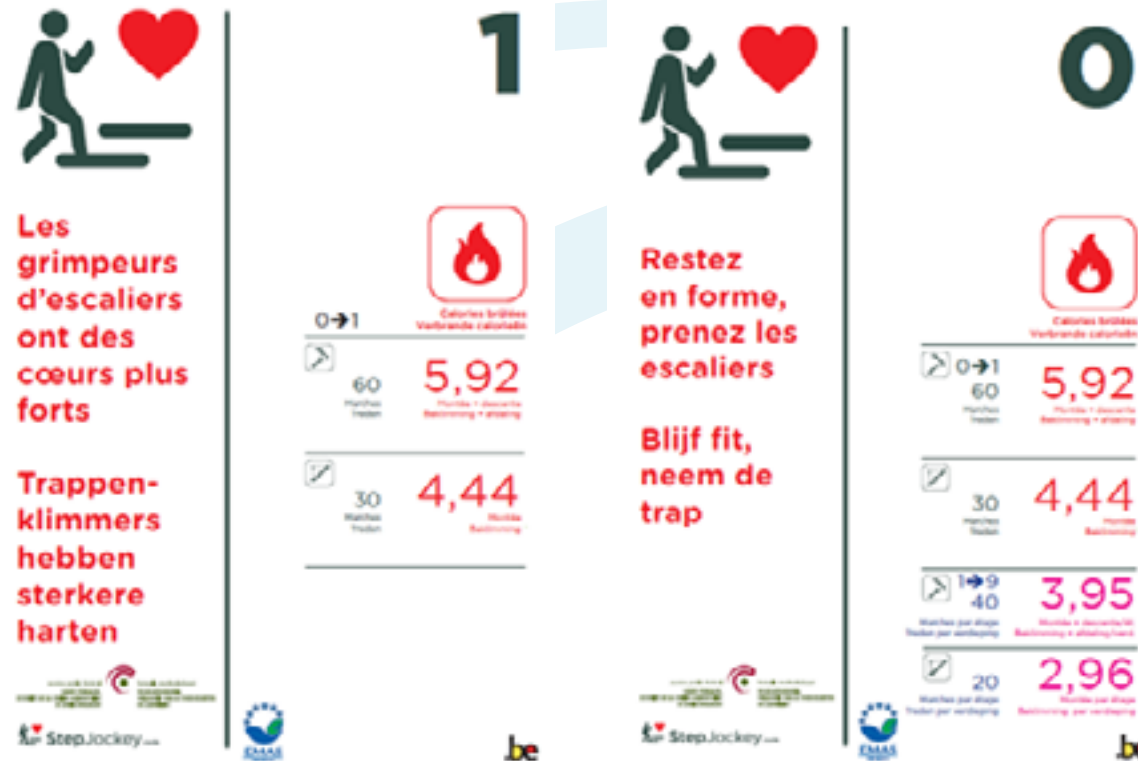
Pour 2017, les mesures suivantes peuvent notamment être mentionnées :

- Continuation et suivi des objectifs EMAS 2015-2017
- Continuation des communication et sensibilisation EMAS, entre autres avec 4 EMAScottes : Energie – Mobilité – Papier- Déchets afin de diminuer les impacts environnementaux sur ces volets
- Suivi de la veille règlementaire conformément aux exigences environnementales
- Compensation carbone de tonnes équivalent CO2 produites lors de déplacements des missions à l'étranger en avion, train et voiture
- Continuation des projets de digitalisation de processus. Pour exemple :
 - o La demande de remboursement de frais de parcours et de séjour à partir du 1er mai 2017 se fait uniquement de manière électronique via la plateforme e-HR.
 - o Les dossiers dans Mediflow sont tous en format électronique: à partir de 2017 nous n'avons plus besoin d'envoyer des dossiers entre les différents centres médicaux.
 - o Avec la mise en service de Vendor Invoice Management (VIM), à partir du 4 septembre 2017, toutes les factures sont traitées, comptabilisées et conservées numériquement.
- Sensibilisation et rappel de la procédure achats afin d'introduire des clauses durables dans les marchés publics

- Organisation d'un workshop « achats durables » en collaboration avec l'IFDD pour tous les collaborateurs qui font des achats et les budgets owners.

12 Déclaration environnementale 2015 : <http://www.health.belgium.be/fr/emas>

- Mise en place des affiches pour encourager l'utilisation des escaliers



- Nouvelle offre de repas pour des évènements plus durables. Toute la nouvelle offre de catering du restaurant du Service social est considérée durable. Pour les commandes réalisées ailleurs, des conseils et une fiche d'aide à l'achat durable en catering et services de restauration est à disposition.
- Des fruits bio, locaux et de saison sont distribués au sein du SPF, une fois par mois et à partir de l'automne 2017, une fois par semaine.
-

C.1.2. Audits internes croisés et Audit de conformité

L'audit interne Emas a été réalisé par la coordinatrice environnementale du SPF Mobilité. Ceci s'inscrit dans le cadre du réseau de SPF qui ont un système de gestion environnementale, et a pour but de réaliser des audits internes les plus neutres possibles.

En ce qui concerne le site central du SPF (Eurostation), un audit externe de conformité technique des installations de chauffage, de climatisation et des transformateurs a eu lieu afin d'assurer notre conformité réglementaire et améliorer nos performances environnementales. Sur base des résultats de cet audit, l'équipe EMAS a rédigé un plan d'action à l'attention de la Régie des Bâtiments (gestionnaire du complexe EUROSTATION).

C.1.3. Introduction de mesures à prendre en cas de pics de pollution dans le Plan de déplacement d'entreprise (PDE) – Promouvoir la Mobilité douce

En 2017, nous avons poursuivi nos actions de sensibilisation à la mobilité douce.

- Huit vélos sont mis à disposition de nos collègues à l'accueil du siège central du SPF (Eurostation) . Les collaborateurs du SPF ainsi que les autres occupants du bâtiment (Agence fédérale des Médicaments) peuvent les utiliser dans le cadre de leurs missions ou pour rejoindre une réunion de travail à Bruxelles. La demande de vélos se fait directement à l'accueil du bâtiment pour faciliter la démarche.
- Les collaborateurs du SPF peuvent également se déplacer à vélo jusqu'à la gare ou le lieu de travail de manière occasionnelle. Une indemnité kilométrique est octroyée pour cela. De plus, en tant que collaborateur du SPF, ils peuvent s'inscrire sur <http://www.biketowork.be/> et bénéficier ainsi de nombreux avantages.

C.1.4. Evolution et perspectives

Dans le cadre du redesign fédéral « SANTE¹³ » , notre SPF devrait emménager en 2020 dans le bâtiment Galilée situé près du Botanique à Bruxelles et ce, avec l'INAMI, propriétaire du bâtiment, et l'Agence Fédérale de Médicaments et des Produits de la Santé afin de créer « une maison de la santé » .

Ce processus de redesign prévoit que nous partagions et centralisons certains des services communs aux trois institutions tels que les services de support et logistiques. Nous préparons dès à présent ces processus d'intégration/collaboration et certains se mettent déjà en place tels que : service d'estafettes vers les différentes provinces afin de diminuer le nombre de km parcourus, achat groupé de poubelles de tri et mise en place des îlots, collecte de certains types de déchets, actions de communication et sensibilisation EMAS communes.

Notre volonté est de maintenir notre certification EMAS malgré ce changement de site et de convaincre nos collègues de l'INAMI et de l'Agence, à terme d'également adhérer au système EMAS lorsque nous serons réunis dans le même bâtiment Galilée.

¹³ <https://redesign.health.belgium.be/fr/>

C.2. Une équipe du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement participe aux « Relais pour la vie » 2017

Relais pour la Vie est un événement festif, pour tous les âges, axé autour de la solidarité et de la collecte de fonds en faveur de la lutte contre le cancer. Ces fonds sont intégralement reversés à la Fondation contre le Cancer dont la mission est de soutenir financièrement la recherche scientifique, promouvoir la prévention et des modes de vie sains, apporter un accompagnement social aux personnes touchées par le cancer et à leurs proches, la mobilisation de tous les moyens et services existants pour faire progresser la lutte contre le cancer.

Des équipes parrainées ou sponsorisées se relaient pendant 24 heures. Au moins une personne de l'équipe doit être présente sur le parcours à tout moment. Les 24 heures symbolisent en effet le combat de chaque instant mené par les patients et leurs proches contre la maladie. Un Relais pour la Vie n'est pas une compétition sportive ! C'est l'occasion de rassembler et de mobiliser la vie associative d'une ville ou d'une localité.

En 2017 et pour la deuxième année consécutive, une équipe du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement a participé à l'évènement et récolté pas moins de 6050 euros pour la lutte contre le cancer.

6.10. SPF Justice



Madame Cindy Renard, membre de la CIDD, et
Monsieur Paul Logghe, suppléant

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

La cellule de développement durable contribue à l'intégration d'objectifs de durabilité dans les politiques du SPF. Elle participe à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable en coordonnant la mise en œuvre du Plan fédéral de développement durable. Elle propose également des objectifs globaux et des actions concrètes en matière de développement durable pour le département.

Cette cellule stratégique de développement durable se réunit en fonction des dossiers à traiter. Outre ces réunions, les correspondants de la cellule de développement durable sont régulièrement informés des activités et projets initiés en matière de durabilité tant par le service développement durable du SPF Justice que par d'autres entités du SPF Justice ou de la CIDD.

Ils sont sollicités pour fournir des avis ou des renseignements suite à des demandes d'information :

- questions parlementaires
- suivi des plans fédéraux de développement durable
- suivi du plan fédéral de lutte contre la pauvreté
- participation aux groupes de travail de la CIDD
- préparation et soutien lors des activités de sensibilisation
- etc.

Certains correspondants travaillent activement au sein de leur entité à la mise en œuvre d'actions de développement durable. C'est le cas de la direction générale Établissements pénitentiaires qui veille à garantir la conformité légale des permis d'environnement de tous ses établissements. Le service d'encadrement ICT analyse quant à lui la faisabilité d'installer le wifi sécurisé dans les bâtiments du SPF et collabore au déploiement de diverses applications IT, dont e-Deposit (dépôt des conclusions et des dossiers civils), auprès des cours et tribunaux. La direction générale Législation, libertés et droits fondamentaux contribue à l'adoption de normes de procédure civile et pénale pouvant avoir un impact environnemental en ce qu'elles permettent le recours à des moyens électroniques. Enfin, des projets sont développés au sein du département pour favoriser une politique paperless office (digitalisation des formulaires, recours aux outils et méthodes électroniques dans la gestion de dossiers individuels lorsque les conditions techniques sont présentes, remplacement de certains envois en version papier par des envois électroniques, etc.).

Afin de réaliser ses missions et activités, la cellule de développement durable est soutenue par le service développement durable. Placé dans les services du Président, ce service est chargé de promouvoir et d'encadrer au niveau opérationnel les initiatives axées sur les trois piliers du développement durable au sein du SPF (gestion environnementale, achats et marchés publics durables, sensibilisation du personnel, cantines, mobilité par ex.).

En 2017, les correspondants de la cellule de développement durable ainsi que d'autres agents du SPF ont appuyé la réalisation des dossiers suivants :

- La mobilité durable (diagnostic fédéral des déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail, plans de déplacements d'entreprise)
- La gestion environnementale du siège central du SPF
- L'analyse d'impact de la réglementation
- Les journées pour le développement durable
- La communication et la sensibilisation

A.1. Mobilité durable

En tant qu'employeur du secteur public occupant plus de 100 travailleurs en moyenne, le SPF Justice est tenu de réaliser l'enquête fédérale de mobilité pour le siège central ainsi que pour tout établissement occupant au moins 30 travailleurs. L'objectif poursuivi est l'évaluation des trajets domicile-travail des travailleurs, de l'accessibilité des établissements par divers moyens de transport, des actions déjà entreprises par les employeurs en vue d'améliorer la mobilité.

Pour l'exercice 2017, cette obligation concerne plus de 100 établissements du SPF Justice :

- 4 établissements des services centraux
- 3 établissements des services indépendants (INCC, Moniteur Belge)
- 61 établissements de l'ordre judiciaire
- 38 établissements pénitentiaires

Les services centraux et ces établissements participent à la collecte des données et répondent à des questionnaires. Les informations sont ensuite traitées avant d'être transférées au SPF Mobilité et Transport.

En tant qu'organisme du secteur public occupant plus de 100 travailleurs sur un même site en Région de Bruxelles-Capitale, le SPF Justice actualise également ses plans de déplacements d'entreprise avant de les soumettre à Bruxelles-Environnement. Sept sites d'un ou de plusieurs bâtiments sont visés :

- Site Administration centrale
- Site Moniteur Belge
- Site Sûreté de l'État
- Site INCC
- Site Poelaert
- Site Saint-Gilles, Forest – Berkendeal – Garage central
- Site Waterside

Ces plans de déplacements tendent à réduire l'impact sur l'environnement du trafic généré par l'organisation et la congestion des routes en région bruxelloise. Ils comportent deux volets pour lesquels les services du SPF sont sollicités :

- Un diagnostic de la situation de mobilité actuelle du site qui porte sur l'analyse des déplacements générés par son activité (déplacements de service, déplacements domicile-travail et déplacements de visiteurs) ;
- un plan d'actions pour l'améliorer la mobilité du site, encourager les travailleurs et les visiteurs à adopter des modes de déplacements durables et assurer la suivi de ces mesures.

En application des mesures des plans de déplacements d'entreprise, un coordinateur mobilité est désigné et des actions de sensibilisation aux déplacements durables sont proposées durant les journées mobilité de mai 2017 aux collaborateurs des services centraux :

- Petit déjeuner cycliste ;
- Circuit vélo à la découverte des cités jardins ;
- Circuit multimodal à travers le réseau bruxellois de transports ;

- Participation au road show organisé par Bruxelles Environnement;
- Stand d'infos et distribution de brochures et de matériel.

Enfin, la cellule de développement durable intervient annuellement dans le suivi de la législation de Bruxelles-Capitale sur les pics de pollution. Des plans d'accès multimodal sont aussi disponibles en interne et sur le site internet du SPF.

A.2. Gestion environnementale du siège central

En juillet 2015, le siège central du SPF Justice a reçu la certification ISO 14001 et l'enregistrement EMAS pour son système de gestion environnemental. Cette reconnaissance est valable pour la période 2015-2018 et auditée chaque année. Les membres de la cellule de développement durable sont invités à proposer et mettre en œuvre des actions qui ont pour objectif d'améliorer notre impact sur l'environnement. D'autres services sont également mis à contribution et participent activement à la bonne réalisation de nos cibles.

Des audits de surveillance et de vérification ont été menés en juin 2016 et 2017. Les conclusions positives de cet exercice ont conduit au maintien de notre label ISO 14001 et de notre enregistrement EMAS.

Le SPF Justice souhaite poursuivre cette démarche environnementale et étendre ses bonnes pratiques à d'autres bâtiments de l'administration centrale. A cette fin, un sondage d'opinion environnementale a été envoyé fin 2016 aux agents de ces bâtiments. Les résultats communiqués en mars 2017 renseignent notamment que :

- 68% des répondants estiment que le SPF n'utilise pas le papier (pour l'impression et la copie) de manière rationnelle ;
- Près de 70% des répondants estiment que nous ne sommes pas suffisamment impliqués dans la gestion environnementale du SPF.

Les thèmes environnementaux prioritaires sont les suivants :

- la consommation de chauffage (46%)
- la qualité de l'air et la gestion du bruit (45,6%)
- les achats durables (42,8%)
- la consommation d'électricité (41,9%)

Ces résultats sont l'expression de l'avis des collaborateurs et serviront de base pour le choix de nouvelles actions.

A.3. Analyse d'impact de la réglementation (AIR)

L'AIR vise à améliorer la qualité des politiques publiques en analysant au préalable les conséquences potentielles d'un projet sur un large éventail de domaines tant économiques que sociaux et environnementaux. Seuls les projets de réglementation soumis à l'approbation du Conseil des ministres doivent obligatoirement suivre la procédure AIR.

Au sein du SPF Justice, les agents de la Direction générale Législation, Libertés et Droits fondamentaux sont directement impliqués dans cette procédure AIR, qui est explicitement prévue dans leur processus de travail normatif. Ils remplissent le questionnaire AIR en tenant compte des délais disponibles et de la faisabilité de cette analyse.

A.4. Journées développement durable

Les journées DD ont mis l'accent sur le pilier social. Le service Développement durable et la cellule Bien-Être du SE P&O ont proposé en octobre une série d'activités qui font bouger les choses facilement.

Durant la semaine du commerce équitable, les collaborateurs du SPF ont dégusté du café et des produits fair trade. En visitant notre marché DD, ils ont testé et acheté des produits bio, équitables, de saison ou fabriqués par les établissements pénitentiaires. Le documentaire

« Pauvre Bruxelles » a présenté des témoignages courageux et touchants sur la réalité sociale dans le quartier des Marolles et était suivi d'un débat avec des acteurs de terrain. Les agents ont été invités à participer à la journée fédérale de la Diversité et des tables de discussion sur le thème de la pauvreté, et à devenir un acteur de changement en participant à notre collecte de biens.

L'édition 2017 a connu un joli succès en misant à nouveau sur des actions transversales et visibles de tous. Les commentaires sont positifs et enthousiastes et la récolte de biens pour des associations d'aide aux démunis a dépassé toutes nos attentes. Grâce à la générosité de nos agents, ce sont des dizaines de personnes qui ont bénéficié de dons :

- La fédération des Restos du cœur a reçu 51 shoe-box remplies de boissons et d'aliments ;
- 11,5 kg de café (environ 1600 tasses de café) ont été collectés pour l'association Chez nous ainsi que des vêtements déposés comme échantillons dans le cadre de procédures de marché public ;
- L'association Pigment a reçu 27 flacons de shampoing, 47 savons et du matériel scolaire.

En octobre et novembre, des actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle du papier et la prévention des déchets ont été programmées à l'occasion de la journée mondiale paperless office et de la semaine européenne de réduction des déchets (midi DD, atelier do it yourself sur la réutilisation des feuilles de brouillon en décoration de Noël, récupération des fournitures de bureau en bon état lors d'une bourse d'échange).

A.5. Communication et sensibilisation

Une prise de conscience efficace des enjeux du développement durable repose notamment sur la communication interne et externe. Toutes nos actions de communication sont planifiées et discutées avec le service Communication et Information du citoyen. Elles permettent d'informer nos collaborateurs du SPF et partenaires sur l'ensemble de nos mesures de développement durable.

Dans ce cadre, le service Développement durable organise régulièrement des communications internes sur divers thèmes du développement durable en utilisant différents supports dont l'intranet du SPF. Celui-ci comporte une rubrique entièrement dédiée au développement durable.

Comme la sensibilisation passe par l'implication des collaborateurs, le service Développement durable anime un réseau de personnes de contact Développement durable. Ce réseau comprend des agents des services extérieurs venant de l'ordre judiciaire et des établissements pénitentiaires. Tous sont intéressés par l'intégration de la durabilité dans leurs bâtiments, en mettant l'accent sur la préservation de l'environnement et le développement d'actions sociales.

En 2017, le service Développement durable a relancé les Midis DD et projeté des films d'information sur l'eau, la nature en ville, la biodiversité et les déchets.

À l'écoute des demandes des collaborateurs du SPF, le service Développement durable aussi organisé le 26 septembre une conférence bilingue sur le climat et l'accès à la justice en matière d'environnement. Les intervenants étaient des experts reconnus :

- Ignace Schops (NL), premier ambassadeur belge du climat pour Al Gore et lauréat du prix Nobel Vert « Goldman Environmental Prize », a abordé les enjeux des changements climatiques, les

solutions au niveau mondial et leurs conséquences. Il présentera ensuite la situation belge et l'initiative de Klimaatzaak ;

- Anaïs Berthier (FR), avocate auprès de Client Earth, a traité de la protection de l'environnement par l'accès à la justice en référence à la Convention d'Aarhus et l'illustrera de divers exemples.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le contrat d'administration reprend à son article 21 les objectifs de développement durable qui sont poursuivis au département. Il engage les signataires, à savoir le Président du comité de direction et le Ministre de la Justice, à promouvoir une meilleure prise de conscience des enjeux du développement durable au sein du SPF. Ceux-ci soulignent que la définition d'objectifs globaux et la réalisation d'actions concrètes en ce domaine reposent sur la nécessaire mobilisation de tous les agents et l'étroite collaboration de toutes les directions générales et des services d'encadrement.

L'objectif transversal de développement durable porte notamment sur :

- La contribution du SPF à l'exécution de la politique fédérale en matière de développement durable ;
- La mise à disposition d'expertise relative aux missions du SPF ;
- La fonction exemplaire du SPF dans son fonctionnement quotidien en matière de gestion environnementale interne, de marchés publics, de mobilité durable, de sensibilisation du personnel et de rapportage.

L'accent est mis sur la réalisation d'objectifs réalistes et découlant d'obligations légales dont le SPF a la charge en matière de développement durable. Ces objectifs se traduisent en actions et précisent pour chacune un délai et des indicateurs.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Conscient de son rôle d'exemple en tant qu'administration publique, le SPF Justice veut prendre ses responsabilités en matière d'environnement et de durabilité. Au cours de ces dernières années, notre département a mis en place plusieurs actions pour intégrer les composantes du développement durable dans son fonctionnement.

C.1. Politique d'achats durables

Le SPF Justice s'engage à appliquer les directives et recommandations fédérales en matière de marchés publics durables, tout en tenant compte des contraintes budgétaires existantes et en respectant la législation en matière de marchés publics.

Toutes les directions et les services d'achat du SPF appliquent les objectifs fédéraux découlant de la circulaire du 16 mai 2014 relative à l'intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales. Actuellement, aucun marché public n'a été refusé pour un manque d'intégration de clauses durables.

Conformément à la circulaire du 16 mai 2014, une procédure de monitoring est mise en place au sein du SPF pour réaliser l'évaluation des marchés publics durables (type de clauses, montant du marché, nature du marché, etc.). Un second rapportage a été finalisé en 2017 pour les marchés publics attribués en 2016, selon les exigences de l'annexe 3 de la circulaire, et envoyé à la Commission interdépartementale pour le Développement durable qui en assure la publication.

D'une façon générale, le SPF Justice utilise les contrats FORCMS pour les fournitures et services courants. Les contrats FORCMS proposent

des articles durables dont le pourcentage est défini par leurs soins. La centrale d'achats prévoit dans ses cahiers spéciaux des charges les clauses pertinentes en la matière. Par exemple : produits d'entretien et d'hygiène, papier, papier toilette, copieurs multifonctions, matériel informatique etc.

En revanche, pour certains marchés plus spécifiques qui ne sont pas repris dans le FORCMS, les services compétents du SPF Justice établissent un marché. À cette occasion, des programmes ou plutôt des capacités techniques ou des clauses inhérentes à l'exécution sont exigées dans des secteurs qui s'y prêtent mieux.

Enfin, le SPF Justice collabore à la volonté du gouvernement de rationaliser les dépenses à travers les marchés publics fédéraux centralisés dans le cadre de la politique fédérale d'achats. Il assure la présidence du marché groupé « Audit EMAS » et participe à d'autres marchés groupés (collecte des déchets, location/leasing/achat de véhicules, PC et MFP, distributeurs de boissons et de friandises, etc.).

C.2. Gestion environnementale des services centraux

Comme précisé plus haut, le SPF Justice a obtenu en 2015 l'enregistrement EMAS et la certification ISO 14001 pour le système de management environnemental couvrant les activités de son siège central. Le label « Entreprise écodynamique » à 3 étoiles de la Région de Bruxelles-Capitale a également été attribué en octobre 2016 à ce site pour la qualité de ses pratiques environnementales. En application de notre politique environnementale, les services et directions qui n'occupent pas ce site sont invités à adopter des mesures et bonnes pratiques environnementales.

Dans ce cadre, le service Développement durable réalise un monitoring des performances environnementales des quatre bâtiments de l'administration centrale. Ce monitoring porte sur les consommations énergétiques (gaz et électricité) et d'eau, le nombre de copies

et d'impressions en ce compris en recto verso, la production de déchets, la mobilité des agents. Ces résultats sont communiqués aux membres du comité de direction pour avis et réaction.

C.3. Initiatives dans le cadre de la responsabilité sociétale

Suite aux contacts pris fin 2015 avec l'ancien SPF P&O, le Président du SPF Justice a organisé une réunion pour obtenir des informations sur la méthode d'auto-évaluation de responsabilité sociétale CARS spécifiquement développée pour les organisations du secteur public. Cette méthode a ensuite été présentée au comité de direction et chaque membre a analysé l'opportunité de mettre en œuvre cet outil dans sa direction générale ou son service d'encadrement.

6.11. SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie



Madame Françoise Devleeschouwer, membre de la CIDD, et Monsieur Christian Ferdinand, suppléant

La Cellule de développement durable du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est l'organe de concertation et de coordination des politiques de développement durable du SPF. Chaque Direction générale ou Service d'encadrement y est représenté. La Cellule se réunit une fois par mois.

Les missions de la Cellule DD sont nombreuses. En effet, selon l'Arrêté royal du 27 mai 2015 modifiant celui du 22 septembre 2014, les cellules de développement durable, à présent obligatoires auprès de chaque SPF, SPP ainsi qu'au sein du ministère de la Défense nationale, ont pour missions :

1. La préparation et la coordination de la contribution du service à la politique fédérale de développement durable, notamment par: la rédaction d'un projet de plan d'action pour le service ; par le soutien (pour les matières relatives au Développement Durable) à: l'exécution de l'Analyse d'impact réglementaire (AIR), la réalisation des objectifs de la Vision à long terme 2050 et l'exécution des mesures du Plan Fédéral qui lui sont confiées.
2. La mise à disposition d'expertise relative aux missions du service (par exemple, la représentation du service à la CIDD et à ses groupes de travail).
3. Le suivi de l'exécution politique sur la fonction d'exemple du service en matière de développement durable dont : la gestion environnementale interne, les marchés publics durables, la sensibilisation du

personnel au développement durable et en matière de rapports de durabilité.

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

La Cellule a élaboré son 2ème Plan d'action de développement durable (PADD 2017). En effet, depuis la modification en 2014 de l'Arrêté royal du 22 septembre 2004, un PADD annuel, traduisant les engagements ainsi que les ambitions fédérales et adapté aux compétences respectives du SPF, est demandé.

Ce plan est transversal pour le SPF Economie : chaque Direction générale et Service d'encadrement a participé activement à l'exercice. Au total, 87 actions ont été développées en 2017.

Toutes les actions ont été subdivisées en trois objectifs stratégiques. Deux d'entre eux ont trait à la stratégie/aux tâches opérationnelles du SPF. Le troisième concerne la gestion interne.

1. Initiatives contribuant à une stratégie transversale en matière de développement durable (e.a. collaboration avec d'autres institutions et SPF, contacts avec les stakeholders, ...) ;
2. Initiatives s'inscrivant dans le cadre de la vision fédérale à long terme (VLT) de développement durable (comme la consommation durable et les modèles de production, la protection de l'environnement, ...) ;
3. Optimisation de la gestion interne du SPF concernant la durabilité.

La progression des actions de ce plan a fait l'objet d'un monitoring périodique. L'évaluation de la progression des actions a été clôturée positivement en janvier 2018 (72% actions ont été réalisées).

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. Dans ce contexte, il exerce de nombreuses missions dans des domaines variés couvrant l'ensemble de l'économie du pays. Vu les liens étroits qui s'établissent entre économie et environnement, deux des

pilliers du développement durable, nombre de ces missions ont aussi un impact environnemental positif.

Entreprendre des actions pour renforcer cet impact positif et montrer dans la pratique que protection de l'environnement et gestion économique durable sont inséparables constituent des objectifs essentiels de l'engagement exprimé dans la présente politique. Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions des impacts à moyen et long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

Plusieurs objectifs de durabilité figurent dans le contrat d'administration, ainsi que dans le plan d'action « développement durable » du SPF. La progression de ces objectifs est régulièrement contrôlée.

Certains événements et évolutions dans le domaine de la durabilité ont été suivis de près par les membres de la cellule. La cellule a par ailleurs toujours communiqué un feedback, comme pour l'événement sur le financement de l'économie circulaire, l'étude sur l'obsolescence programmée, la création d'un centre de connaissance sur l'économie durable et la création d'un site internet sur le même sujet.

Les membres de la cellule ont également pris connaissance de l'étude intitulée « Évaluation des engagements politiques de l'autorité fédérale au regard du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ». Cette étude est une évaluation de la politique fédérale belge au regard des engagements pris par la Belgique en adoptant le programme de développement durable à l'horizon 2030 aux Nations Unies en 2015. Parmi les 169 cibles des SDGs, l'étude a isolé 112 cibles qui sont pertinentes pour le niveau fédéral, et 28 pour le SPF Economie. Un service a déjà présenté une compa-

raison approfondie de leurs activités par rapport aux SDGs. Les autres services envisagent de faire le même exercice en 2018.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

Depuis 2008, le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie s'est engagé à réduire l'impact environnemental de ses missions et de ses activités de support. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses actions concrètes au point de vue humain et matériel. En instaurant en son sein un système de management environnemental (SME) tel que défini par le règlement européen EMAS, le SPF franchit une étape supplémentaire en matière de responsabilité vis-à-vis de la société actuelle mais aussi et surtout des générations futures. Le SME est soutenu par le Comité de direction et particulièrement par son président qui est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Supporté par des moyens humains et matériels suffisants et animé par les valeurs du SPF Economie, le système de management environnemental doit permettre :

- d'assurer la prévention des pollutions ;
- de s'assurer du respect des législations environnementales ;
- de diminuer de façon continue l'impact environnemental du SPF dans le cadre de ses missions et de ses activités de support.

Dès 2017, le SPF Economie s'est préparé à la certification de la norme ISO 14001-2014. La cellule Développement durable s'est largement impliquée dans ces activités, en concertation avec le coordinateur EMAS.

Le projet de rédaction du deuxième rapport de durabilité, intégrant une matrice de pertinence (suivant les lignes directrices du standard

GRI- 4 ou « Global Reporting Initiative » version 4) est approuvé en Comité de direction en décembre. La réalisation de cette matrice de pertinence place notre SPF en tête des services publics fédéraux qui considèrent que la mise en œuvre des politiques et mesures de développement durable doit se faire en collaboration étroite avec ses 17 parties prenantes.

Suite à cet exercice d'intelligence collaborative avec nos parties prenantes, nous avons pu dresser une liste d'enjeux prioritaires, tant pour le SPF que pour nos parties prenantes. Ces 10 priorités sont les suivantes :

- 1ère – Transition vers un système énergétique plus durable
- 2ème – Sécurité des approvisionnements en énergie
- 3ème – Obsolescence programmée des produits
- 4ème – Satisfaction des usagers
- 5ème – Financement de la transition bas carbone
- 6ème – Produits et services durables
- 7ème – Gestion durable du SPF Economie
- 8ème – Réglementation pour les consommateurs
- 9ème – Bien-être du personnel
- 10ème – Centre de connaissance en économie durable

L'objectif est de publier ce deuxième rapport de durabilité en mai 2018 et de l'envoyer ensuite à l'Institut des réviseurs d'entreprise (IRE) en vue de notre seconde participation aux Best Belgian Sustainability Reports.

2017 a donc été une année porteuse, par non seulement la poursuite des projets en cours (PADD 2017, rédaction du deuxième rapport de durabilité), mais aussi par la mise en œuvre d'actions nouvelles, comme la création d'un centre de connaissance sur l'économie durable et la création d'un site internet sur le même sujet.



6.12. Ministère de la Défense



Monsieur Peter Vanderstuyf, membre de la CIDD, et Monsieur Steve Hamels, suppléant

La cellule DD fait partie par Arrêté Royal (AR du 21 Dec 01 (MB du 12 Jan 02) déterminant la structure générale du Ministère de la Défense et fixant les attributions de certaines autorités, modifié par l'AR du 6 Avr 2010) du département d'état-major Well-being. Le sous-chef d'état-major Well-being coordonne le développement durable au sein de la Défense et est assisté à cet effet par le coordinateur DD. Le coordinateur DD assure le secrétariat de la cellule DD.

Le coordinateur DD pour l'année civile 2017 était:

- Le Major juriste Peter Vanderstuyf jusqu'à sa mise à la retraite le 1 octobre 2017;
- Le Major d'Aviation breveté d'état-major Steve Hamels, depuis le 1 octobre 2017.

Suite à la mise en retraite du Major juriste Peter Vanderstuyf et sa succession par le Major d'Aviation breveté d'état-major Steve Hamels, le département d'état-major Well-being désignera en 2018 un nouveau suppléant.

La cellule DD est composée de représentants des départements d'état-major Well-being, Opérations et Entraînement, Stratégie et des directions générales ressources matérielles, ressources humaines, appui juridique et médiation, budget et finances, formation et finalement communication.

Cette cellule DD étendue nous permet de créer une grande base au

sein de la Défense et de mettre à l'épreuve la faisabilité des plans potentiels dans tous les domaines avant de passer à l'implémentation.

A. Les mesures et actions contribuant à un DD

La politique par rapport au DD est telle que la Défense respecte les obligations légales, étant entendu que l'opérationnalité ne puisse sous aucun prétexte être mise en danger. L'accent au sujet de la politique à suivre est mis sur les piliers écologique et économique. Le pilier social est réalisé par le biais de différentes initiatives tant dans le cadre de la politique de personnel que dans celui de la politique de bien-être au sein de la Défense.

Avec un effort financier minimal, la Défense s'efforce de créer un retour sur investissement maximal tout en mettant l'image de la Défense dans une lumière positive.

La Défense ne travaille pas avec un plan d'annual d'action mais bien avec un plan triennal relatif au DD. Ce plan intègre le plan d'environnement de la direction générale des ressources matérielles. Cette intégration poussée nous permet de rationaliser et de renforcer les différentes actions du pilier écologique. Dans ce cadre, le département d'état-major Opérations et Entraînement entreprend également des actions.

Un nouveau plan d'action pluriannuel relatif au DD sera rédigé en 2018.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

La Défense belge n'est qu'un des acteurs et sans doute pas le plus important, dans la politique belge pour la réalisation des « Sustainable Development Goals » (SDG) de l'Agenda 2030 (National Voluntary Review). La Défense a proposé pour les SDG 5, 10, 13 et 16 plusieurs actions qui sont implémentées par les départements d'Etat-major.

Peu de références directes à la Défense belge sont faites dans le National Voluntary Review. Cela n'implique cependant pas qu'il n'y ait pas de rôle réservé pour la Défense belge.

Les actions proposées par les autres acteurs, aussi bien fédéral que régional, ont souvent besoin d'une expertise dont la Défense dispose.

Les départements d'Etat-major concernés ont rédigé un plan d'action pour la réalisation des SDG applicables.

a) Le SDG 5 est poursuivi en essayant de mettre un terme à la discrimination envers les femmes et les jeunes filles et par l'exécution d'une politique de d'égalité des chances qui met l'accent sur les compétences.

b) La Défense réalise le SDG 10 en adaptant son infrastructure où cela s'avère possible, en effectuant des nouvelles réalisations selon la dernière réglementation, en intégrant implicitement les valeurs de diversité dans la formation de tous les militaires et en exigeant l'application de l'United Nations Safety Council Resolution (UNSCR) 1325 lors de la planification et l'exécution des missions.

c) La Défense attache une attention particulière aux mesures contre la lutte contre le changement climatique comme saisies dans le SDG 13 et cela tant sur le plan national qu'international. La Défense mène depuis longtemps une politique de gestion d'énergie et d'environnement, de conduite écologique, de gestion des eaux usées, ... Les sols historiquement pollués sont assainis. Sur le plan international, nous prenons des mesures de gestion lors des opérations par lesquelles nous essayons de garder notre empreinte écologique la plus petite possible. Ainsi, les camps à l'étranger sont remis par la Défense à la Host Nation dans un état qui est au moins aussi bon que l'état initial.

d) La Défense joue un rôle primordial dans la réalisation du SDG 16 par le biais de sa participation aux différentes opérations de main-

tien de paix. La notification dans le cadre des violations de l'UNSCR 1612 fait partie intégrante de la planification et une coopération avec le parquet fédéral est en vigueur dans ce cadre. En même temps nous tâchons toujours de renforcer les institutions et gouvernements locaux et cela, si possible, par le biais d'une coopération internationale.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

La Défense contribue à la réalisation du développement durable de l'administration fédérale dans les piliers écologique, économique et social.

A ces fins, elle a réalisé des actions dans les domaines ci-dessous:

- **Marchés publics durables** : La Défense n'est pas tenue à appliquer les critères de durabilité dans les marchés publics, comme prévu dans l'article 3.1 dernier paragraphe de la circulaire du 16 mai 2014. La Défense applique néanmoins ces critères dans certains cas. En 2017, 563 marchés publics ont été clôturés par la Défense pour un total de 307.921.552 € (TVA incluse). 46 marchés publics, pour un montant de 17.722.916,52 € (TVA incluse), contiennent des critères de durabilité et/ou d'environnement et cela malgré le fait qu'il n'y ait pas d'obligation au sens strict pour la Défense. En même temps, des marchés publics contenant des critères de durabilité ont été clôturés par le biais d'un accord-cadre d'un autre SPF pour un total de 2.436.016,44 € (TVA incluse).
- **Mobilité durable** : La Défense promeut la mobilité durable en jouant sur plusieurs vecteurs: l'indemnité bicyclette, l'abonnement au transport public ou même l'organisation d'un transport collectif. En même temps, la Défense envisage de moderniser systématiquement son parc de véhicules et de donner la préférence aux modèles plus écologiques. Nous passerons dans le futur pour certaines

voitures de tourisme vers des véhicules du type CNG, électrique ou hybride. Il y aura également une diminution des véhicules avec une motorisation diesel. La Défense se conforme ainsi avec la circulaire 307 sexies du 21 avril 2017.

- L'alimentation durable : Le personnel de la Défense a besoin d'une alimentation saine, adaptée aux besoins spécifiques du métier militaire et aux conditions particulières dans lesquelles il faut parfois travailler. Des éléments qui peuvent avoir une contribution positive au concept d'alimentation durable sont compris dans le projet « alimentation saine ». Il s'agit par exemple de la diminution des portions de viande dans les repas. Un nutritionniste accompagne des projets locaux qui sont adaptés comme suit: fournir objectifs et conseils au cadre et au personnel de cuisine, conseiller et former le personnel de cuisine, sensibiliser les clients et finalement suivre le projet par le biais de questionnaires.
- Les ressources humaines durables : Une réglementation relative à la politique de diversité est élaborée au sein de la Défense avec une attention particulière pour les thèmes suivants : l'égalité des sexes, l'identité culturelle, les personnes avec un handicap, le genre sexuel et les transsexuels. Les projets suivants ont été réalisés en 2017 :
 1. 25 représentations du théâtre de diversité au profit de militaires en formation de base;
 2. Rédaction du Plan d'Action Défense « Femmes, Paix et Sécurité 2017 – 2021 »,
 3. La publication de la bande dessinée « Thomas part en opération » sur les thèmes de la diversité et des valeurs du militaire.

La Défense envisage systématiquement d'agir en accord avec toutes les exigences légales relatives au bien-être au travail conformément à la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exé-

cution de leur travail (M.B 18.9.1996) et les arrêtés royaux afférents (CODEX). À cette fin, un plan annuel d'action (PAA) est rédigé sur base d'un plan global de prévention (PGP) et cela en concertation avec les organisations syndicales représentatives.

- Un environnement de travail durable : La Défense s'efforce de moderniser le milieu de travail et de l'adapter aux dernières normes. L'infrastructure vétuste est dans cette optique modernisée selon les normes en vigueur ou est même fermée définitivement et éventuellement aliénée. Des nouvelles méthodes de travail sont à l'origine d'une exécution plus durable du travail. Des nouveaux logiciels permettent une réduction considérable de la communication sur support papier et au profit de la communication digitale. La publication de plusieurs revues du département est également digitalisée. Toutes ces mesures amènent une réduction de la consommation de papier. L'introduction de « Skype for Business » peut à terme être utilisée comme un moyen pour réduire les déplacements pour des réunions. En même temps, le département a introduit différentes formes de travail à distance: le télétravail, le travail à partir d'un bureau satellite,... Toutes ces mesures contribuent à la diminution de la circulation domicile-lieu de travail. Un effet secondaire non négligeable est un meilleur équilibre entre travail et vie privée.

Il va de soi que les actions dans les domaines ci-dessus ne se limitent pas à un pilier bien spécifique mais qu'elles se rapportent souvent à plusieurs piliers.

6.13. SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes



Monsieur Jean-Marc Dubois, membre de la CIDD, et Madame Bérengère Steppe, suppléante

A. Les activités de la Cellule DD en 2017

Depuis 2012, la cellule DD et le groupe EMAS du SPP Intégration sociale se composent des mêmes personnes. Ce groupe se réunit trois à quatre fois par an et remplit deux missions : renforcer les collaborations dans la mise en œuvre du plan EMAS et, dans la mesure de ses disponibilités, mener des actions de sensibilisation au développement durable.

En 2017, dans le domaine du développement durable, la cellule a organisé, en novembre, un atelier du midi sur les SDGs et l'étude de la gap analysis. L'IFDD y a présenté les résultats de l'étude en lien avec l'objectif 1 de lutte contre la pauvreté. L'atelier a donné lieu à des échanges intéressants sur les pistes qui permettraient de renforcer les engagements pris par les autorités politiques par rapport aux SDGs.

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Le SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes a pour mission de préparer, mettre en œuvre et évaluer une politique fédérale inclusive pour l'intégration sociale qui garantisse à chacun les droits sociaux fondamentaux **de manière durable**.

C'est ainsi que le SPP IS est étroitement impliqué dans la mise au point de la réglementation. Il informe et conseille son public-cible et

ses partenaires sur les mesures et actions et gère les flux financiers de et vers ses partenaires.

Les principaux partenaires du SPP sont les **CPAS**, lesquels travaillent sur le terrain pour favoriser l'intégration des personnes les moins favorisées dans notre société, à l'aide de plusieurs instruments : le revenu d'intégration, la mise à l'emploi et l'accompagnement du parcours professionnel, l'aide médicale urgente, l'allocation de chauffage, la médiation de dettes et l'accompagnement budgétaire, etc. D'autres partenaires sont les boutiques pour l'emploi, les maisons sociales, le Fonds social mazout.

Le SPP est également actif dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. Le troisième plan fédéral de lutte contre la pauvreté (2016-2019) est en cours de réalisation et un premier rapport de suivi a été présenté fin 2017. Le deuxième plan national de lutte contre la pauvreté infantile est en cours de rédaction. Les plateformes Les enfants d'abord permettent les échanges d'expériences entre CPAS sur les mesures pratiques de lutte contre la pauvreté des enfants.

Avec le **service « experts du vécu »**, le SPP veut rapprocher les services publics fédéraux des personnes en situation de pauvreté. Les experts du vécu sont des personnes qui ont connu la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils travaillent à améliorer l'accessibilité des droits sociaux fondamentaux dans les services offerts par les institutions fédérales : accueil et information du public, accessibilité des services. Actuellement, 37 experts du vécu sont détachés dans 21 organisations partenaires (SPF, parastataux sociaux, CPAS, hôpitaux).

Avec le **projet FEAD (Fonds Européen d'Aide aux plus démunis)**, le SPP distribue des colis alimentaires par l'intermédiaire des CPAS et d'autres associations. Le FEAD existe depuis 2014. Il relève de la politique de cohésion et des fonds structurels européens. La Belgique a

choisi d'utiliser les moyens du fonds pour l'aide alimentaire. La gestion de ces moyens a été confiée au SPP Intégration sociale. Concrètement, des colis alimentaires sont constitués par le SPP pour répondre aux besoins des publics défavorisés et distribués aux bénéficiaires par les CPAS et les banques alimentaires.

Enfin, il met en oeuvre la politique fédérale des grandes villes (PGV), lancée en 1999 par le gouvernement fédéral pour soutenir les quartiers urbains en difficulté. Si, depuis 2015, le programme PGV ne subsidie plus les villes directement dans le cadre des contrats « ville durable », il finance encore des projets portés par des associations, des recherches et des conférences en lien avec la thématique de la pauvreté urbaine. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté des enfants, le SPP a publié en 2017 un Guide de pratiques inspirantes et organisé, dans la foulée, une conférence en octobre qui a réuni plus de 300 acteurs de terrain. Par la Déclaration des Bourgmestres pour la Lutte contre la Pauvreté infantile, le service PGV a obtenu, à ce jour, de plus de 200 bourgmestres belges qu'ils s'engagent à réduire la pauvreté infantile dans leur ville/commune.

On le voit, par ses missions de base, le SPP travaille principalement sur **le volet social** du développement durable.

A ces mesures et actions liées au core business du SPP s'ajoutent celles prises dans le cadre du plan d'administration et du plan d'actions DD 2017 et contribuant aux objectifs de la VLT et des SDGs.

Dans le plan d'administration 2017, nous pointons l'engagement du SPP dans la gestion de l'accueil aux sans-abris en Région bruxelloise. Cet engagement implique à la fois l'organisation et la coordination de l'accueil du plan hivernal et une politique structurelle pour remplacer progressivement la gestion de la crise par des solutions durables qui misent avant tout sur le logement, selon le modèle du Housing First.

Dans le plan d'actions DD 2017, nous voulons mettre en évidence le

projet pilote Miriam. Ce projet vise l'accompagnement des femmes monoparentales en situation de pauvreté, afin de réduire leur précarité et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Il est mené avec les CPAS de Namur, Charleroi, Molenbeek, Louvain et Gand.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

C.1. Politique du SPP en matière de marchés publics durables

Depuis son existence, le SPP est attentif aux achats durables : papier recyclé, frigos/congélateurs et lave-vaisselles A++, appareils multifonctionnels (intégrant les fonctions de photocopieuse, imprimante, fax et scanner), écrans plats, produits de nettoyage écologiques, bouteilles en verre consigné, etc. Fin 2014, une procédure a été rédigée pour appliquer la circulaire Marchés publics durables du 16/05/2014. Sa mise en oeuvre a permis d'améliorer nettement la prise en compte du développement durable dans les marchés publics, mais aussi pour les autres achats.

C.2. Système de management environnemental

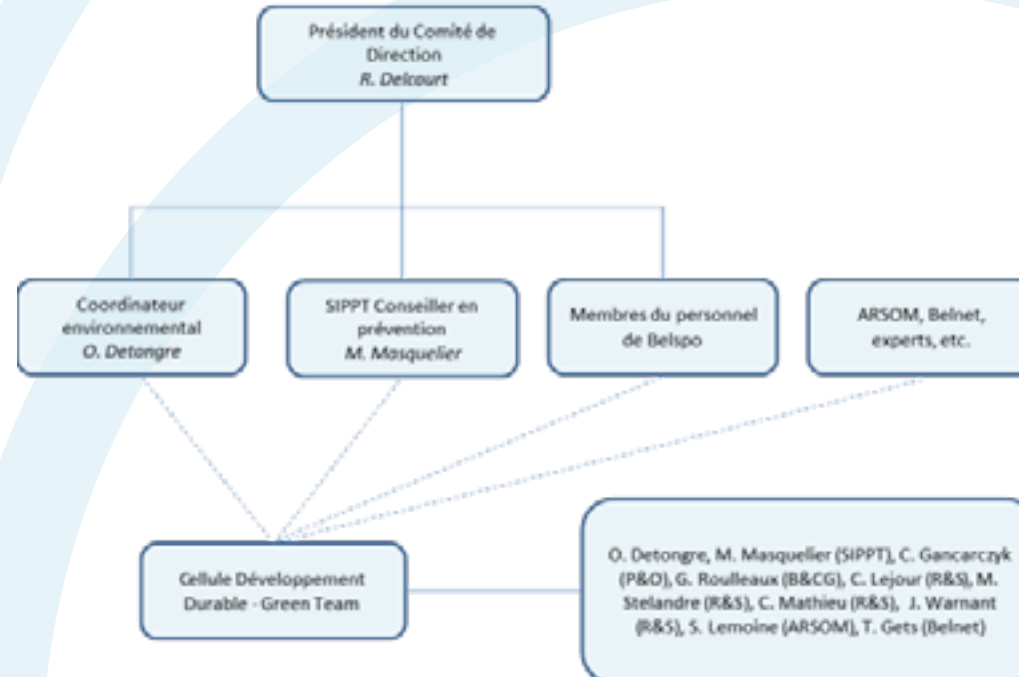
Le SPP a obtenu l'enregistrement EMAS en août 2010. En 2017, le système de gestion environnementale a poursuivi sept objectifs : la réduction de la consommation d'électricité et de papier, une politique d'achats durables, une réduction des besoins de mobilité, la distribution de colis alimentaires aux plus démunis (projet FEAD), la sensibilisation aux économies d'énergie des bénéficiaires du CPAS (fonds Gaz-Electricité) et la compensation carbone de ses activités.

6.14. SPP Politique scientifique



Monsieur Olivier Detongre, membre de la CIDD, et
Madame Anne Fierens, suppléante)

La cellule DD a été créée en décembre 2004 et s'est réunie pour la première fois en février 2005. Depuis 2012, la cellule DD est appelée «Green Team». Si le développement durable et la protection de l'environnement sont clairement l'affaire de tous, l'organigramme ci-dessous présente quelques acteurs plus directement impliqués par le bon déroulement du système de management environnemental et des activités de sensibilisation liées au développement durable au cours de l'année 2017. Organigramme de la Green Team:



A. Les activités de la Cellule DD en 2017

Les activités de la cellule DD (Green Team) concernent :

- Plan annuel de communication en matière de DD ;
- Mise en œuvre d'EMAS ;
- Aide à l'exécution de l'AIR ;
- Actions de sensibilisation : semaine européenne de la mobilité, semaine européenne de la réduction des déchets, midis du DD, newsletters, etc. ;
- Coordination interne de l'exécution des mesures des Plans fédéraux de développement durable ;
- Suivi de la durabilité des marchés publics ;
- Suivi des autres initiatives relatives au développement durable: lancement des programmes ou projets de recherche ayant trait directement ou indirectement au développement durable, initiatives en termes de sensibilisation, d'échanges d'information et autres afin de promouvoir le développement durable, organisations de conférences, réunions, colloques, etc.
- En 2017, la cellule DD (Green Team) s'est réunie à quatre reprises. Les actions de sensibilisation suivantes ont été organisées :
 - Reprise de la distribution hebdomadaire de fruits et de soupe;
 - Enregistrement EMAS : désignation d'un nouveau coordinateur environnemental;
 - Semaine européenne de la mobilité : affichage, stand informations, distribution de matériels pour cyclistes et sondage sur l'intérêt de vélos électriques pour les missions de service;
 - Info : Plan pic de pollution;
 - Semaine Européenne de la Réduction des Déchets : affichage, nouveaux conteneurs déchets

- Récupération de vieux GSM : recycler au lieu de jeter;
- Distribution de boîtes à tartines et de gourdes à l'ensemble du personnel pour limiter l'utilisation de contenants alimentaires jetables.

Pour plus de détails sur les activités de la cellule DD en 2017, nous renvoyons à la déclaration environnementale annuelle disponible sur http://www.belspo.be/belspo/organisation/env_fr.stm

B. Les mesures et actions contribuant à un DD

Contribuer aux progrès vers l'objectif de Barcelone (consacrer 3% du PIB à la recherche et au développement), participer à la création d'emplois et au bien-être par l'innovation, optimiser le fonctionnement de l'Espace belge de la recherche, lutter contre les changements climatiques: tels sont quelques grands enjeux auxquels la Belgique doit faire face. Le Département de la Politique scientifique fédérale, fort de ses quelque 2.700 collaborateurs, apporte une contribution majeure à la rencontre de ces objectifs.

Par les grands programmes de recherche que nous gérons, nous offrons aussi au gouvernement des données fiables, validées, lui permettant de prendre des décisions en connaissance de cause dans des domaines tels que le développement durable, la lutte contre les changements climatiques, la biodiversité, l'énergie, la santé, la mobilité ou la société de l'information.

Nous gérons également la contribution belge à l'Agence spatiale européenne. La Belgique étant le cinquième contributeur net à l'ESA, cette participation est stratégique pour notre pays et cruciale pour nos entreprises. De la même façon, nous offrons aux entreprises désireuses de participer aux différents programmes AIRBUS une aide en R&D indispensable à leur positionnement dans le combat impitoyable qui fait rage à l'échelle mondiale dans ce secteur.

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux de recherche tout à fait exceptionnels.

B.1. Le contrat d'Administration 2016-2018

Le contrat d'administration (CA) définit les engagements auxquels le Service public de programmation (SPP) Politique scientifique, représenté par René Delcourt, Président du Comité de direction, et le gouvernement fédéral, représenté par Elke Sleurs, secrétaire d'État de tutelle du service public concerné, souscrivent dans le cadre de l'exécution des contrats d'administration pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Le contrat d'administration précise les conditions nécessaires à la réalisation des missions de service public confiées à la Politique scientifique fédérale par la loi ou en vertu de celle-ci. Il a pour objet de décrire la manière dont les missions confiées à la Politique scientifique fédérale sont mises en œuvre, les améliorations à apporter à l'exécution de ces missions ainsi que les ressources nécessaires à ces fins.

Ce contrat d'administration contient 12 Objectifs stratégiques (art. 27), les objectifs opérationnels (art.28) et les principaux projets, processus, initiatives ou actions (art. 29) ayant trait à l'exécution efficiente et de qualité des missions et attributions projets dont :

- Repositionnement des actions de recherche (programmes de R&D, soutien aux infrastructures de recherche, etc.) en fonction des nouvelles priorités du gouvernement fédéral afin de maximaliser la complémentarité par rapport aux actions des autres niveaux de pouvoir et en appui d'une expertise scientifique pertinente, autant que possible sous la conduite des Établissements scientifiques fédéraux ;

- Une coordination optimale entre l'ensemble des pouvoirs publics belges concernant la science et l'innovation en soutien au système d'innovation et à l'intégration de ses acteurs au niveau international;
- Une amélioration du service à et de l'interaction avec l'ensemble des pouvoirs publics, départements et établissements scientifiques (fédéraux) ;
- L'objectif Développement durable (art.35) transversal pour tous les SPF et SPP.

B.2. Le plan d'administration 2017

Il contient le projet T 4.1. Maintien de l'enregistrement EMAS du SPP Politique scientifique et beaucoup d'autres projets en lien avec le point B.3. ci-dessous.

B.3. Les politiques contribuant à des objectifs DD

Voici les compétences et les politiques menées ces dernières années qui ont contribué à des objectifs de développement durable. Elles sont présentées par direction générale.

1. DG Recherche et Spatial

Direction Programmes de recherche

La direction «Programmes de recherche» met en œuvre et assure le suivi de programmes de recherche pluriannuels dont le cadre référentiel est celui des décisions et conventions internationales ainsi que les déclarations gouvernementales et ministérielles.

Ces programmes assurent la multidisciplinarité et la recherche en réseaux. Ils offrent la possibilité à des équipes de recherche européennes de s'associer aux projets lors d'appels à propositions ainsi qu'à la Politique scientifique fédérale de s'inscrire dans la démarche ERA NET de la Commission européenne.

La Politique scientifique fédérale soutient également des activités d'un type plus structurel, à savoir:

- Une plate-forme thématique en support à la décision, telles que celle de la biodiversité.
- Les collections belges de microorganismes (BCCM), support de la recherche universitaire et industrielle. Elles offrent en plus des services très spécialisés à tous types d'utilisateurs, tant privés que publics.

Toutes les programmes en cours, se situant à divers stades de la recherche, contribuent chacun à leur manière à des objectifs de développement durable, à savoir:

BRAIN-be: Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks (2012-2017)

BRAIN-be vise à rencontrer les besoins de connaissances scientifiques des départements fédéraux (SPF et SPP) et à soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux (ESF).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont définis en fonction des visions et priorités (politiques et scientifiques) fédérales.

BRAIN-be s'articule autour de 6 axes thématiques:

- Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
- Géosystèmes, univers et climat
- Patrimoine culturel, historique et scientifique
- Stratégies publiques fédérales
- Grands défis sociétaux
- Gestion des collections

Ce programme aborde dans des appels thématiques de grandes problématiques de société, telles que le changement climatique et

l'adaptation à celui-ci, la transition vers une société bas-carbone et efficace en ressources, la biodiversité, les milieux marins (en particulier en Mer du Nord) et eaux douces, l'Antarctique, le Digital Turn, les problématiques de l'immigration, de la sécurité sociale, l'adaptation et l'innovation du système fédéral, les enjeux de santé publique, animale et environnementale, du vieillissement, de la sécurité, etc.

FEDtWin

Le nouveau programme FEDtWIN a pour objectif de promouvoir une coopération durable entre les Etablissements scientifiques fédéraux (ESF) et les universités par la création de fonctions permanentes de chercheurs postdoctoraux rattachés de façon égale (50% - 50 %) dans un ESF et dans une université.

Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI)

Le but du programme «Pôles d'attraction interuniversitaires» est de soutenir des équipes d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux différentes Communautés du pays et travaillant en réseaux, afin d'accroître leur contribution commune à l'avancement général de la science et, le cas échéant, aux réseaux scientifiques internationaux. Les projets de recherche en cours se sont terminés en 2017.

SSD: la Science pour un développement durable

Le 4 mars 2005, le Conseil des Ministres a approuvé le nouveau programme «La science pour un développement durable» (2005-2009, Science for a Sustainable Development – SSD). Ce programme fait suite aux deux programmes précédents PADD I et II (premier (1996-2001) et second (2000-2005) Plans d'appui scientifique à une politique de développement durable). Par ailleurs, le programme SSD a intégré les nouvelles thématiques «Santé et environnement» et «normalisation».

Le 9 juillet 2010, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation de ce programme SSD qui couvre les 8 thématiques de recherche prioritaires suivantes : Energie, Transport et mobilité, Agro-alimentaire, Santé et environnement, Climat (dont Antarctique), Biodiversité (dont Antarctique et mer du Nord), Atmosphère et écosystèmes terrestres (y compris eaux douces) et marins (dont Antarctique et mer du Nord) et Recherches transversales.

Les projets sélectionnés se sont terminés fin 2017.

DR: Drogue

Le mesusage des drogues constituant un problème de santé publique important au sein de notre société, ce programme vise à apporter une réponse aux problèmes les plus cruciaux en matière de consommation de drogues et d'assuétudes. Mieux vaut prévenir que guérir: ce programme est donc un plaidoyer en faveur d'une politique de prévention résolue.

BCCM

Les Belgian Co-ordinated Collections of Micro-organisms (BCCM™) constituent un consortium de sept collections de cultures complémentaires, basées sur la recherche et fournissant des services.

Ces collections sont coordonnées par une équipe centrale de la Politique scientifique fédérale belge. L'objectif du consortium BCCM™ est de partager le matériel biologique de ses collections, les informations afférentes, sans oublier son expérience et son savoir-faire dans le domaine de la (micro)biologie fondamentale et appliquée, au profit de ses partenaires des communautés académiques et industrielles. Les collections BCCM™ combinent par conséquent l'expertise scientifique à un service de qualité.

Belgian Biodiversity Platform

La plate-forme belge biodiversité (Belgian Biodiversity Platform) est le centre d'information et de communication sur la science et les recherches dans le domaine de la biodiversité en Belgique. Elle donne un accès privilégié aux données primaires et aux informations de recherche sur la biodiversité. Elle encourage la coopération interdisciplinaire parmi les scientifiques et assure la liaison entre les chercheurs et la politique scientifique.

Direction Applications aérospatiales

La direction «Applications aérospatiales» est chargée de gérer au quotidien l'effort spatial de la Belgique, que ce soit au niveau européen (Agence spatiale européenne ou Union européenne) ou bilatéral (France, Russie, Argentine). Elle est aussi responsable de la participation de l'état belge aux programmes aéronautiques Airbus.

La Belgique est active dans le spatial depuis une trentaine d'années et a été à la base de la création de l'Agence spatiale européenne (ESA). Les activités spatiales mobilisent 199 millions d'euros dont 190 millions sont affectés aux programmes obligatoires de l'ESA. Par son engagement, la direction gère l'ensemble des programmes spatiaux c'est-à-dire sciences spatiales, observation de la Terre, navigation, télécommunications, station spatiale internationale, exploration, lanceurs, programmes technologiques et scientifiques.

Un programme de recherche national en observation de la Terre (STEREO III "Support to Exploitation and Research on Earth Observation" 2014-2020) assure quant à lui l'exploitation scientifique des données de ces satellites en créant le savoir-faire nécessaire à l'interprétation des données.

Direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale

La direction Coordination fédérale, interfédérale et internationale a,

notamment via les accords internationaux qu'elle conclut ou qu'elle implémente au nom du pays tout entier, la capacité de développer, au niveau international, le souci de l'environnement et du développement durable.

Direction Service d'information scientifique et technique (SIST)

La direction Service d'information scientifique et technique peut, en incluant la dimension de l'environnement et du développement durable dans certaines des statistiques qu'elle collecte, aider à quantifier les externalités générées tant par les entreprises que par les pouvoirs publics actifs dans le secteur de la recherche.

Le secrétariat polaire

Le Secrétariat polaire belge a été créé en vue de conférer à la station scientifique fédérale «Princesse Élisabeth» en Antarctique un cadre administratif et financier capable de pourvoir rapidement à ses besoins très spécifiques. Il s'agit d'un organisme mixte public-privé au sein duquel la Politique scientifique fédérale a rassemblé les départements Affaires étrangères, Défense, Développement durable ainsi que la Fondation polaire internationale, qui en a assuré la construction.

En tant qu'organe de gestion, le secrétariat gère la maintenance logistique de la base, en ce compris la gestion des déchets, l'approvisionnement, ainsi que la réparation du matériel. Il prend également en charge la coordination, l'accomplissement et la promotion des activités scientifiques de la station ainsi que la diffusion de la connaissance scientifique en matière de recherche en Antarctique et de changement climatique.

2. Etablissements Scientifiques Fédéraux

Les 10 établissements scientifiques fédéraux qui relèvent du Département offrent aux scientifiques un cadre et des matériaux

de recherche tout à fait exceptionnels. Ils abritent également des collections scientifiques, artistiques et historiques que viennent contempler plus de 1,2 millions de visiteurs par an.

- DG Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces
- DG Bibliothèque royale de Belgique
- DG Institut royal du Patrimoine Artistique
- DG Musées royaux d'Art et d'Histoire
- DG Musées royaux des Beaux-Arts
- DG Institut royal des Sciences naturelles
- DG Musée royal d'Afrique Centrale
- DG Institut d'Aéronomie Spatiale
- DG Observatoire royal de Belgique et le Planétarium

- DG Institut royal Météorologique de Belgique

Les 5 dernières DG sont particulièrement impliquées dans des projets en lien avec le développement durable.

En plus de leurs activités qui contribuent à une compréhension de notre environnement, les établissements scientifiques fédéraux se tournent résolument vers l'avenir en intégrant l'environnement et plus largement le développement durable dans leurs fonctionnements quotidiens.

C. Axes de gestion durable dans le fonctionnement interne de l'organisation

En se dotant d'un système de management environnemental, la Politique scientifique fédérale montre son intérêt et son implication dans le développement durable, la protection de notre milieu de vie et fait preuve de sa volonté de diminuer l'impact de ses activités sur

l'environnement. L'enregistrement de notre système d'Eco Management et Audit Scheme - EMAS en 2006 constitue la reconnaissance externe de notre engagement pour le développement durable et le respect de l'environnement.

Par cette approche volontariste d'amélioration continue, la Politique scientifique fédérale entend jouer un rôle d'exemple dans la prise en compte des facteurs environnementaux. Dans la mesure où notre département, via ses programmes de recherche, est celui qui a le plus investi dans la problématique du développement durable, il était logique qu'il soit également le moteur en matière de bonnes pratiques environnementales.

Plusieurs établissements scientifiques fédéraux se sont également lancés avec succès dans la mise en place d'un système de management de l'environnement selon le règlement Européen d'Eco Management et Audit Scheme (EMAS). C'est ainsi que les DG Institut royal des Sciences naturelles et la DG Institut royal Météorologique de Belgique ainsi que le Service d'état à gestion séparée BELNET sont enregistrés EMAS depuis fin de l'année 2015.

7. Liste des abréviations

AAAA	Addis Abeba Action Agenda	CCT	Conventions Collectives du Travail
AFCN	Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire	CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
AFMPS	Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé	CICR	Comité International de la Croix Rouge
AFSCA	Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire	CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
AIR	Analyse d'impact de la Réglementation	CIMDD	Conférence Interministérielle pour le Développement Durable
AR	Arrêté Royal	CNT	Conseil National du Travail
ASA	Agence pour la Simplification Administrative	COBRACE	Code bruxellois de l'air, du climat et de la maîtrise de l'énergie
BIT	Bureau International du Travail	COORMULTI	Service de Coordination Multilatérale Développement Durable du SPF Affaires Etrangères
BFP	Bureau Fédéral du Plan	COSO	Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission
BRB	Bibliothèque Royale de Belgique	CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CAF	Cadre d'auto-évaluation des Fonctions publiques (Common Assessment Framework)	CSA	Concertation Stratégique fédérale sur les Achats
CAI	Comité d'Analyse d'impact	DD	Développement Durable
CARS	Cadre d'auto-évaluation de la responsabilité sociétale	DGD	Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire du SPF Affaires Etrangères
CCE	Conseil Central de l'Economie		
CCPIE	Comité de Coordination de la Politique Internationale de l'Environnement		

DGE	Direction Générale Coordination et Affaires européennes du SPF Affaires Etrangères	ISR	Investissement socialement responsable
DG HUT	Direction Générale Humanisation du Travail	LEZ	Low Emission Zone
EFQM	European Foundation for Quality Management	LNE	Leefmilieu, Natuur en Energie
EMAS	Eco-Management and Audit Scheme	MDG	Millennium Development Goals
ESF	Etablissements Scientifiques Fédéraux	NAPAN	Plan d'action national de réduction des pesticides
FEAD	Fonds Européen d'aide aux plus démunis	NVR	National Voluntary Review (Revue nationale volontaire)
FEBIAC	Fédération Belge de l'Automobile et du Cycle	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
FMI	Fond Monétaire International	ODA	Official Development Aid
GPP	Green Public Procurement	ODD	Objectifs de Développement Durable
GT	Groupe de Travail	OIT	Organisation Internationale du Travail
HAC	Coalition pour la Haute Ambition	OMI	Organisation Maritime Internationale
HIA	Health Impact Assessment	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives	OTOFCA	Organes tactico-opérationnels fédéraux de concertation en matière d'achat
IEFH	Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes	OVAM	Openbare Vlaamse Afvalstoffenmaatschappij
IFDD	Institut Fédéral pour le Développement Durable	PAN	Plan d'Action National
IGN	Institut Géographique National	PCN	Point de contact national
IRM	Institut Royal Météorologique		

PDCA	Plan-Do-Check-Act	UNCRPD	Convention des Nations Unies relative aux droits de la personne handicapée
PDE	Plan de déplacement des entreprises	UNGP	United Nations Guiding Principles
PFDD	Plan Fédéral de Développement Durable	VLT	Vision à Long Terme en matière de Développement durable
PMA	Pays les moins avancés	VVSG	Vlaamse Vereniging voor Steden en Gemeenten
PME	Petites et Moyennes Entreprises		
RSO/RSE	Responsabilité Sociétale des Organisations/ Responsabilité Sociétale des Entreprises		
SDGs	Sustainable Development Goals (Objectifs mondiaux de développement durable)		
SIDS	Small Island Developing States		
SIPPT	Service interne de prévention et de protection au travail		
SNCB	Société Nationale des Chemins de fer Belges		
SPF	Service Public Fédéral		
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau (Wallonie)		
SPP	Service Public fédéral de Programmation		
SPP Next	Sustainable Public Procurement Next		
SPW	Service Public de Wallonie		
TFDD	TaskForce Développement Durable		

8. Annexe

Annexe 1 – Evaluation de la circulaire fédérale du 16 mai 2017 (executive summary)

Management summary

Les dépenses annuelles relatives aux marchés publics des autorités fédérales, à savoir les moyens de fonctionnement et les investissements des SPF, SPP, de la Police fédérale et du ministère de la Défense, ont été estimées à 2,036 milliards d'euros pour l'année 2015.

La présente étude examine la mesure dans laquelle les services fédéraux tiennent compte du développement durable dans leur politique d'achat. La circulaire du 16 mai 2014 – Intégration du développement durable, en ce compris les clauses sociales et les mesures favorisant les petites et moyennes entreprises, dans le cadre de marchés publics passés par les autorités adjudicatrices fédérales – avait pour objectif générique de rendre les marchés publics plus durables / socialement responsables. L'accent sur la durabilité apparaît aussi à plusieurs reprises dans la loi sur les marchés publics du 17 juin 2016. Il était prévu d'évaluer cette ambition trois ans après l'entrée en vigueur de la circulaire.

Une récente étude menée par la Radboud Universiteit Nijmegen, à la demande de l'Institut fédéral pour le Développement durable (IFDD), a passé au crible 144 749 annonces belges et 28 452 dossiers de marchés publics publiés en Belgique (période 2011-2016). Il en ressort que la dimension des achats durables a effectivement été intégrée et s'est concrétisée par une attention pour l'environnement, l'économie circulaire, les achats sociaux, le commerce éthique, le local et les PME, l'innovation et les labels durables. Par

ailleurs, il apparaît que depuis 2014, l'attention portée à certaines de ces catégories commence sensiblement à s'affaiblir.

La présente évaluation de la circulaire s'intéresse avant tout à l'ancre organisationnel de la politique fédérale et moins à l'intégration des aspects de développement durable dans les nombreux documents de marché de l'autorité fédérale. À cet égard, il convient de prendre en considération le point d'attention suivant. L'autorité fédérale a entamé en 2015 une révision approfondie de sa politique d'achat, sans toutefois viser directement les achats durables. Le gouvernement fédéral avait cependant adopté la circulaire en 2014. Néanmoins, la révision de la politique globale des achats offre de nouvelles perspectives et se concentre sur des restructurations qui peuvent également se révéler importantes pour les achats durables.

Dans les grandes lignes, la présente évaluation épingle les points d'attention suivants.

Il semble que la circulaire du 16 mai 2016 commence vraisemblablement à porter ses fruits sur différents plans, tout en laissant de la place à des actions correctrices. L'on pourrait envisager la mise au point d'un instrument réglementaire corrigé qui soit axé sur l'implémentation stratégique de la politique d'achat durable alignée sur la restructuration prévue de la politique d'achats fédérale. Le cadre réglementaire actuel doit aussi être simplifié et rendu moins bureaucratique. Il conviendrait aussi de simplifier les rôles du champ d'application personnel et ceux des organes consultatifs.

Ce cadre stratégique général devrait idéalement être étendu à la réglementation spécifique aux produits ou groupes cibles s'agissant

des aspects durables (circulaire, AR, etc.). Afin de rester le plus opérationnel possible, l'on pourra envisager d'établir une liste des domaines prioritaires (secteurs, groupes de produits, etc.) en matière de marchés publics durables. Pour assurer le caractère effectif de la démarche, il faudra encore davantage s'aligner sur les possibilités qu'offre la nouvelle politique d'achat fédérale stratégique et tactico-opérationnelle.

En comparaison avec les régions et l'étranger, il semble que les aides à la formation et le partage des connaissances en matière d'achats durables soient des éléments clés si l'on entend engranger des résultats concrets. Le niveau fédéral a sans conteste posé les premières pierres en matière de formation (juridique) générale. Mais comparativement aux efforts consentis par les régions, le partage des connaissances et la formation au niveau spécifique produit-service (durable) n'ont que peu été développés dans le passé.

Le nouveau modèle d'achat est principalement axé sur la mise au point de processus stratégiques et opérationnels, en particulier dans la perspective d'achats efficaces et communs une fois que les différents services ont identifié les besoins. C'est justement sur le plan des besoins que l'on pourrait faire preuve de plus d'efficacité (et améliorer la durabilité), notamment à la lumière d'une analyse de ces besoins généraux. Cet aperçu des besoins (dans une plateforme end-to-end) pourrait notamment être mis en lien à des points d'attention concernant les achats durables. Une collaboration avec le Centre de services Achats constituerait ici un atout indéniable.

Par ailleurs, différents instruments connexes sont dans l'intervalle développés à l'intention de différents groupes cibles (demandeurs, acheteurs, organes d'achat tactiques et opérationnels, etc.), tant dans le domaine des achats que des achats durables. Il est conseillé

d'intégrer des directives pratiques et réglementaires encadrant les achats durables dans les différents guides, les cahiers spéciaux de charges et les templates, les spécifications et clauses techniques, les bons exemples, les catalogues, une future plateforme end-to-end, un test de durabilité et le site www.guidedesachatsdurables.be, etc. Outre les différents services verticaux, les acteurs clés sont les suivants : l'IFDD et le Centre de Services Achats du SPF BOSA.

L'étude fait également référence aux projets pilotes mis au point dans le passé en matière de responsabilité éthique (ou plus largement sociétale) dans la chaîne d'approvisionnement de fournisseurs. Si l'on entend donner une concrétisation plus structurelle au concept, force est de reconnaître que l'expertise fait pour l'heure défaut au sein des services d'achats.

Enfin, l'étude met en lumière différents processus ad hoc ou structurels autrefois mis au point afin de réellement concrétiser les achats durables (monitoring) en vue d'une orientation stratégique.

Institut fédéral pour le Développement Durable

Rue Ducale 4, 1000 Bruxelles

Tel: 02/501.04.62

Website: www.ifdd.belgium.be

Éditeur responsable : Dieter Vander Beke, directeur a.i.,
Institut fédéral pour le développement durable, Rue ducale 4, 1000 Bruxelles.

Numéro du dépôt légal: D/2018/11945/4